

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. GEORGES LANMAFANKPOTIN, président**
Mme MIREILLE PAUL, commissaire

CONSULTATION PUBLIQUE
PROJET ÉOLIEN DES NEIGES
SECTEUR SUD DANS LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 5 mars 2024 à 19 h 00
Hôtels Delta, Mont-Sainte-Anne - Salle Blizzard
500, boulevard du Beau Pré, Beaufré et Webdiffusion

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA JOURNÉE DU 6 MARS 2023

MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

M. Hans Moreau (DM34, DM34.1) 5

Mme Nynon Lessard (DM35, DM35.1) 26

M. Frédéric Beaulieu (DM23) 44

M. Alain Fiset (DM37, DM37.1) 53

PAUSE DE QUELQUES MINUTES 71

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES (SUITE)

M. Gilles Bordeleau (DM45, DM45.1) 71

M. Marc-André Labelle (DM36, DM36.1) 82

M. Anne Savary (DM31) 102

M. Francis Flynn (DM22, DM22.1) 120

ASSOCIATION DE L'INDUSTRIE ÉLECTRIQUE DU QUÉBEC

M. François Toussaint (présentation verbale) 138

MOT DE LA FIN 147

SÉANCE AJOURNÉE AU 6 MARS 2024 À 13 H 30 147

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 5 MARS 2024
MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5

Bonsoir. Que vous soyez en salle ou à distance, je vous souhaite la bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique sur le projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de La Côte-de-Beaupré.

10

Ce mandat a été confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

15

Permettez-moi tout d'abord de me présenter. Mon nom est Georges Lanmafankpotin, membre à temps partiel du BAPE. J'ai le privilège de présider cette commission d'enquête et d'être accompagné de ma collègue commissaire Mireille Paul.

LA COMMISSAIRE :

20

Bonsoir tout le monde.

LE PRÉSIDENT :

25

Nous bénéficions du soutien de Jean-François Bergeron et Karim Chami, qui sont analystes, d'Annie St-Gelais qui est coordonnatrice du secrétariat de la Commission, de Karine Lavoie, qui est conseillère en communication, et de l'agente de secrétariat France Fons.

30

Nous sommes également assistés d'une équipe du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale composée de Michel Guimond et Zouhir Benachar, responsable de l'organisation technique, de la logistique et de la sonorisation.

Tous les propos de cette deuxième partie d'audience seront enregistrés et retranscrits par Julien Slythe, sténographe. Pour le BAPE, Pierre Dufour, Raphaël Sioui, Vincent Drolet, Marie-Eve Gendron, Karine Fortier et Andrea Aristizabal assurent la webdiffusion des séances.

35 La transcription de la séance de ce soir sera accessible dans environ une semaine au Bureau et sur le site web du BAPE. Pour ceux et celles qui n'auraient pas de connexion internet, il est possible d'accéder à la version numérique de l'ensemble des documents à la Bibliothèque aux Sources de Saint-Ferréol-les-Neiges dont vous trouverez l'adresse à l'arrière de la salle.

40 Maintenant, j'aimerais vous faire part de quelques considérations techniques. Je vous demanderais de bien vouloir mettre vos cellulaires et autres appareils électroniques en mode sourdine, s'il vous plaît. Merci.

45 Aussi, la prise de photos et de vidéos n'est pas permise au regard du droit, au respect de la vie privée, sauf pour les médias et un membre de notre équipe qui réalisera quelques clichés généraux pour nos médias sociaux.

50 Pour en venir au vif du sujet, nous avons tenu les 5 et 6 février dernier la première partie de l'audience publique. Elle visait à obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.

55 Nous entamons ce soir la deuxième partie. L'objectif est maintenant de permettre aux citoyennes et citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.

Voici maintenant quelques remarques concernant la séance de ce soir. D'abord, je demanderais aux personnes qui se sont inscrites pour prendre la parole et qui doivent intervenir ce soir de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle pour aviser de leur présence.

60 Merci à celles qui l'ont déjà fait. Cela nous permettra de respecter l'ordre d'inscription à l'horaire. Aussi, je vous précise que le temps alloué pour chaque présentation est de 15 minutes, que je vous invite à utiliser judicieusement pour présenter votre opinion et aussi faire la synthèse des mémoires que vous avez déjà déposées.

65 Par la suite, la Commission d'enquête pourrait échanger avec les intervenantes et intervenants afin de préciser leur point de vue. Les personnes qui ne m'ont pas procédé à leur inscription pour s'exprimer à l'audience pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle.

70

Les gens qui nous suivent à distance peuvent quant à eux remplir le formulaire prévu à cet effet dans la page du mandat de la Commission sur le site web du BAPE ou téléphoner au 1-800-463-4732, poste 6. Les intervenants seront appelés par ordre d'inscription.

75

L'initiateur du projet et la personne-ressource peuvent bien sûr assister aux présentations pour prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet. Ce soir, huit présentations sont prévues à l'horaire.

80

En ce qui a trait à l'encadrement de ces travaux, le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site web du BAPE. Certaines d'entre elles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux.

85

Et dans un même ordre d'idée, nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein tel que nous l'avons vécu en première partie d'audience. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

90

Nous soulignons également la possibilité pour toute personne de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire ou la présentation d'une participante ou d'un participant.

95

Cela dit, une rectification se limite à corriger des inexactitudes démontrées comme de dates ou de quantités, une fausse référence ou une citation erronée.

100

Par exemple, si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir 350 personnes alors que son permis d'exploitation indique que le maximum de personnes pouvant y être admises est de 250, on peut rectifier ce fait. Il n'est donc pas question de se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou d'une opinion.

Pour vous prévoir de ce droit de rectification, vous devez vous inscrire au registre à l'arrière de la salle ou à distance en remplissant le formulaire prévu à cet effet dans la page du mandat sur le site web du BAPE ou en appelant au 1-800 463-4732, poste 6.

Vous serez invité à prendre la parole à la fin de séance. Vos propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la prochaine semaine, au plus tard le 13 mars à 16 h 00.

105 À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la Commission poursuivra son enquête, sa question supplémentaire et les réponses obtenues seront déposées dans le site web et aux bureaux du BAPE.

110 La Commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention du ministre responsable de l'Environnement. Ce rapport fera état de vos préoccupations et de vos opinions ainsi que des constatations et de l'analyse de la Commission concernant le projet à l'étude. Le rapport sera remis au ministre au plus tard le 5 juin 2024. Par la suite, le ministre disposera de 15 jours pour le rendre public.

115 Parallèlement aux travaux de la Commission d'enquête du BAPE, le ministère responsable de l'environnement procède à sa propre analyse environnementale. C'est à la lumière de ces deux rapports que le ministre fera sa recommandation au conseil de ministres. La décision d'autoriser ou non le projet et selon quelles conditions appartient au conseil des ministres et non au BAPE.

120 Enfin, votre opinion à l'égard de nos services est importante et c'est pourquoi je vous invite à prendre quelques minutes pour répondre à un court questionnaire à ce sujet.

125 Pour les personnes en salle, vous pourrez vous procurer le formulaire à l'accueil. Pour les gens à distance, vous le trouverez sur notre site web, sur la page du mandat de la Commission ainsi que dans le Facebook Live. À noter que ce sondage préservera votre anonymat.

LE PRÉSIDENT :

130 J'ai le plaisir maintenant d'inviter notre premier participant, monsieur Hans Moreau à venir faire sa présentation.

Bonsoir, monsieur Moreau, bienvenue. Prenez place.

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

135

M. HANS MOREAU (DM34, DM34.1)

140 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Allez-y, monsieur Moreau.

145 **M. HANS MOREAU :**

C'est parti.

150 Alors, premièrement, j'ai insisté plusieurs fois pour que nous ayons des informations sur les intensités qui seront générées par les parcs éoliens. Sans ces calculs, il est un peu illusoire d'avoir une idée juste pour savoir si cela pourra représenter une nuisance.

155 L'intensité n'est pas du tout la même pour une éolienne de 2 mégawatts que pour une de 7 mégawatts. Évidemment, l'intensité cumulée de 221 éoliennes est plus élevée que pour une dizaine. Ça semble évident et pourtant.

160 On peut mettre la deuxième diapo, s'il vous plaît.

165 Alors, voici une carte réalisée par mon ami Borislav Angelov qui représente visuellement l'accumulation des intensités.

170 Dans les réponses de l'initiateur aux questions DQ-8.1, on comprend très bien que celui-ci ne désire tout simplement pas répondre concernant l'intensité des IBF. Je vais dire « IBF » au lieu de « son de basse fréquence », là, et « infrason ». S'il y a des impacts significatifs une fois le parc implanté, diront-ils « désolé, on ne savait comment faire le calcul » ?

175 Compte tenu de tous les savoirs requis pour mener à bien un tel projet, est-il vraiment sérieux que l'on ne puisse faire cet exercice ?

180 Concernant les impacts pour les parcs éoliens de taille semblable, l'initiateur ne veut toujours pas répondre. On ne peut se fier à des déclarations vagues de principe. L'atténuation pourrait être

beaucoup moindre que ce que pense l'initiateur, de l'ordre de 01,1 décibel par kilomètre, et le très grand nombre d'éoliennes s'accumulant, l'intensité pourrait être suffisamment élevée pour créer du dérangement.

175 Ces non-réponses de l'initiateur sont tout de même très évocatrices, il ne sait nullement quelle sera la situation réelle et ne veut absolument pas tenter de l'estimer. S'engager à respecter les critères du ministère de l'Environnement, c'est vraiment une blague puisqu'il n'a tout simplement pas de critères à respecter pour les IBF.

180 Maintenant, je considère que l'expert de l'INSPQ ainsi que les ingénieurs engagés par l'initiateur ont, par leurs propos, induit en erreur la Commission à plusieurs reprises, et je suis dans l'obligation de demander des rectificatifs de leur part.

Voici une affirmation de monsieur Gauthier de l'INSPQ, citation :

185 « *Dans la littérature que j'ai consultée, selon les études qui ont été faites à deux km, il ne devrait pas y avoir suffisamment d'IBF pour que ça ait une contribution particulière.* »

190 Étant donné que monsieur Gauthier s'appuyait sur les rapports de L'Anses pour faire ses affirmations, mais que lorsque questionné à savoir s'il connaissait les détails de cette étude, qu'il évoquait vaguement, il n'avait aucune idée du nombre et des puissances des éoliennes étudiées.

Après vérification, il s'avère que ces études ont été réalisées à proximité de trois parcs éoliens français qui comptaient respectivement 8, 10 et 12 éoliennes entre 2 et 3 mégawatts.

195 On peut mettre l'autre diapositive.

200 Compte tenu de cela, il faudrait lui demander s'il désire rétracter ses dires ou sinon qu'il nous explique comment il peut extrapoler ses résultats pour des microparcs d'éoliennes de faible puissance et affirmer que cela ne devrait pas causer de problèmes pour un super mégaparc de 221 éoliennes, dont 57 de 7 mégawatts.

On peut mettre l'autre diapositive, s'il vous plaît.

205 Il semblerait que l'INSPQ soit en train de rectifier un peu cette position puisque dans le document

DQ-11.1 paru hier, ils écrivent, citation :

210 « *Chaque éolienne, chaque site et chaque récepteur ont des caractéristiques qui leur sont propres. Nous comprenons qu'il faut faire des analyses au cas par cas.* »

Malheureusement, dans ce même document, l'INSPQ affirme - citation :

215 « *En effet, les parcs éoliens pourraient être trop loin pour avoir une contribution significative aux bruits en phase d'exploitation.* »

220 Cette phrase ne s'applique certainement pas aux IBF, car ils n'ont aucunement été considérés, et, ne sachant pas l'intensité de ces sons ni les seuils de perception, ils ne peuvent que faire des suppositions en disant « pourraient être trop loin ». Cependant, les IBF pourraient voyager très loin et pourraient être perçus et causer du dérangement.

225 Dans tous les cas, personne ne peut affirmer que cela ne pourrait pas arriver. L'INSPQ fait bien de nous mentionner que les riverains pourraient être incommodés par les bruits de construction pendant plusieurs années. Personne n'avait évoqué cette possibilité jusqu'à maintenant.

230 Monsieur Gauthier affirme également ceci – citation :

« *Les citoyens qui sont à ces distances-là dans leur résidence permanente n'auraient pas à s'inquiéter de la présence d'IBF dans les chalets qui sont un peu plus proches.* »

235 Là, il faut voir, mais j'aurais tendance à croire qu'on serait toujours en bas, probablement des seuils de perception. Il faudrait demander à un acousticien puis voir les simulations. Il admet qu'il faudrait demander à un acousticien pour connaître les intensités pour les chalets à proximité, et je suis entièrement d'accord avec lui sur ce point.

240 Pourquoi la même logique ne s'appliquerait-elle pas pour les résidences plus éloignées? À cause de ce qu'ils auraient tendance à croire, les acousticiens embauchés par le promoteur font la même erreur dans le document qu'ils ont déposé à la Commission, le DA-1. Ils écrivent :

« *Plusieurs études montrent que les seuils d'audibilité ne sont généralement pas atteints au-delà d'une distance de 500 mètres d'une éolienne.* »

Ils affirment que plusieurs études montrent cela, mais la seule qu'il cite est encore celle de L'Anses d'au plus 12 éoliennes. Désirent-ils rétracter cette affirmation puisqu'eux aussi extrapolent des résultats pour des situations complètement différentes, un peu comme s'ils comparaient une pomme avec un pommier.

245

À un autre moment, monsieur Gauthier déclare ceci :

« Tout au plus, ce qui a été démontré dans le rapport de L'Anses, il parlait d'un certain effet nocebo, donc, l'inquiétude en lien avec tout ça, ça peut faire en sorte qu'ils vont ressortir des symptômes. Bien que l'effet nocebo existe et se retrouve dans pratiquement tous les domaines de la perception humaine, où la perception humaine est impliquée, ce mécanisme n'explique pas à lui seul les nuisances. »

250

Le rapport de L'Anses ajoute cette nuance importante qu'a omise monsieur Gauthier à savoir – citation :

255

« Néanmoins, l'existence d'un tel effet nocebo n'exclut pas de facto l'existence d'effets sanitaires qu'il peut potentiellement exacerber. »

De plus, les recherches évoquées par monsieur Gauthier sur l'effet nocebo se sont concentrées uniquement sur les infrasons inaudibles; ce qui ne sera certainement pas le cas pour le parc éolien projeté, c'est ma forte impression, parce que, moi, je les entends déjà.

260

À ce sujet, mon cas particulier est évocateur. Étant donné que je ressentais du dérangement sans même savoir d'où cela pouvait provenir et qu'il m'a fallu des recherches pour en trouver la source, ce n'est pas l'effet de mes attentes qui m'a fait entendre des sons et induit du dérangement. Si cela n'avait pas été dérangeant, il n'en aurait tout simplement pas cherché la cause.

265

Parfois, dans certaines études, on mentionne que des individus retirant des bénéfices des parcs éoliens se plaignent beaucoup moins. Wow! Quelle surprise! De la même façon, un éleveur de porcs aurait certainement moins tendance à se plaindre des odeurs de ses installations étant donné que c'est son gagne-pain.

270

Prochaine diapo.

275

Cependant, même s'il ne s'en plaint pas, l'odeur est néanmoins présente, je vous le garantis.

280 Voici une autre affirmation de monsieur Gauthier. Je dirais que c'est un domaine de recherche que je connais moins. On a d'un côté les plaintes bien réelles des gens qui rapportent des problèmes de santé, puis, de notre côté, on cherche à les expliquer.

285 L'état des connaissances actuelles, c'est que les infrasons seraient une mauvaise explication. On a d'autres explications ou d'autres qui sont beaucoup plus plausibles pour tenter d'y expliquer ces symptômes-là.

Monsieur Gauthier, toujours en se référant à la littérature qu'il a lue, affirme que les IBF seraient une mauvaise explication pour comprendre les causes des problèmes. Voici pourtant une des conclusions de l'avis de L'Anses qu'il cite en appui :

290 *« Le faible nombre d'études réalisées sur cette question et les nombreuses lacunes dans la méthodologie de la plupart d'entre elles sont autant d'éléments incitant à considérer qu'il n'est actuellement pas possible de conclure quant à l'impact du bruit audible des éoliennes sur la santé. »*

295 Par ailleurs, comme il n'existe aucune étude épidémiologique qui s'est intéressée aux effets sur la santé des IBF, cette question n'a pu être abordée ici. Notez que pas possible de conclure, ça ne veut pas dire que l'on peut conclure qu'il n'y a pas, ça veut plutôt dire qu'on ne sait pas s'il y a ou non. Concernant les infrasons, le sujet n'a même pas été abordé dans cette recherche.

300 Le rapport de l'INSPQ va dans le même sens – citation :

« Le seul fait que des plaintes des citoyens soient attribuées aux IBF indique que les sons peuvent être à l'origine d'une nuisance. Les études scientifiques sont limitées, elles ne permettent donc pas d'affirmer ou d'infirmer que le niveau d'IBF produit par les éoliennes est associé à une nuisance. »

305 Monsieur Gauthier maintient-il toujours que les IBF ne peuvent aucunement expliquer les plaintes des riverains. Si oui, sur quelle base scientifique? Alors que les rapports de L'Anses et de l'INSPQ déclarent que devant l'absence d'étude, il n'est pas possible d'affirmer ou d'infirmer quoi que ce soit, comme lui peut-il conclure alors que ce n'est même pas son domaine d'expertise?

310 De la même manière, les ingénieurs engagés par l'initiateur arrivent à cette conclusion – citation

« Plusieurs organismes de santé publique comme l'INSPQ, L'Anses ou l'OMS s'accordent pour dire que les preuves actuelles ne permettent pas de démontrer que les IBF produits par les parcs éoliens ont un impact sanitaire. »

315 Il y a là un gros problème, car ne citer qu'une partie de la conclusion de ces organismes la rend très trompeuse.

En effet, s'il n'y a pas de preuve actuellement, c'est pour la très bonne raison qu'il n'y a pas eu de recherche sur ce sujet précis, comme nous l'avons déjà dit, un peu comme si on ne citait qu'une
320 portion de phrase en guise de conclusion.

Nous n'avons pas trouvé de poisons dans ce lac. Alors que la phrase à l'origine était plutôt celle-ci : nous n'avons pas trouvé de poisons dans ce lac, parce que nous n'en avons pas cherché.

325 Prochaine diapo.

Ces ingénieurs font exactement la même erreur à un autre endroit. Les auteurs écrivent :

« L'INSPQ a récemment réalisé une revue de littérature complète sur la perturbation du sommeil.
330 Les IBF ne sont pas identifiés comme une source de trouble du sommeil. »

À la lecture de ce rapport de l'INSPQ, on voit qu'en fait seulement cinq recherches ont été étudiées et que dans celle-ci, une seule effleure de très loin le sujet des IBF – citation :

335 « La présence des IBF a été analysée dans une étude, mais pas été analysé autrement que pour noter que le niveau était en dessous des seuils d'audition. »

On peut donc dire qu'effectivement, ces sons ne sont pas identifiés comme une source du trouble du sommeil, parce qu'ils n'ont tout simplement pas été étudiés et encore moins à des intensités
340 suffisamment élevées. À leur place, j'aurais plutôt retenu cette conclusion de ce document. La généralisation de ces constats à d'autres populations ou à d'autres projets demeure incertaine.

Autre sujet. J'ai tenté plusieurs fois d'avoir une réponse des ingénieurs engagés par l'initiateur pour étudier ma plainte, pour savoir si, à la lumière de leurs études respectives, ils pouvaient déduire
345 que les sons que je perçois à ma résidence ne proviennent pas des parcs éoliens existants.

Pourquoi les ingénieurs impliqués n'ont-ils jamais voulu répondre à cette question? La réponse est simple, c'est parce qu'ils ne le peuvent pas.

350 Il est d'ailleurs assez ironique que ces ingénieurs écrivent une réponse de trois pages pour expliquer que la norme ANS S12 ne serait pas une bonne méthodologie alors que ce n'est qu'un détail sans importance, mais qu'ils ne répondent pas à la question centrale.

355 De plus, dans le rapport, il n'y a aucune information sur la production électrique, comment ne serait-il pas possible d'en faire une réelle analyse? Il est également essentiel de recevoir un deuxième avis sur ce rapport de la part des experts du ministère de l'Environnement.

360 Malheureusement, la seule réponse qu'ils ont donnée est la suivante : le document « Étude d'impacts sonores » a bien été reçu, mais n'a pas été analysé. Il va sans dire que ce n'est pas une réponse satisfaisante. Qu'en est-il de l'autre rapport? Est-il possible maintenant de faire cette analyse?

Si les ingénieurs et les experts du ministère ne sont pas à même de répondre à cette question fort simple : comment le promoteur peut-il clamer que ces études démontrent que ces sons ne proviennent pas de ses installations?

365 La Commission ne trouve-t-elle pas pertinente cette question? Laissera-t-elle les ingénieurs et le ministère ne pas répondre? Alors, pour que cela soit bien clair, j'affirme que ces études ne prouvent absolument rien quant à la présence ou l'absence d'IBF à ma résidence.

370 Si cette affirmation factuelle est fausse, que les ingénieurs impliqués la rectifient avec des preuves. S'ils ne le font pas, nous comprendrons que mon affirmation est vraie.

Évidemment, nous ne voulons pas avoir encore la réponse de l'initiateur à ce sujet, il l'a déjà fait plusieurs fois, il a démontré qu'il n'a ni la compétence ni la légitimité pour le faire.

375 **LE PRÉSIDENT :**

En terminant, monsieur...

380

M. HANS MOREAU :

Oui, j'ai presque fini.

385

J'affirme également qu'utiliser ces études pour faire croire aux élus de la municipalité de Saint-Ferréol que le projet Des Neiges n'engendrera aucun impact sonore est trompeur puisque ces études ne sont aucunement pertinentes pour appréhender quelle sera la situation une fois les nouvelles éoliennes implantées. Si cette information est fausse, j'invite l'initiateur à faire une rectification.

390

LE PRÉSIDENT :

En terminant.

395

M. HANS MOREAU :

Oui.

400

Il est malheureusement plus facile parfois d'obtenir des réponses par le silence que par des réponses claires.

405

Mon mémoire, que vous irez lire, montre que le processus actuel de résolution des plaintes en vigueur pour les plans éoliens – on peut mettre l'autre diapo – est biaisé et ne peut être fiable.

410

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Moreau.

415

M. HANS MOREAU :

On ne peut... Mais il me reste juste... Il ne peut demander à une entité d'enquêter sur ses propres agissements. Il faut revoir en profondeur en profondeur ses façons...

415

LE PRÉSIDENT :

Non, on a terminé, vous avez épuisé vos 15 minutes. Je vous ai accordé un délai de 30 secondes.

420

M. HANS MOREAU :

O.K.

425

LE PRÉSIDENT :

En tout cas, on vous remercie pour la présentation de votre mémoire qui résume ce que vous nous avez déjà envoyé, que nous avons lu. Ce n'est pas « qu'on va lire », on a déjà lu le mémoire, on l'a déjà analysé aussi, et, donc, on vous remercie pour l'avoir rédigé avec autant de détails aussi.

430

M. HANS MOREAU :

Hum-hum.

435

LE PRÉSIDENT :

On a quand même quelques petites questions à vous poser pour clarifier à notre propre niveau certaines choses.

440

Par exemple, dans votre mémoire, vous avez évoqué des documents, je me réfère à la page 12 de votre mémoire, au début...

M. HANS MOREAU :

445

Oui.

450

LE PRÉSIDENT :

455 ... de la page 12. Vous avez évoqué des documents, que vous avez consultés à la Seigneurie-de-Beaupré, qui mentionnaient justement ce phénomène de dérangement dû aux infrasons et aux sons de basse fréquence.

De quels documents parlez-vous exactement? Quels documents vous avez consultés?

M. HANS MOREAU :

460 Je ne vois pas exactement c'est quoi la référence exacte.

LE PRÉSIDENT :

465 Bien, vous avez dit, je me réfère, je vais le lire...

M. HANS MOREAU :

470 Oui.

LE PRÉSIDENT :

... entièrement. Vous dites :

475 « *J'ai trouvé cela pour le moins bizarre comme réponse provenant d'un ingénieur en charge d'un parc éolien puisque les documents que j'avais consultés sur la Seigneurie-de-Beaupré mentionnaient ce phénomène.* »

480 Le « phénomène » dont vous parlez, c'est le dérangement dû aux infrasons et aux sons de basse fréquence.

En fait, ce que je vous fais savoir, c'est : quels sont les documents que vous avez consultés et quoi ils ont parlé exactement?

485

M. HANS MOREAU :

Bien, c'étaient les rapports, là, de...

490 **LE PRÉSIDENT :**

Les rapports d'étude d'impact qui sont...

495 **M. HANS MOREAU :**

... du BAPE.

LE PRÉSIDENT :

500 O.K.

M. HANS MOREAU :

Oui.

505

LE PRÉSIDENT :

Donc, ce n'est pas les documents rédigés par...

510 **M. HANS MOREAU :**

Non, ce n'est pas...

LE PRÉSIDENT :

515

... d'autres personnes auxquelles vous avez eu accès.

M. HANS MOREAU :

520 Non, c'est des choses qu'eux avaient rédigé en fait, c'était dans leur...

LE PRÉSIDENT :

Ça veut dire que si on va consulter ces documents-là, on va les avoir, sinon, on vous aurait demandé...

525

M. HANS MOREAU :

Oui oui, je peux...

530

LE PRÉSIDENT :

... de nous les déposer pour qu'on ait accès nous-mêmes.

M. HANS MOREAU :

535

Oui, je peux vous les trouver si vous voulez.

LE PRÉSIDENT :

540

O.K. Donc, vous nous confirmez que c'est plutôt les rapports d'étude d'impact qu'on a déjà.

Toujours dans votre mémoire, vous avez évoqué des pistes prometteuses, parce que, à la suite des recherches que vous avez faites vous-même, vous avez dit que, il y a quand même des pistes prometteuses qui vont se vérifier dans les prochaines années quand on parle des effets d'infrason et de son de basse fréquence sur la santé.

545

Quelles seraient ces pistes-là? Est-ce que vous pouvez nous en donner?

M. HANS MOREAU :

550

Moi, je... Bien, pas nécessairement sur la santé, là... Bien, en fait, oui, parce que l'OMS aussi le dit – on prend la santé comme étant quelque chose de global – mais, moi, c'est plutôt au niveau du dérangement.

555

LE PRÉSIDENT :

O.K.

560 **M. HANS MOREAU :**

Parce que des impacts sur la santé, bien, certainement que, des fois, il y a des recherches qui évoquent ça pour des personnes très proches des parcs éoliens, des fois, il y en a qui ont des vertiges ou des nausées, ou des choses comme ça, là.

565

Mais, moi, dans mon cas, à la distance qu'on est, c'est plus du dérangement, c'est plus comme des sons continus.

LE PRÉSIDENT :

570

Mais quelles sont les pistes qui seraient prometteuses dont la littérature que vous avez consultée en fait état et qu'on pourrait suivre? Ou dire « bon bien, oui, on va pouvoir mettre le doigt sur le bobo que les gens ressentent très souvent quand ils parlent d'infrason ».

575

Quelles sont ces pistes-là que vous avez retrouvées dans la littérature?

M. HANS MOREAU :

580

Les pistes, bien, en fait, c'est que, bien, il y a plusieurs recherches qui démontrent que les sons voyagent sur de très longues distances.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

585

M. HANS MOREAU :

Puis que... mais je ne vois pas exactement la question, mais... Donc, vu que ça voyage sur de longues distances puis que ça peut être perçu à des niveaux plus bas que ce qu'on croyait auparavant.

590 Mais c'est surtout une question d'intensité aussi, c'est que les études, on voit sur les études sur
lesquels l'initiateur et l'INSPQ se basent, c'est des études qui portent sur très peu d'éoliennes. Donc,
évidemment, l'intensité augmente plus il y a d'éoliennes, donc, c'est ça qui va faire qu'à un moment
donné, l'intensité va être plus élevée et...

595 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

M. HANS MOREAU :

600 ... les sons vont être perçus...

LE PRÉSIDENT :

605 Oui.

M. HANS MOREAU :

610 ... à de grandes distances et...

LE PRÉSIDENT :

Oui, on comprend, c'est-à-dire que, à date, on n'arrive pas à établir le lien entre ces sons-là et
les dérangements que les gens subissent, parce que...

615 **M. HANS MOREAU :**

Bien...

620 **LE PRÉSIDENT :**

... la littérature estime que, ce qui est rapporté souvent, c'est les personnes qui estiment qu'ils
ont des dérangements qui rapportent ces faits-là. On ne peut pas contester ces faits.

625 **M. HANS MOREAU :**

Oui, mais...

LE PRÉSIDENT :

630

Mais aucune étude n'a encore établi de façon formelle que c'est vraiment dû aux infrasons et aux sons de basse fréquence.

Et vous nous dites dans votre mémoire qu'il y a quand même des pistes pour pouvoir établir ce...

635

M. HANS MOREAU :

Oui.

640

LE PRÉSIDENT :

... ce dérangement, le lien entre les infrasons et les sons perçus...

645

M. HANS MOREAU :

Mais il n'y a pas d'études épidémiologiques qui ont été faites.

LE PRÉSIDENT :

650

O.K.

M. HANS MOREAU :

655

Mais il y a des études qui portent... localisées sur certaines populations puis qui démontrent, là, que c'est ça que ça peut être perçu à plusieurs km, puis tout ça, puis que ça crée du dérangement puis... ou bien des études qui portent sur des études de cas des gens qui ont des nausées ou qui ont des vertiges, tout ça, mais il n'y a pas d'études épidémiologiques.

660 Puis, encore là, pour qu'il y ait une étude épidémiologique, ça dépend encore de l'intensité.
Parce que si on fait une étude épidémiologique à côté d'un parc de 12 éoliennes, on s'entend que ce n'est pas la même chose qu'à côté d'un parc de 350 éoliennes de 7 mégawatts.

665 Mais, moi, je peux faire facilement le lien entre le dérangement, je peux le dire, je n'ai pas besoin d'une étude, je les entends moi-même, les sons. Donc...

LE PRÉSIDENT :

670 Oui, comme beaucoup d'autres aussi, bon, ont vu dans la littérature, quand même, le problème se situe au niveau de... est-ce qu'on peut dire que c'est vraiment, ce qu'on ressent, là, est lié aux sons qui proviennent des parcs éoliens?

Mais, bon, on va continuer de chercher puisqu'on n'a pas pu trouver les pistes de (inaudible)

M. HANS MOREAU :

675 Mais pour le dérangement, ça semble plus facile que pour les liens avec des...

LE PRÉSIDENT :

680 Avec la santé.

M. HANS MOREAU :

685 ... maladies, là. Parce que les maladies, là, ça, se fait plus difficilement, mais ça va se faire, j'imagine, avec (inaudible)

LE PRÉSIDENT :

690 Toujours, quand nous avons suivi votre présentation tout à l'heure, on voit que vous remettez en question les méthodologies qui ont été adoptées, par exemple, pour faire les différentes études...

M. HAN MOREAU :

695 Oui.

LE PRÉSIDENT :

700 ... les méthodologies utilisées par l'initiateur, l'INSPQ pour évaluer les infrasons qui seraient émis par les parcs éoliens en exploitation dans la Seigneurie-de-Beaupré à ce moment-là...

M. HANS MOREAU :

705 Oui.

LE PRÉSIDENT :

710 ... parce que jusque-là, toutes les discussions qu'on fait, c'est par rapport à des parcs existants qui sont dans la Seigneurie-de-Beaupré.

Et vous remettez aussi en question les conclusions auxquelles ces méthodologies-là ont conduit sur les évaluateurs.

M. HANS MOREAU :

715 Évidemment.

LE PRÉSIDENT :

720 Alors, la Commission aimerait bien savoir, vous-même, sur quels arguments vous vous appuyez pour déterminer hors de tout doute que les nuisances que vous subissez sont vraiment engendrées par les infrasons et sons de basse fréquence qui seraient émis par les parcs qui sont en exploitation dans la Seigneurie-de-Beaupré maintenant.

M. HANS MOREAU :

725 O.K. Bien, « hors de tout doute », c'est... je ne peux pas le faire scientifiquement, je le fais avec mes connaissances puis mes perceptions.

730 Donc, moi, c'est assez simple, j'entends les sons qui font comme un « *wouh-wouh-wouh* », puis
c'est corrélé avec le vent. Donc, quand il vente plus, je l'entends plus; quand il vente moins, je l'entends
moins, et je ne l'entends plus, comme je ne l'entends plus en été, parce que, là, en tout cas, il y doit y
avoir des feuilles, il n'y a plus la neige, tout ça, donc, les sons voyagent moins.

735 Puis c'est des sons, je veux dire, moi, dans mon milieu, il n'y a rien d'autre qui peut créer des
sons comme ça, là, c'est un son continu pendant des heures et des heures, c'est sans arrêt, là.

LE PRÉSIDENT :

740 Mais vous venez de dire que le vent...

M. HANS MOREAU :

Oui?

745 **LE PRÉSIDENT :**

Vous avez parlé aussi du vent qui produisait aussi ces sons-là. Moi...

M. HANS MOREAU :

750 Non, pas le vent... Bien, c'est corrélé avec les puissances de vent. Plus le vent est intense, plus
les sons sont intenses.

LE PRÉSIDENT :

755 Et comment vous êtes arrivé à la conclusion que ces sons-là que vous percevez sont émis par
les parcs éoliens existants?

M. HANS MOREAU :

760 Bien, c'est ça, parce qu'il ne peut y avoir rien d'autre qui crée ce genre de sons dans mon
environnement.

765 Ces sons-là n'étaient pas là avant. Après ça, ils sont arrivés, ça concorde avec l'arrivée du parc éolien, puis c'est, je veux dire, il ne peut pas... ce n'est pas un ventilateur de ferme ou quoi que ce soit qui peut créer ça, c'est des sons très intenses, là, ça fait comme une vibration dans les oreilles, puis donc...

770 Puis ça aurait été facile justement de le prouver scientifiquement avec des méthodologies évidentes, là. Fait que je pense que l'initiateur, que les ingénieurs qu'il a engagés n'ont pas pris les bonnes méthodes, pour ce faire, notamment le premier rapport, ils n'ont même pas, ils n'avaient même pas l'équipement pour capter les sons de basse fréquence, donc, c'est quand même un bizarre.

LE PRÉSIDENT :

775 Alors donc, si je comprends bien, de façon intuitive, vous avez pu déduire que ça pourrait être des sons qui sont émis par... O.K. Merci.

M. HANS MOREAU :

780 Oui, moi, je suis sûr à 100 %.

LE PRÉSIDENT :

785 Merci beaucoup.

Mireille?

LA COMMISSAIRE :

790 Oui. Juste une petite précision, monsieur Moreau. Merci pour la présentation.

Je vois que monsieur Legault fait des émules.

M. HANS MOREAU :

795 Bien oui, c'est ça.

LA COMMISSAIRE :

800 Maintenant, vous amenez un panier de fruits avec vous pour faire une présentation, c'est très très bien. Alors, le son qui a accompagné votre présentation, est-ce que c'est ça que vous entendez?

M. HANS MOREAU :

805 Ça ressemble à ça.

LA COMMISSAIRE :

810 O.K. Puis vous avez généré ce son-là comment? Parce que j'imagine que vous n'êtes pas capable de l'enregistrer *live*.

M. HANS MOREAU :

815 Non, c'est ça, parce qu'en fait, ce ne serait même pas un son qu'on pourrait bien entendre, c'est plus un son qui serait perçu comme une vibration. Mais je l'ai fait avec ma voix, là, puis un téléphone...

LA COMMISSAIRE :

820 O.K.

M. HANS MOREAU :

825 Mais j'ai essayé d'en trouver sur internet, mais on ne trouvait pas. Mais ça aurait plutôt être dû à quelque chose qu'on n'entend pas, mais qu'on perçoit « *wouh-wouh-wouh-wouh-wouh-wouh-wouh-wouh-wouh-wouh-wouh-wouh-wouh-wouh-wouh-wouh-wouh* ». Quelque chose comme ça.

LA COMMISSAIRE :

830 O.K. Donc, ça s'apparente à une vibration pour vous.

M. HANS MOREAU :

835 Oui.

LA COMMISSAIRE :

840 O.K.

M. HANS MOREAU :

Mais je l'entends aussi, là, ça fait comme un « *wouh-wouh-wouh-wouh* ».

845 **LA COMMISSAIRE :**

Et est-ce que les autres membres de votre famille l'entendent?

M. HANS MOREAU :

850 Certains.

LA COMMISSAIRE :

855 O.K.

M. HANS MOREAU :

860 Pas les enfants. Les enfants ne l'entendent pas, puis ils ne (inaudible). Puis ça a d'air que plus on vieillit, moins on les entend, fait que...

LA COMMISSAIRE :

865 Il y a de l'espoir!

M. HANS MOREAU :

870 Il y a de l'espoir pour moi!

LA COMMISSAIRE :

875 Merci, monsieur Moreau.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, monsieur Moreau, pour votre présentation.

880 **M. HANS MOREAU :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

885 On vous souhaite bonne soirée.

M. HANS MOREAU :

890 Vous aussi.

Mme NYNON LESSARD (DM35, DM35.1)

895

LE PRÉSIDENT :

900 Je vais à présent inviter madame Nynon Lessard à venir présenter son opinion.

900

Bonsoir, madame Lessard. Bienvenue. Prenez place.

Mme NYNON LESSARD :

905 Bonsoir. C'est bien?

LE PRÉSIDENT :

910 Oui.

Mme NYNON LESSARD :

915 Alors, comme mon mari, je voudrais débiter par un rectificatif. Durant la première partie des audiences, madame Fortin-Richard a affirmé ceci :

920 *« On a récemment changé la façon de faire en lien avec les plaintes pour les parcs existants. Initialement, le processus qui avait été établi avec les membres du comité du suivi des parcs existants était de discuter des plaintes lors de la rencontre annuelle. »*

925 Elle semble dire que le processus établi originalement était de discuter des plaintes uniquement lors de la rencontre annuelle, alors, nous verrons que ce n'est pas le cas.

930 Il est un peu étrange que madame Fortin-Richard dise que la façon de faire a été changée alors que la porte-parole du ministère de l'Environnement, madame Julie Leclerc, mentionnait. Et je cite :

935 *« Dès qu'il y a une modification à une condition de décret, il faut passer par un processus de modification du décret au complet. Une condition ne peut pas être modifiée comme ça. »*

940 Madame Fortin-Richard a également dit ceci :

945 *« Le comité a été informé de l'ensemble des plaintes, les noms des membres du comité sont disponibles sur le site internet. Les citoyens peuvent les contacter, le cas échéant. »*

950 Pourtant, quelques mois plus tôt, voici ce qu'elle répondait à mon mari dans un courriel du 4 janvier 2023 :

« *Le comité de suivi ne répond pas directement aux plaintes de citoyens, il n'est donc pas utile que vous contactiez directement un membre du comité.* »

940 Et lorsque nous avons tenté d'obtenir ses coordonnées récemment, après plusieurs jours de demande insistants, madame Fortin-Richard nous a finalement répondu ceci le 22 février 2024 :

« *Pour ce qui est du comité de suivi, je vous ai déjà référé à Mélanie Royer-Couture, je ne vous transmettrai donc pas les coordonnées des autres membres du comité de suivi.* »

945 Et le 29 février 2024, elle disait également, elle écrivait :

« *Nous considérons votre dossier de plainte clos et nous ne répondrons plus à vos questions sur le sujet ou sur le comité de suivi.* »

950 Alors, pourquoi ne peut-on pas entrer en contact avec ce comité censé être une courroie d'informations entre le promoteur et la population? La courroie semble briser.

955 Et voici comment elle décrivait le mandat du comité de suivi, lorsque questionnée à ce sujet le 5 décembre 2022, elle écrivait :

« *Il y a effectivement un comité de suivi, je suis en attente d'informations concernant son fonctionnement pour pouvoir vous répondre.* »

960 Sept jours plus tard, le 12 décembre 2022 :

« *Après discussion avec les responsables du comité de suivi, il a été confirmé qu'il ne fait pas partie du mandat du comité de recevoir ou traiter des plaintes. Votre plainte et le rapport seront donc présentés au comité lors de la prochaine rencontre. Le comité pourrait alors faire un suivi avec vous si les membres le jugent opportun.* »

965 Fin de la citation.

970 Par contre, si nous jugeons opportun de discuter avec les membres de ce comité pour leur exposer une autre perspective que celle du promoteur, il semble que cela soit tout à fait impossible.

Le 16 décembre 2022, madame Fortin-Richard écrivait :

975 « *Je dois consulter plusieurs collègues, vérifier nos certificats d'autorisation et la réglementation, il me faut plusieurs jours pour avoir toutes les réponses.* »

Bien qu'il ait fallu plusieurs jours pour pouvoir répondre, notez qu'à ce moment la plainte était en traitement depuis plus de 10 mois et que le promoteur considérait le dossier comme étant clos.

980 Alors, il semble que la façon dont madame Fortin-Richard décrit le mandat de ce comité ne correspond pas du tout aux engagements initiaux.

Dans les documents originaux, le mandat est plutôt décrit comme suit :

985 « *Le consortium s'est engagé à mettre sur pied un comité de suivi. Ce comité sera constitué de représentants du consortium ainsi que des gens du milieu responsables de la gestion des plaintes advenant le cas.* »

Le plan de communication stipule clairement, et je cite :

990 « *Les résidents et les utilisateurs du territoire pourront faire part de leurs préoccupations concernant le bruit ambiant au comité de suivi.* »

995 Voici justement le schéma de traitement des plaintes tel que déposé à l'époque dans cette diapositive.

Ensuite, la deuxième diapositive, s'il vous plaît, pour le schéma de traitement une fois modifié, sans l'accord du ministère.

1000 Ça, c'est le premier. Le deuxième, s'il vous plaît? Voilà!

Et voici le parcours du traitement de notre plainte pour la troisième diapositive. S'il vous plaît?

1005 Alors, vous pouvez mettre la quatrième maintenant où on a juxtaposé les trois schémas de plainte.

Notez qu'à partir du dépôt de la plainte et le moment où un employé est venu nous rencontrer, il s'est écoulé plus de 31 jours, et cela, selon le schéma de traitement original en 21 jours, tout le processus aurait dû être complété.

1010

Remarquez également qu'originellement le comité de suivi aurait dû être informé de cette plainte au jour 1 et aurait dû être consulté concernant les actions à prendre. Dans le cas de notre plainte, le comité de suivi a été informé pour la première fois après 427 jours et n'a jamais été consulté d'aucune façon.

1015

Constatez dans le schéma modifié qu'il n'y a plus aucune mention du comité de suivi. Après maintenant plus de deux ans, rien n'est réglé dans ce dossier malgré que le promoteur le considère clos, notre plainte n'a pas été traitée avec sérieux ni diligence contrairement à ce que prétend le promoteur.

1020

Le ministère de l'Environnement exige de tous les projets la mise sur pied d'un comité de suivi sans parti-pris, dont les rôles sont entre autres de recueillir et de traiter les plaintes, d'avoir un schéma de traitement des plaintes, de déposer le registre des plaintes au ministère et de les rendre publiques.

1025

Nous pouvons donc constater que le comité de suivi mis en place par les parcs pour les parcs éoliens de la Seigneurie-de-Beaupré ne respecte pas ces directives.

1030

En résumé, le comité ne recueille... ne traite ni n'est impliqué de quelque façon dans les plaintes reçues, il n'est que succinctement informé des plaintes une fois par année. Lorsqu'il l'est, le registre et les rapports de suivi ne sont pas rendus publics ni communiqués au ministère de l'Environnement. Le schéma de traitement des plaintes original n'est pas respecté et une nouvelle version est venue le remplacer sans l'approbation du ministère.

1035

Les plaintes relatives au bruit auraient dû être adressées directement au comité, mais ne l'ont pas été. Ce comité devrait servir de courroie d'informations, pourtant on ne peut assister aux rencontres, les comptes-rendus sont confidentiels et il est impossible d'en joindre les membres.

1040

Le fait que le promoteur soit en charge de la gestion des plaintes peut entraîner de multiples abus, c'est lui-même qui décide ce qu'il veut inscrire dans le registre des plaintes, c'est le promoteur qui décide des actions à entreprendre, qui engage les firmes pour faire les vérifications dont il fixe lui-même les objectifs et les paramètres. C'est lui qui décide quand le dossier est clos et ce qu'il communiquera à son comité de suivi.

Et, finalement, beaucoup des membres de ce comité semble en conflit d'intérêts puisqu'ils sont soit carrément des employés de la compagnie, des partenaires d'affaires ou des élus régionaux qui reçoivent des redevances.

1045

Il paraît qu'aucun problème de fonctionnement pour ces comités n'a été rapporté jusqu'ici au ministère de l'Environnement. Et bien, alors, je dirais aux représentants de ce ministère « prenez bien note des commentaires que je viens de faire ».

1050

Également, avoir les réponses fournies, il y a quelques jours dans le document DQ8.1, on voit que l'initiateur cherche à diminuer ses enfants concernant ce comité, il veut maintenir le registre des plaintes comme un document interne, faire disparaître toute implication du comité dans le traitement des plaintes, ne pas avoir l'obligation de transmettre les rapports de traitement des plaintes au ministère, faire disparaître toute contrainte temporelle pour le remplacer par un vague concept de traitement diligent; restreindre l'accès aux membres de ce comité.

1055

Notez que l'initiateur écrit que les plaintes seraient communiquées aux membres suite à leur réception. Il fait bien d'écrire « seraient », car c'est une condition qui n'a pas été respectée par le passé. Il dit qu'il pourrait s'engager à évaluer le niveau de satisfaction des plaignants, mais le fera-t-il? Nous aurions quelques mots à dire à ce sujet.

1060

Il pourrait aussi s'engager à ne fournir aucune identification des plaignants en caviardant ses informations dans des rapports avant de les transmettre. Il me semble que c'est la moindre des choses et que cela aurait dû être fait avant.

1065

D'un autre côté, comment se fait-il que le ministère de l'Environnement laisse les promoteurs choisir eux-mêmes les règles du jeu qu'ils désirent suivre?

Est-ce un buffet où l'on prend ce qui nous tente? Il me semble que le ministère devrait imposer des conditions éthiques et identiques pour les projets des parcs éoliens.

1070

En terminant sur ce sujet, je vous mets au défi de trouver le mécanisme de gestion des plaintes sur le site web des parcs existants. Bonne chance!

1075

Maintenant, j'aimerais apporter des précisions sur un point qui vient juste de paraître hier dans les réponses au document DQ11 apporté par l'INSPQ.

L'INSPQ et les ingénieurs engagés par l'initiateur semblent croire en se basant sur le rapport de L'Anses qu'un seuil bien choisi en dBA, en limite de propriété, garantirait également une limite d'exposition aux infrasons chez les riverains.

1080

Cette affirmation n'est pas... n'est valable que pour une seule éolienne. Il est vrai que les IBF – les sons de basse fréquence, que mon mari a mentionnés tantôt – émis par une éolienne sont proportionnels aux autres sons détectables avec la pondération A.

1085

C'est d'ailleurs pour cette très bonne raison qu'il devrait y avoir une limite de 45 dBA plutôt que 55 dBA actuellement permise afin de diminuer les intensités qui se propageront plus loin. Mais cette proportionnalité n'est plus vraie lorsque plusieurs éoliennes sont impliquées et lorsque nous sommes à une plus grande distance.

1090

Voici un petit schéma pour mieux comprendre.

Comme l'expliquait monsieur Gauthier lors des audiences, les sons de plus haute fréquence qui correspondent à la zone hachurée sont atténués et disparaissent tandis que ceux de basse fréquence continuent d'aller beaucoup plus loin

1095

Aussi, si le micro récepteur est situé proche d'une éolienne, les niveaux de dBA et dBG sont corrélés. Disons, « 50 dBA » correspondent à « 100 dBG ».

1100

Mais si l'on éloigne suffisamment le micro au point qu'il ne puisse plus capter les sons en dBA émis par l'éolienne, soit en les éloignant là-bas, le micro captera les sons en dBA de l'emplacement où il se trouvera, disons « 40 dBA », mais captera également les sons en dBG de l'éolienne, disons « 90 dBG » qui se propagent plus loin.

1105

Il n'y aura donc aucune corrélation entre les sons du nouveau site et les mesures en dBG.

Dessin numéro 2.

1110

De la même manière, s'il y a plusieurs éoliennes qui émettent des IBF à une certaine distance et que le micro récepteur se trouve dans une zone où ses ondes se superposent, l'intensité en dBG sera alors augmentée, disons, « 93 dBG » et n'aura absolument aucun lien avec la lecture en dBA du lieu où il se trouve.

On compte sur vous pour éclaircir tout ça avec les experts.

1115 Et pour le dessin numéro 3, c'est encore plus distorsionné, plus le nombre d'éoliennes est grand, on pourrait capter sur un site toujours 40 dBA, mais l'intensité en dBG, elle augmenterait selon le nombre d'éoliennes.

1120 Il est donc absolument impossible de faire quelque corrélation que ce soit entre ces sons au niveau des récepteurs éloignés. Si je me trompe, les ingénieurs engagés par l'initiateur peuvent peut-être faire une rectification.

Maintenant, avec le peu de temps qu'il me reste, je ferai un bref survol de mon mémoire qui s'intéresse aux aspects scientifiques entourant les IBF émis par les parcs éoliens.

1125 En consultant la littérature scientifique sur ce sujet, ce qui m'a tout d'abord frappé, c'est la grande disparité de conclusions sur l'impact du bruit des éoliennes entre divers groupes d'experts. Je les ai classés en trois catégories.

1130 Le premier groupe, c'est la grande majorité des chercheurs indépendants qui relatent un grand nombre de témoignages provenant de partout dans le monde qui évoquent des effets néfastes sur la santé, allant du dérangement aux troubles de santé divers reliés aux bruits des éoliennes. Ces constants ont poussé ces chercheurs à essayer d'en comprendre les causes.

1135 Le deuxième groupe que j'ai nommé « Les proéoliens » est composé de chercheurs qui sont engagés par l'industrie éolienne pour faire des revues de littérature scientifique. Ils semblent partiaux dans leur analyse pour des raisons assez évidentes de conflits d'intérêts.

1140 Et le troisième que j'ai appelé « Les influenceurs » est formé par des experts engagés dans des organismes gouvernementaux, également pour faire des revues de littérature scientifique. Ils sont passablement en retard sur l'avancement des connaissances et des technologies étant donné que, comme le disait monsieur Gauthier, le temps que les recherches soient faites, publiées et qu'on en fasse des revues de littérature, les années passent et les technologies changent.

1145 Cette machine envoie de l'air chaud, alors, ça assèche la bouche.

Je vous invite à aller lire mon mémoire pour voir en détail les avis que ces divers experts ont sur le sujet. Je vous partagerai...

LE PRÉSIDENT :

1150

Il vous reste deux minutes.

Mme NYNON LESSARD :

1155

Deux minutes?

LE PRÉSIDENT :

1160

Oui.

Mme NYNON LESSARD :

1165

En conclusion, il y a des témoignages de partout, de personnes partout dans le monde qui sont incommodées par les bruits des éoliennes.

Il reste beaucoup de travail à faire pour tout élucider, mais il y a plusieurs recherches qui démontrent que les éoliennes émettent ces sons qui voyagent sur de longues distances, et cetera. L'intensité augmente avec la grandeur, la puissance et le nombre.

1170

Ces sons ont des particularités qui la rendent plus dérangeante que d'autres. Ils ont découvert de nouveaux processus de détection par l'oreille qui ont été découverts, et l'information peut se rendre au cerveau, même si le son est inaudible. Donc, ça, c'est des pistes de recherche.

1175

Les méthodes actuelles pour évaluer les bruits dans les études d'impact sur les parcs éoliens ne tiennent pas compte des sons de basse fréquence. Les multiples paramètres et équipements doivent être bien maîtrisés pour évaluer ces sons.

1180

La seule façon pour amoindrir les impacts est de garder une distance séparatrice assez grande, et pratiquement tous les constats précédents que je viens de nommer ont été contestés par l'industrie éolienne et les experts qu'elle engage.

1185 Nous demandons aux influenceurs comme l'INSPQ et Santé Canada qu'elle prenne connaissance des nouvelles recherches et que leurs recommandations tiennent compte du principe de précaution; que soient mis sur pied de véritables comités indépendants pour évaluer tous les aspects des impacts du bruit des éoliennes; qu'il y ait des procédures pour bien évaluer les impacts et des modélisations qui soient faits sur la propagation de ces sons.

1190 Dans le cas de ce projet précis, nous affirmons que le promoteur n'a aucune donnée, aucune information sur ses suivis, que dans ses rapports non plus, il n'y a pas d'informations, il n'y a aucune étude, aucun calcul sur l'intensité des sons de basse fréquence; il ne peut savoir si leur intensité sera inférieure au son de... au seuil... inférieur au seuil de la perception humaine.

Une minute?

1195 Il affirme en s'appuyant sur certaines conclusions de l'INSPQ, il n'est pas possible de conclure que les sons de basse fréquence produits par les éoliennes constituent une nuisance pour les populations avoisinantes, mais ils omettent de dire qu'évidemment rien ne permet d'infirmier cette hypothèse puisqu'il manque de recherche précise.

1200 C'est donc dans cet état d'ignorance totale que le promoteur affirme qu'il n'y aura aucun impact dû aux IBF pour les populations avoisinantes. Je trouve cette attitude pour le moins irresponsable.

1205 Le BAPE a, quant à lui, un devoir de vigilance, il doit anticiper ce qui pourrait survenir concernant cet enjeu. Il ne peut se fier sur des recommandations d'organismes qui sont constamment en retard sur l'évolution des technologies, et il doit se méfier des informations biaisées et véhiculées par le promoteur.

Le BAPE doit rechercher de réelles informations indépendantes qui lui permettront de voir plus loin. Il doit avoir à cœur de protéger les populations plutôt que de servir les intérêts des conglomerats.

1210 En conclusion, en tant que chrétienne catholique, je crois qu'il ne vaut pas la peine de vendre l'âme de ce territoire pour quelques millions de dollars.

1215 Ce projet ne respecte pas les valeurs édictées dans l'encyclique, *Laudato si'* du Pape François ni les préceptes de sobriété du Christ. Si l'Église elle-même ne respecte pas ses propres préceptes, qui respectera l'Église?

Jésus disait :

« Ne faites pas de la maison de mon Père une maison de commerce. »

1220 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, madame Nynon Lessard.

1225

Je vais laisser ma collègue...

LA COMMISSAIRE :

1230

Merci, madame Lessard. Merci, madame Lessard, pour votre présentation et pour votre mémoire que nous avons lu, Georges et moi.

Je voudrais revenir sur le début de votre mémoire concernant le comité de suivi. Vous avez à peu près huit pages sur la question où vous élaborez un peu plus ce que vous venez de nous résumer.

1235

Pour vous, à partir de ce que vous avez vécu, de ce que vous avez lu et de ce que vous nous avez présenté, qu'est-ce que ce serait le comité de suivi idéal? Puis ce serait quoi, son *modus operandi*?

Mme NYNON LESSARD :

1240

Je vais laisser mon expert répondre.

Il peut répondre?

1245

LE PRÉSIDENT :

Bien, normalement, votre mémoire est signé d'une seule personne. C'est vous qui exprimez votre opinion, c'est avec vous qu'on veut discuter pour que vous nous expliquiez ce que vous avez mis dedans.

1250

Mme NYNON LESSARD :

D'accord.

1255 **LE PRÉSIDENT :**

Si le mémoire était écrit à deux, oui, vous allez passer à deux.

Mme NYNON LESSARD :

1260

Bien, il semble...

M. HANS MOREAU :

1265

On l'avait écrit à deux, mais...

LE PRÉSIDENT :

1270

O.K.

Mme NYNON LESSARD :

O.K. Mais, bon, il semble évident que, il faut qu'il y ait quelqu'un qui gère ces plaintes-là quelque part, donc, le comité de suivi, ça semble...

1275

Pouvez-vous me redire votre question, s'il vous plaît?

LA COMMISSAIRE :

1280

Oui. En fait, elle est très simple...

Mme NYNON LESSARD :

1285

Oui, oui.

LA COMMISSAIRE :

... c'est : pour vous, le comité de suivi idéal, qu'est-ce que ce serait en termes de composition?

1290 **Mme NYNON LESSARD :**

O.K.

LA COMMISSAIRE :

1295

Qui devrait être sur ce comité-là et comment il devrait fonctionner?

LE PRÉSIDENT :

1300

Idéalement pour vous.

LA COMMISSAIRE :

Idéalement pour vous.

1305

Mme NYNON LESSARD :

Bien, il faudrait qu'il soit indépendant...

1310 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, on pourrait inviter monsieur Moreau à rejoindre sa place pour que madame puisse tranquillement s'occuper de (inaudible)...

1315 **Mme NYNON LESSARD :**

Oui, sauf que pour être honnête avec vous, ce mémoire-là, évidemment, c'est mon mari qui a travaillé pendant deux ans de tout ça, alors, je peux répondre, mais c'est lui qui est expert.

1320

LE PRÉSIDENT :

Mais vous l'avez brillamment présenté...

1325 **Mme NYNON LESSARD :**

Oui oui, si je peux...

LE PRÉSIDENT :

1330

On l'a lu avec plaisir. Allez-y (inaudible)

LA COMMISSAIRE :

1335

Puis je pense que, ce que vous nous avez dit par rapport au comité de suivi, on sent que vous l'avez vécu de façon rapprochée...

Mme NYNON LESSARD :

1340

Oui.

LA COMMISSAIRE :

1345

... fait que vous avez certainement une opinion là-dessus.

Mme NYNON LESSARD :

1350

Bien, c'est que si le comité de suivi, ça sert évidemment à gérer les problèmes, là, parce qu'il faut, quand il y a des problèmes dans des projets, il faut que quelqu'un s'en occupe, donc le comité de suivi, ça devrait être... ça devrait être le gouvernement qui s'en occupe.

En fait, je ne comprends pas pourquoi c'est la compagnie qui fait ça, là? Ou il devrait y avoir des membres du ministère, puis des citoyens, puis tous ceux qui voudraient, en fait, y participer pourraient y participer.

1355 Là, je n'ai pas... je ne sais pas, là, je veux dire, moi, je voudrais qu'on vive dans un monde honnête puis que quand on a un problème, on s'en parle, puis on trouve les personnes pour nous aider à le résoudre.

Voilà!

1360

LA COMMISSAIRE :

Déjà si...

1365

Mme NYNON LESSARD :

Je ne pourrais pas vous donner de réponse plus que ça.

LA COMMISSAIRE :

1370

Déjà, si on avait, si je comprends bien, si on avait une participation citoyenne plus élaborée que ce qu'on a là, ce serait déjà un plus?

Mme NYNON LESSARD :

1375

Bien, si on s'en tenait au décret premièrement, si on s'en tenait aux engagements, peut-être qu'on aurait pu... En fait, si on s'en était tenu à ce qu'il aurait dû être, bien, je ne serais peut-être pas là en train de vous en parler.

1380

Donc, peut-être qu'on aurait dû, premièrement, essayer ce qu'il y avait déjà d'établi puis le faire fonctionner de cette façon-là. Donc, ça ne veut pas dire que ce qui... c'est ça, on ne peut pas dire si ce qu'il avait présenté, c'est correct ou non, puisque ce n'est pas comme ça que ça a fonctionné. Le promoteur a mis les règles qu'il voulait.

1385

Donc, je voudrais qu'on suive les recommandations du ministère par rapport au comité de suivi...

LA COMMISSAIRE :

D'accord.

1390 **Mme NYNON LESSARD :**

... peut-être que c'était déjà bien.

LA COMMISSAIRE :

1395

O.K. Bon. Parfait. Merci.

Ensuite, ma deuxième question... ça va bien!

1400

Ma deuxième question, ça porte sur ce que vous venez de nous dire à la fin de votre présentation, c'est les nouvelles, vous parlez de nouvelles recherches qui sont faites.

Il y a une bibliographie très très étoffée et abondante à votre mémoire. J'ai regardé les dates de parution, pour beaucoup ça date d'une dizaine d'années.

1405

Mme NYNON LESSARD :

O.K.

1410

LA COMMISSAIRE :

Moi, quand je vois ça de l'extérieur, j'ai comme l'impression que, comme dans beaucoup de domaines de recherche, soit que ces chercheurs-là s'y ne sont plus attardés ou désintéressés, ils sont passés à autre chose, ou il peut arriver toutes sortes d'affaires dans le monde de la recherche, à partir du financement ou des choses comme ça.

1415

Alors, selon vous, comment ça se fait que, on dirait que tout d'un coup, si on regarde de façon plus récente, mettons, depuis 2019, 2020, c'est peut-être juste le choix des références que vous avez fait, mais moi, ça me donne l'impression qu'il y a moins de monde qui travaille là-dessus.

1420

Je ne le sais pas si c'est aussi ce que vous observez? Puis si c'est ce que vous observez, pouvez-vous nous dire pourquoi? Ou c'est quoi votre idée là-dessus?

1425 **Mme NYNON LESSARD :**

Mon idée là-dessus, ce serait que, il y a un parc éolien existant avec 160 éoliennes, et puis que, il devrait y avoir des moyens qui sont entrepris pour faire une étude à partir des paramètres observés dans les recherches qui datent de 10 ans.

1430

On a un beau parc, on a quelque chose de concret, alors, pourquoi on ne stimule pas la recherche dans ce domaine-là puisqu'il va y avoir, peut-être, une dizaine d'autres parcs comme ça au Québec?

1435

Donc, moi, je veux dire, pour l'aspect scientifique, je ne peux pas vous dire pourquoi il n'y a plus de recherches, il n'y a pas de recherches là-dessus. Mais ce n'est sûrement pas parce que c'est désuet, là, c'est que c'est un sujet qui est passé date, au contraire.

LA COMMISSAIRE :

1440

O.K. Est-ce que...

Mme NYNON LESSARD :

1445

Il manque de volonté.

LA COMMISSAIRE :

1450

Est-ce que c'est parce que je n'ai pas une bonne perception de l'évolution de la recherche ou il y a vraiment une espèce de désengagement au niveau de cette recherche-là?

Mme NYNON LESSARD :

1455

Moi, je n'ai pas d'avis sur ça.

LA COMMISSAIRE :

D'accord. Je vous remercie beaucoup. Merci, madame Lessard.

1460 **Mme NYNON LESSARD :**

Moi, je juge à partir de d'autres critères comme vous avez pu entendre à la fin de mon mémoire.

LE PRÉSIDENT :

1465

Oui. Madame Lessard, je...

LE PRÉSIDENT :

1470

Oui, excusez-moi, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

1475

Je suis quand même intéressée, parce que je suis préoccupé vraiment par les faits que vous rapportez.

Est-ce que, vous, vous sentez aussi, vous ressentez aussi des infrasons?

Mme NYNON LESSARD :

1480

Moi, bien, pour être honnête, là, le... quand on dit que les sons - attendez un petit peu – « qui sont inaudibles, mais qui communiquent des informations au cerveau, là », moi, j'aimerais bien... j'attends... j'aimerais bien pouvoir participer à des études pour voir si je ne suis pas victime de ça, parce que depuis que le parc éolien est là, j'ai commencé à avoir des sensations dans la tête, c'est presque permanent, puis ça a cessé quand je suis allé en voyage, certains moments précis, quand je suis allée dans une cabine d'insonorisation aussi, parce que j'ai fait des tests auditifs.

1485

Donc, j'aimerais bien qu'on puisse m'examiner puis qu'on puisse faire... parce que, il y a quelque chose qui n'était pas là avant et qui est là, et qui est constant. Et voilà!

1490

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup pour votre présentation et bonne soirée.

1495 **Mme NYNON LESSARD :**

Merci.

1500

M. FRÉDÉRIC BEAULIEU (DM23)

1505

LE PRÉSIDENT :

Je vais à présent inviter monsieur Frédéric Beaulieu à venir faire sa présentation.

1510

M. FRÉDÉRIC BEAULIEU :

Bienvenue.

1515

LE PRÉSIDENT :

Installez-vous.

1520

M. FRÉDÉRIC BEAULIEU :

Oui, tout à fait. Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour, Madame la Commissaire. Bonjour, monsieur l'analyste.

1525

LE PRÉSIDENT :

Ça vous fait plaisir.

1530 **M. FRÉDÉRIC BEAULIEU :**

Bien oui, tout à fait.

1535 Attendez-vous que je vais être un petit peu expéditif, parce que, d'ailleurs, une commissaire, quand j'étais analyste au BAPE, m'avait surnommé « monsieur *bullet point* ». Alors, je vais y aller sommairement quand même.

1540 Au niveau acceptabilité sociale, on a quand même travaillé fort, nous, les citoyens, pour essayer de sensibiliser la Municipalité et les élus, autant de la Municipalité que de la MRC.

1545 Première chose, on est allé à la séance du conseil du 6 novembre, bon, petit groupe, tout petit, pour justement sensibiliser par nos questions la Municipalité. Et ce qu'on s'était fait répondre à ce moment-là par la mairesse, c'est que le projet, étant donné qu'il intervenait sur des terres privées, la Municipalité ne pouvait rien faire. Alors, ça a été notre premier... première démarche.

1550 Par la suite, à la séance du conseil du 4 décembre, on est retournés beaucoup un plus gros groupe, encore pour sensibiliser avec nos questions la... les élus municipaux, et c'est là qu'on a appris que la Municipalité appuyait le projet.

1555 Bien entendu, on a questionné, on a compris qu'il n'y avait pas d'écrit ou quoi que ce soit, là-dessus, et qu'en plus de ça, ça avait fait sans aucune consultation, sans même demander au CCU, qui est un comité permanent de la Municipalité, d'analyser le projet.

1555 Du côté de la MRC, on a fait des démarches aussi et on a été reçu par la MRC, et la MRC nous est revenue en réponse qu'ils étaient en réflexion. Dans le fond, notre point, c'était quoi, c'était de dire tout simplement : il y a une zone tampon pour la Forêt Montmorency et la MRC, le parc de la Jacques-Cartier, pourquoi il n'y en a pas une pour le parc du Mont Sainte-Anne?

1560 Mais, bien entendu, on n'a pas eu de réponse par rapport à ça. Devant tout ça, vous comprenez, on est des... on est des citoyens, on a tous des activités professionnelles, on n'est pas à temps plein sur nécessairement des projets, donc, on a décidé de partir une pétition pour pouvoir sensibiliser.

1565

La pétition, finalement, en date de ce soir, on était rendu à 1663 personnes qui ont signé la pétition, qui, dans le fond, dit sommairement que le projet dans sa forme actuelle n'a pas l'acceptabilité sociale et qu'une zone tampon de 3 km pourrait le permettre.

1570

Les signataires de la pétition, comme expliqué dans mon mémoire, sont des gens, bien entendu, qui soit ont des résidences permanentes ici, soit des résidences secondaires, ou tout simplement, ce sont des amoureux du parc du Mont Sainte-Anne où, bien entendu, ils viennent s'amuser de toutes sortes de façons, un peu comme... j'aime le parallèle, mais, en même temps, faut le prendre avec des bémols, c'est un peu comme on compare le territoire de chasse des Autochtones, c'est un peu la même chose pour nous ici.

1575

Il n'est pas rare le soir de voir des gens dans les pistes de ski de fond avec leur frontale, mais, en fait, il n'est pas rare, ça arrive très très souvent. Ça arrive souvent de voir des gens monter la montagne aussi.

1580

Donc, c'est un mode de vie qui a été adapté ici. Les gens qui résident ici ne résident pas ici parce que les rues asphaltées, parce que, ils veulent avoir des services municipaux. Les gens résident ici tout simplement pour le parc du Mont Sainte-Anne.

1585

On ne souhaite pas avoir une grande bibliothèque ou quoi que ce soit, tout ce qu'on veut, c'est que le parc du Mont Sainte-Anne soit préservé un peu dans sa situation actuelle.

Et c'est ce qui a fait que la pétition, dans le fond, on a eu jusqu'à 1663 noms. Bien, entendu, c'est sûr et certain que si j'avais été à temps plein là-dessus, la pétition aurait eu beaucoup plus de signatures, mais, à un moment donné, on ne peut pas malheureusement tout faire.

1590

En plus, vous allez le voir, il y a un des mémoires qui a été déposé dans lequel vous avez un sondage maison qui a été réalisé. Et le sondage maison, ce qu'il nous dit grosso modo, c'est que, pour une personne qui est contre la zone tampon, il y en a 10 qui sont pour. Je laisserai, bien entendu, les gens, auteurs du mémoire, pouvoir aller un peu plus dans le détail.

1595

J'ai été un peu plus loin aussi dans ma réflexion sur l'acceptabilité sociale en me demandant : est-ce que la Municipalité, la MRC ont fait des choses pour permettre une acceptabilité sociale?

Quand je regarde, je m'inspire, dans le fond, de l'article « L'acceptabilité sociale de l'énergie éolienne au Québec, quel rôle pour les élus municipaux? » qui a été écrit des gens de l'UQAR, bien, malheureusement, la Municipalité de Saint-Ferréol ou la MRC ne score pas.

1600

J'ai fait un tableau avec toutes les actions, toutes les meilleures pratiques que les auteurs ont mises de l'avant, pour essayer d'aller chercher une certaine acceptabilité sociale, et, malheureusement, c'est de constater qu'il n'y a rien qui a été fait là-dessus.

1605

La seule chose qui a été faite, c'est que le promoteur a fait une activité, on pourrait dire, de sensibilisation aux éoliennes ici, mais, encore une fois, ça a été fait la semaine, et l'avis pour nous annoncer ça a été fait via la boîte aux lettres, la malle.

1610

Mais il faut comprendre la dynamique à Saint-Ferréol et même à Beaupré où est-ce qu'on a beaucoup de résidences secondaires, et les gens qui ont des résidences secondaires n'ont pas de boîte postale, parce qu'ils ont leur boîte postale à la maison chez eux.

1615

Et, en plus, on fait ça de semaine, alors que la réalité de ces gens-là des résidences secondaires, c'est une réalité beaucoup de week-ends ou de longs week-ends. Alors, encore une fois, je trouve qu'on a manqué le bateau pour l'acceptabilité sociale.

1620

Et quand je regarde tout ça, je me dis : on a mis de l'avant la zone tampon. La zone tampon rallie des gens. La zone tampon vient d'où? Ce 3 km-là vient de la Communauté métropolitaine de Québec qui avait prescrit ça aux MRC pour préserver un peu certains sites à location récréotouristique ou des sites d'importance.

1625

Ce que j'ai pu comprendre, mais là, là-dessus, je le fais avec un bémol, ce serait beaucoup... vous avez beaucoup plus de ressources que moi pour le vérifier. Ce que je peux comprendre, c'est que ce 3 km-là viendrait de l'OMS. Mais, là-dessus, je laisserai la Commission le vérifier, je ne suis pas sûr. C'est ce que j'ai pu comprendre en posant différentes questions.

1630

En conclusion, on a eu une pétition qui a recueilli plus de 1663 signatures, qui mentionne que le projet dans sa forme actuelle n'est pas recevable et demande une zone tampon. On a un sondage qui démontre que, pour 10 personnes en faveur de la zone tampon, seulement une personne est contre.

J'ai aussi construit un tableau, un tableau à partir de l'article de l'UQAR qui démontre qu'aucune des actions nécessaires envers les citoyens afin d'obtenir une acceptabilité sociale impliquant même la négociation du projet n'ont été effectuées par les élus.

1635 Est-ce qu'il aurait pu en être autrement? Absolument. Malheureusement, la MRC et la Municipalité n'ont pas joué leur rôle. De plus, la MRC pourrait devenir actionnaire du projet selon ses propres dires. Et c'est sûr que quand on regarde ça, c'est sur ces derniers qu'Hydro-Québec se fie pour l'acceptabilité sociale.

1640 Alors, c'est sûr que c'est... tout ça m'amène à dire que considérant que les élus n'ont pas cherché à obtenir l'acceptabilité sociale, considérant qu'une pétition de plus de 1663 noms mentionne que le projet n'a pas d'acceptabilité sociale et met de l'avant une zone tampon; considérant qu'un sondage témoigne que, pour une personne qui est contre, 10 personnes sont pour une zone tampon dans la ville de Saint-Ferréol.

1645 On peut conclure que le projet dans sa forme actuelle n'a pas l'acceptabilité sociale et que seule une zone tampon de 3 km pourrait en permettre son acceptabilité sociale.

1650 En terminant, il est clair qu'Hydro-Québec ne peut se reposer sur les Municipalités et les MRC pour l'acceptabilité sociale d'un projet. Est-ce qu'il pourrait exiger les bonnes pratiques décrites dans l'article de l'UQAR? Sûrement. Voilà!

LE PRÉSIDENT :

1655 Merci beaucoup. Mais, monsieur Beaulieu, on voit que, dans votre mémoire, il y a deux points centraux et...

M. FRÉDÉRIC BEAULIEU :

1660 Hum-hum.

LE PRÉSIDENT :

1665 ... c'est ce que je vais essayer de regarder un peu avec vous. En parlant d'acceptabilité sociale, tout à l'heure, vous avez mentionné le CCU.

M. FRÉDÉRIC BEAULIEU :

Oui, oui.

1670 **LE PRÉSIDENT :**

Le comité consultatif d'urbanisme. Quel est le mandat de ce comité?

M. FRÉDÉRIC BEAULIEU :

1675

Le mandat, c'est sûr et certain que quelqu'un de la Municipalité pourrait prendre plus... le voir. Le mandat du comité, c'est de regarder les projets pour voir s'ils sont acceptables pour la Municipalité.

1680

Bien entendu, normalement, c'est des petits projets, ce n'est jamais le projet, si on veut, de la grosseur de ce projet-là d'éoliennes. C'est sûr et certain que quand je me fie à mon passé d'analyste au BAPE, on a vu des fois des Municipalités qui ont adapté de bonnes pratiques où, dans le cadre de projets comme ça, ils formaient un comité au sein de la Municipalité, comité de citoyens, et, souvent, ils choisissaient un comité de citoyens basé sur le projet.

1685

Vous savez tous, on a ici plusieurs ressources qui ont de l'expertise pour juger d'un tel projet, et, à ce moment-là, c'est sûr et certain que la Municipalité aurait pu se reposer sur ce CCU spécial, si on veut, un comité fondé qui aurait pu analyser et faire ses recommandations à la Municipalité.

1690

Encore une fois, je dois dire, pour avoir regardé l'article de l'UQAR, que je trouve très bien, ça résume quand même assez bien le chemin pour une acceptabilité sociale. D'ailleurs, il parle un peu d'un comité aussi de citoyens dans ce document-là.

LE PRÉSIDENT :

1695

O.K. Donc, vous estimez quand même que si le CCU avait été consulté, il aurait pu apporter quelque chose dans l'analyse de ce projet-là?

M. FRÉDÉRIC BEAULIEU :

1700

Absolument.

LE PRÉSIDENT :

Quelle serait-elle, cette chose qu'elle aurait pu apporter?

1705 **M. FRÉDÉRIC BEAULIEU :**

1710 Bien, premièrement, il faut comprendre, et puis je peux très bien le comprendre, écoutez, moi, j'ai une formation d'ingénieur civil, j'ai travaillé à la Baie-James, j'ai travaillé aussi, comme je l'ai dit à quelques reprises, au BAPE, je sais très bien ce que peuvent apporter de grands projets puis de gros projets pour en avoir vu.

Et je sais à quoi ça ressemble, une tour de 200 m de haut. Les gens souvent ont de la misère, puis ça, je le comprends très bien, quand on n'a pas d'expérience là-dedans.

1715 J'imagine que si j'avais un autre passé que celui d'ingénieur, je pourrais avoir de la difficulté à figurer ce que peut représenter un parc éolien d'au-dessus de 70 éoliennes qui ont 200 m de haut.

Alors, des gens comme ça, qu'il y a autour, gravitent autour du CCU, qui aident le CCU à faire ses recommandations, alors, c'est sûr et certain que ça aurait été mieux.

1720 Bien entendu, probablement que ces gens-là auraient pu arriver, là je vais vendre ma salade, bien entendu, mais on serait arrivé probablement à se dire : bien, écoutez, on veut préserver, première des choses, le Mont Sainte-Anne, on va avoir des éoliennes de 200 m, c'est la première fois.... au Canada, je sais que c'est la première fois, en Amérique du Nord, je ne suis pas sûr, mais ce sont de nouvelles éoliennes qui vont avoir plus de 200 m qui vont produire 6 mégawatts.

1725 C'est sûr et certain qu'on n'a jamais vu ça, alors, normalement, dans le cadre d'un processus comme ça, on va y appliquer le principe de précaution, d'où, encore là, l'importance d'une zone tampon.

1730 Est-ce que je réponds bien à votre question? Oui? Correct.

LE PRÉSIDENT :

Tout à fait. C'est votre opinion que vous continuez d'exprimer.

1735

M. FRÉDÉRIC BEAULIEU :

C'est bon.

1740 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bien. Et là, vous revenez encore sur la zone tampon.

M. FRÉDÉRIC BEAULIEU :

1745

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1750

Quels problèmes vous anticipez que cette zone tampon va régler si jamais elle était accordée?

M. FRÉDÉRIC BEAULIEU :

1755

Hum-hum. C'est bien. Écoutez, le Mont Sainte-Anne et son parc du Mont Sainte-Anne est, à l'est des Rocheuses, ce qu'il y a de plus gros, autant... première des choses, on a le deuxième plus gros parc de ski de fond en Amérique du Nord et on a, au niveau, à l'Est des Rocheuses, on a, exemple, la Super S et la S qui sont les pistes avec la plus forte pente, le plus long possible. À l'est des Rocheuses, il n'y a rien d'autre que ça.

1760

Alors, on a quelque chose d'assez phénoménal.

1765

Quand on regarde, quand on skie un peu à l'extérieur de la province de Québec, on voit les compétiteurs du Mont Sainte-Anne. On voit les compétiteurs du parc du Mont Sainte-Anne. Et quand on regarde ces compétiteurs-là, aucun d'eux n'a des éoliennes à proximité, c'est tout le temps des paysages à couper le souffle et tout.

Alors, ce qu'on veut éviter avec ce 3 km-là, c'est justement de pouvoir - comment je pourrais dire ça? - de pouvoir tuer la poule aux œufs d'or, on va dire comme ça.

1770 Le parc du Mont Sainte-Anne a un impact économique phénoménal sur la Côte-de-Beaupré, c'est lui qui est la raison principale de l'essor de la ville de Saint-Ferréol.

LE PRÉSIDENT :

1775 Donc, c'est quoi, vous anticipez, par exemple, que, il y aurait eu une baisse de fréquentation?

M. FRÉDÉRIC BEAULIEU :

1780 Il pourrait y avoir effectivement une baisse de fréquentation, il pourrait y avoir justement... écoutez, moi, les endroits que j'ai fait du ski de fond, entre autres, c'est sûr qu'un gars comme Pierre Harvey pourrait vous parler davantage d'autres endroits.

1785 Moi, j'ai fait du ski de fond à SilverStar qui est en Colombie-Britannique, mais le centre de ski de fond du Mont Sainte-Anne, il est en compétition contre ça. Moi, quand j'étais à SilverStar, il n'y a pas d'éoliennes, là, à côté, il y a juste de beaux paysages. Quand on recherche quelque chose comme ça, on n'y va pas... on va éviter un site qui est industrialisé par la proximité d'éoliennes. Alors, c'est ce qu'on veut essayer d'éviter.

1790 En ayant cette zone de 3 km, vous évitez, si on veut, la première tranche de montage qui permet un peu – on va dire ça comme ça – comme un tampon, et d'essayer de préserver le Mont Sainte-Anne. Encore là, c'est de la précaution qu'on fait. Sûr et certain que le lendemain, où est-ce que si on a une baisse de fréquentation.

1795 Bien entendu, il y en a qui vous diront « bien non, on n'aura pas de baisse de fréquentations », on ne le sait pas, parce que, il n'y a aucun centre d'importance comme le parc du Mont Sainte-Anne qui ont vécu quelque chose comme ça. Alors, dans ce temps-là, en génie, ce qu'on fait, on fait le principe de précaution qu'on applique pour s'assurer de ne pas avoir de problème.

LE PRÉSIDENT :

1800 Merci.

1805 **M. FRÉDÉRIC BEAULIEU :**

C'est bon.

1810 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup pour votre temps, et d'ailleurs, vous êtes de resté dans le chrono, vous nous avez économisé quelques minutes. Merci et bonne soirée à vous.

1815 **M. FRÉDÉRIC BEAULIEU :**

Merci, à vous aussi. Merci.

1820 **M. ALAIN FISET (DM37, DM37.1)**

LE PRÉSIDENT :

1825 J'aimerais inviter maintenant monsieur Alain Fiset.

Bonsoir. Bienvenue. Installez-vous.

1830 **M. ALAIN FISET :**

Premièrement, j'aimerais vous remercier, en fait, pour la qualité de l'équipe, en fait, toutes les interactions que j'ai eues avec les gens de l'équipe, ils sont excellents. Mes félicitations.

1835 Puis l'accès aussi au mécanisme démocratique qu'est le BAPE. Parce que je dois vous avouer que s'il n'y avait pas de BAPE, il n'y aurait pas de démocratie.

Je suis un ingénieur, en fait, et, dans mes 35 ans d'expérience, j'ai rarement vu un projet qui n'a pas vu de changement. Donc, quand Hydro-Québec dit qu'on ne peut faire des changements, moi, dans ma vie, et de grands projets, il y a toujours des aménagements.

1840 Alors, j'ai déménagé ici en 2006 de Montréal pour la qualité de vie, à 40 minutes de Québec, et c'est assez exceptionnel. Moi et ma famille, on pratique, en fait, toutes les activités qui se trouvent ici.

1845 Au Mont Sainte-Anne, on vend « du paysage », et la communauté métropolitaine de Québec décrit bien la valeur d'un paysage, et c'est pour cette raison notamment que le Club Med s'est établi ici.

1845 L'acceptabilité sociale est fondamentale pour créer une fierté plutôt qu'une frustration. Puis la frustration amène souvent, en fait, des clivages dans la population, ce qui n'est pas souhaitable.

1850 Ici, on n'a pas de lampadaires, ici, on joue dehors. Moi, je dis à mes amis de Montréal « ici, il n'y a pas de classe sociale, il y a juste des gens qui jouent dehors ». Et on ne compare pas la grosseur de notre voiture, de notre propriété quand on vit des moments extraordinaires en plein air, on fait juste s'épanouir et se dire « Wow! Que c'est beau aujourd'hui ». Et tous les résidents de la région pourront vous en témoigner.

1855 Ici, quand je regarde le projet, en fait, j'ai une formation d'analyste d'affaires professionnelles. J'ai essayé de prendre du recul, et, quand je regarde l'ensemble de l'œuvre, je vois des critères de développement économique davantage que des critères en développement durable.

1860 Parmi les étapes décisionnelles, il y a beaucoup de situations d'apparence de conflit d'intérêts. On ne semble pas apprendre du passé. Parce qu'il y a beaucoup de littérature, notamment la France, il y a l'Alberta, qui a légiféré, il y a beaucoup de leçons apprises et on semble repartir à zéro.

1865 Et je ferais une parenthèse, je parle ici pour le projet en titre, mais au travers des échanges que j'ai eus avec les autres municipalités pour tenter de m'instruire, je me suis rendu compte que, il y a beaucoup de municipalités ici au Québec qui vivent la même frustration, que tout le monde apprend de son côté, et tout le monde réapprend, et les citoyens doivent beaucoup d'investir.

1870 Donc, la venue du BAPE, non seulement vos recommandations vont mettre la table pour ce projet, mais je pense qu'ils vont mettre aussi la table pour tous les autres projets de la filière éolienne au Québec, et je le souhaite.

Puis je souhaite aussi de préserver ce patrimoine de terrain de jeux naturel et sauvage, parce que, en fait, on veut que nos enfants puissent bénéficier de ces éclats-là quand on se dit « Wow! Qu'il

1875 fait beau », et qu'on est dans une nature sauvage à seulement 40 minutes d'une grande municipalité... d'une grande communauté comme Québec.

1880 Et aussi, il faut souligner le fait que le parc du Mont Sainte-Anne est orphelin, parce que, il y a un litige entre RCR et la Sépaq, et tout le monde le connaît. Ce fait que, il n'y a personne qui veut s'avancer, il n'y a personne qui le protège, d'où la nécessité que nous, on s'implique.

1885 Donc, je vais faire foi, en fait, vous pouvez passer au deuxième acétate qui liste en rafale mon argumentaire, c'est-à-dire... et le mot sur lequel je reviens, c'est « il manque ». Il manque d'informations sur le projet, parce que je n'ai jamais vu un projet, en fait, se réaliser sans plan et devis, sans dessins d'atelier d'éoliennes que j'ai tenté d'avoir et que je n'ai pas pu avoir, puisqu'on me dit qu'ils ne sont pas publics.

1890 Il n'y a pas d'alternative de scénario. On nous dit qu'il y a 69 positions, il y a 57 éoliennes. Bon, O.K., ça, ça veut dire que, dans le fond, sur les 17, il en manque juste 5 pour avoir notre zone tampon. Encore là, ce n'est pas clair, parce que Boralex garde le soin de faire son choix indépendamment des priorités des citoyens.

1895 Il n'y a pas d'études qui utilisent les données factuelles de ce projet, parce que, réalistement, des projets d'envergure, sur un grand nombre, il n'en existe pas comme référence, et, souvent, on va faire référence à des projets, puis des comparaisons un peu boiteuses avec d'autres projets de petite envergure, de très petites éoliennes comparativement aux nôtres, celles qui sont incluses dans le projet.

1900 Et puis la question que j'ai posée sur l'assurance de qualité sur l'eau potable, on me dit « Écoutez, t'sais, puis vous lirez les minutes, il y a des protocoles à mettre en place ».

1905 Vous avez vous-même posé la question « Est-ce que ça a été fait ailleurs? » « Oui, non, peut-être. »

1905 Moi, je suis un citoyen, à chaque fois que je bois de l'eau potable, je me dis : notre eau est bonne. Là, maintenant, elle va venir d'un bassin versant où est-ce qu'il va y avoir une industrialisation. Quels sont les véritables mécanismes qui va me garantir que la qualité de l'eau n'est pas altérée?

Ensuite, il y a un manque de gouvernance. Hydro, Énergir, Boralex, leur performance sont financières. Quand on leur demande de faire de l'acceptabilité sociale, c'est comme demander à notre

1910 entrepreneur qui met notre piscine, de dire « valide donc avec les voisins s'ils sont d'accord ». Ce n'est pas sa business, ce n'est pas ses intérêts, ce n'est pas payant pour lui.

Puis pourquoi est-ce qu'on lui donne de le faire? Bien, selon moi, la gouvernance devrait venir de plus haut.

1915 Les MRC et les Municipalités, ils n'ont pas consulté la population comme mes collègues l'ont dit.

1920 Trop peu ont pleinement été engagés dans le projet de société. Le ministère de l'Économie dont relève Hydro-Québec; le ministère des Sports, Loisir, Plein air, dont relève la Sépaq; le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dont relèvent la MRC et la Municipalité de Saint-Ferréol; le ministère de l'Environnement; le ministère des Ressources naturelles, des Forêts.

1925 Il y a un paquet de gens compétents là, qui pourraient, en fait, avec des critères, définir une saine gouvernance et permettre à un projet visionnaire d'être mis en place en collaboration avec la communauté.

Selon moi, on ne peut pas dépendre d'un promoteur pour assurer ces critères-là, parce que, il est nécessairement en conflit d'intérêts.

1930 Personne n'a mesuré objectivement et de façon quantitative l'acceptabilité sociale. Tout le monde nous dit « on a consulté des élus » et la preuve est faite et vous avez d'anciens rapports de BAPE d'ailleurs qui dit que, on ne peut pas considérer les élus comme le reflet des considérations citoyennes.

1935 La supérieure du Séminaire a libre cours à définir un projet sur son territoire, sans contrainte avec nombreux avantages fiscaux qui pourraient être revus. En plus d'avoir un droit de vote à MRC pour maximiser son projet, sans égard pour les voisins du Mont Sainte-Anne, même si la codification de la communauté métropolitaine de Québec dit autrement.

1940 Donc, là, je me dis : en quelque part, c'est un problème de gouvernance, parce que, il y a un paquet d'acteurs, tout le monde peut décider bon an mal an, et ensuite, bien, on en subit les conséquences.

1945

Les plaintes auprès d'un projet de Boralex sont traitées par Boralex. Moi, je n'ai jamais vu ça. En fait, ça doit être traité par une entité indépendante, neutre, avec des critères, une certaine rotation, comme un peu un jury, et puis on doit s'assurer que ce soit dûment fait, et si le promoteur ne le fait pas, on doit pouvoir faire rappel à quelqu'un d'autre pour apporter les correctifs et avoir des amendes, émettre des sanctions, et tout ça aux frais du promoteur.

1950

On n'a pas à laisser le promoteur décider de sa loi.

La Municipalité et la MRC ne savent pas comment négocier avec ces grandes sociétés. La preuve, c'est qu'ils n'ont pas négocié leurs redevances, une zone tampon. Donc, est-ce qu'on veut leur laisser? Bien, on sait que les élus se succèdent et puis ce sont des projets ponctuels, projets d'une vie.

1955

Moi, je pense que le gouvernement du Québec, par le biais de ses experts, ont cette expertise-là, ils peuvent aller chercher cette expertise-là et peuvent aider à la gouvernance des MRC et Municipalités.

1960

Il y a aussi le manque de plans intégrés, de vision, de cohérence. On sait qu'il y a au-dessus de 850 000 visiteurs au parc du Mont Sainte-Anne, puis on nous met une éolienne à 534 m.

Saint-Ferréol s'annonce comme destination « Au cœur de la nature », mais on accepte quand même le projet à la Municipalité.

1965

La migration des oies blanches, les gens viennent sur la Côte-de-Beaupré pour les voir, ça va être quoi l'impact? On n'a aucune certitude.

1970

Les revenus fonciers augmentent énormément à Saint-Ferréol, bien pourquoi? Parce que les gens viennent pour une nature sauvage. Pas de lampadaires.

La communauté métropolitaine de Québec a défini une codification, puis nous autres, on dit « on veut au moins une zone de 3 km », mais, dans le fond, la codification, si on la suit, elle demande 7.6 km ou 22.9 km, dépendant le critère qu'on se donne.

1975

Il y a aussi un manque de démocratie, donc nos élus prennent des décisions à huis clos, il y a des ententes gré à gré entre le promoteur puis les acteurs. Boralex fait évoluer son projet sans faire

évoluer sa consultation. Boralex dit... et ça, c'est un correctif, dit que la Sopfeu a besoin d'un lac de 1.5 kilomètre pour être écopable.

1980 Bien, moi, j'ai appelé la Sopfeu, puis j'ai un courriel que j'ai mis dans mon mémoire, qui dit que c'est, 1.2 kilomètre. Puis 1.2 kilomètre, bien, le lac Saint-Hilaire devient écopable.

1985 Donc, en cas de force majeure – puis on sait que les feux de forêt, ce n'est pas juste pour les autres, là – bien, ça devient une ressource. Donc, nécessairement, si on laisse 4 km par 2 km de large, ça nécessite, en fait, trois, quatre éoliennes sur la zone tampon qui ne devraient pas être là.

La rivière Jean-Larose a sorti de son lit anormalement plusieurs fois l'été passé. Est-ce que c'est déjà l'impact d'un déboisement déjà fait dans ce secteur-là?

1990 Le manque d'acceptabilité sociale, on en a largement parlé, pas de leadership, manque de neutralité et d'indépendance, la pétition.

1995 Le manque d'apprentissage des autres projets éoliens, on en a parlé, je pense que ce serait intéressant que vous fassiez une veille sur l'ensemble de l'information.

Donc, les solutions possibles, une zone tampon pour moi, d'au moins 3 km, ç'a plein de sens.

Et puis, là, j'aimerais que vous passiez au prochain acétate s'il vous plaît.

2000 Donc, vous voyez que les éoliennes, c'est gigantesque, là, c'est 57 complexes G et plus, plus, qu'on va avoir près de nous.

La suivante, s'il vous plaît.

2005 Ensuite de ça, vous voyez la zone tampon ici, on le voit clairement, selon la topographie du site là, puis la coupe. On voit que, dans le fond, si on enlève celle... puis ça répond un peu à la question que vous avez posée à monsieur Beaulieu : « Bien, qu'est-ce que ça fait, la zone tampon? » On le voit tout de suite que si on enlève ceux qui sont au sommet de la crête du premier 3 km, bien, les autres deviennent peu ou pas visibles.

2010

Donc, si on les voit peu ou pas, bien, évidemment, il va y avoir l'atténuation des sons par la topographie du sol. On ne les voit pas, donc, notre paysage est moins altéré. Donc, tout ça a un impact direct.

2015

Puis, évidemment, bien, si on a autant d'incertitude dans un projet, les plans et devis, les dessins d'atelier, les positions finales, les études qui font référence à de l'information qui ne prend pas en compte 200 m, 7 mégawatts, bien, on doit agir de précaution; dont, nécessairement, une zone tampon.

2020

Plusieurs solutions sont possibles, je les ai faites mention dans mon mémoire, si on veut aller chercher davantage l'énergie souhaitée.

Parc du Mont Saint-Anne, bien, il a été... le gouvernement l'a créé, en fait, en 1970. Peut-être que vous pourriez faire une recommandation de le protéger.

2025

LE PRÉSIDENT :

Deux minutes.

2030

M. ALAIN FISET :

Excellent!

2035

La gouvernance est un facteur clé important qui doit être assumé par le gouvernement du Québec, je pense. Vous avez l'expertise, vous avez des gens compétents.

2040

Et puis, je pense que la pluralité et une bonne mixité de gens et d'expertises aideraient à donner une vision, un encadrement et supporter les MRC et les municipalités dans de grands projets comme la filière éolienne, et aideraient toutes les autres municipalités qui sont dans de beaux draps actuellement, parce que c'est un peu le *Far West*. Tout le monde essaye de s'y trouver, autant en milieu rural qu'en milieu de villégiature comme nous autres.

Ça nous prend une entité visionnaire, neutre, puis en autorité. On ne veut surtout pas répéter les erreurs, en fait, notamment des Innus de Pessamit avec Hydro-Québec, dernièrement, qui a réglé, puis on ne veut pas répéter ces erreurs-là.

2045 On doit encadrer les entreprises lucratives privées comme le Séminaire de Québec qui, dans le fond... puis c'est une entreprise qui fait de l'argent. Enquête a fait état de tout ça.

2050 Donc, on ne peut pas laisser une entité par le biais de sa voie décisionnelle à la MRC décider qu'est-ce qu'il convient ou ne convient pas, et de faire du *lobbying* pour pouvoir avoir des projets qui impactent les citoyens, puis l'acceptabilité sociale passe par une vraie consultation. Donc, on ne peut pas penser qu'une présentation de Boralex est une consultation.

2055 Donc, en conclusion, on vend du paysage, le projet doit en tenir compte, notamment par une zone tampon. On peut penser qu'un projet ne peut pas être modifié. Si la consultation vient à la toute fin, et la rigidité d'Hydro-Québec par son porte-parole dit que, bon, on ne peut rien faire. En fait, ça brime la confiance de notre société d'état, je pense.

2060 On ne peut pas apprendre d'autres projets, on doit, on a l'obligation d'apprendre puis de comprendre comment on peut faire mieux.

On ne veut pas être le cobaye de l'éolien.

2065 Puis des regroupements de citoyens, partout, au Québec souhaitent faire mieux, autrement, avec la considération pour chacune des régions. C'est difficile, mais c'est assurément la bonne chose à faire.

Puis une des valeurs du Québec, c'est la démocratie, donc, je pense qu'on est au cœur.

Je vais aller à l'autre acétate, en terminant.

2070 **LE PRÉSIDENT :**

En terminant.

2075 **M. ALAIN FISET :**

En rafale, on va juste passer les autres acétates.

2080 Visuellement, vous voyez, en fait, vu du lac des Trois castors, avec ou sans éolienne. Si vous passez juste en avant, la deuxième, Sainte-Famille avec ou sans éolienne.

Puis Sainte-Famille, pensez que, il y a des croisiéristes qui passent en face, donc ils voient beaucoup ou très peu.

Suivante.

2085

Au sommet du Mont Sainte-Anne, bien, évidemment, c'est plus nombreux, mais c'est plus lointain s'il y a une zone tampon.

La suivante, s'il vous plaît.

2090

Vu de la station du rang Saint-Julien, où ce qu'on vend du bonheur en ski de fond, *backcountry*, de la marche, de la raquette et le reste.

LE PRÉSIDENT :

2095

Merci.

M. ALAIN FISET :

2100

Et je pense que c'est la dernière. C'est ça?

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Fiset.

2105

M. ALAIN FISET :

La dernière qui illustre bien le 3 km de zone tampon sur le projet.

2110

LE PRÉSIDENT :

Et qui fait une bonne synthèse de votre présentation aussi. Merci. Merci beaucoup pour la présentation de votre mémoire.

Je vais laisser ma collègue.

2115

LA COMMISSAIRE :

Merci beaucoup, monsieur Fiset.

2120

J'irais tout de suite à la conclusion de votre mémoire. Je vais vous lire, puis, après ça, j'aimerais qu'on développe un peu plus dans le cadre du projet qui nous occupe.

Vous dites :

2125

« *Pour éviter une telle situation* – c'est-à-dire comme beaucoup d'autres qui ont déposé des mémoires, vous insistez sur la présomption de conflit d'intérêts. Donc, c'est à cette situation-là que vous faites référence – *une consultation citoyenne au sens large, par des processus bien définis, et une reddition de compte à une gouvernance neutre, rendraient le tout exempt de tout conflit d'intérêts par une acceptabilité sociale et donneraient une légitimité aux décisions prises à l'égard d'un projet plus harmonieux en respect des parties impactées.* »

2130

Concrètement, là, par rapport au projet qui nous occupe, à l'étape où on est rendu, parce que, on est dans une procédure d'évaluation environnementale, le BAPE travaille sur son mandat, le 5 juin, il rend ses recommandations au ministre, le ministre aura à acheminer une recommandation au conseil des ministres.

2135

Qu'est-ce qu'on pourrait faire pour rencontrer, qu'est-ce que le promoteur, ou quiconque, pourrait faire pour obtenir ou mettre en place une consultation, ce que vous appelez « une consultation citoyenne au sens large »?

2140

M. ALAIN FISET :

O.K. Excellente question!

2145

En fait, pour moi, une gouvernance, c'est neutre. Donc, les gens qui en tirent profit ne peuvent pas définir des critères qui permettent d'identifier les parties autour de la table qui vont définir une question ou des questions qui peuvent donner lieu à un sondage ou un référendum, ou une consultation

au sens large, parce que, on veut la mixité des citoyens et des acteurs économiques. On veut être sûr que certains experts puissent mettre leur grain de sel.

2150

Et à partir du moment que tout le monde autour de la table qui décide sont bénéficiaires, il y a une présomption de conflit d'intérêts.

2155

Donc, pour ce faire, et là, on ne peut pas dire « bien, tout le monde se retire pour le vote », parce que, il n'y aura plus personne autour de la table. Bien là, à ce moment-là, on peut dire « O.K., quels sont les mécanismes qui nous permettent de ».

2160

Et c'est là que, une gouvernance neutre définit ces critères-là : quels sont les mécanismes? Est-ce que c'est un sondage? Est-ce que c'est un référendum? Quelles sont les questions? Qui définit les questions? Qui est-ce qu'on veut sonder? C'est quoi, une bonne mixité statistique?

Et là, il y a des experts qui peuvent nous dire, selon les règles statistiques, « voici ce qu'il faut aller chercher ».

2165

Et nous autres, on a tenté, puis un de mes collègues va vous le présenter, de faire un sondage qui a une certaine représentativité, mais il faut que ça soit standardisé par le Gouvernement du Québec pour l'ensemble des projets éoliens du Québec; on parle de celui du parc du Mont Sainte-Anne, mais je pense que ces critères-là s'appliqueraient dans toutes les municipalités.

2170

LA COMMISSAIRE :

O.K. Donc, si je comprends bien, ce serait un genre de, je ne dirais pas « un code de bonne conduite », mais une espèce de marche à suivre pour les élus municipaux ou pour les MRC...

2175

M. ALAIN FISET :

Oui.

2180

LA COMMISSAIRE :

... pour qu'ils fassent une consultation qui corresponde à des standards, on va dire, là, où tout le monde appliquerait un peu la même recette. C'est ça?

M. ALAIN FISET :

2185 Oui, mais ils ne peuvent pas, eux autres, faire un sondage, ça doit être par une entité accréditée, accréditable, par la gouvernance du Québec, pour être sûr qu'eux autres, ils en font les frais, ils actionnent les démarches, mais ce sont des gens qui vont être redevables au Gouvernement du Québec, et non aux élus ou acteurs économiques.

2190 **LA COMMISSAIRE :**

O.K. Maintenant, mon autre question, ça concerne un des points, là, que vous aviez sur l'acétate ou la diapositive où il y avait tout un tas de points de forme.

2195 Ça s'appelle, je pense que c'était la troisième, « Manque d'un plan intégré », vous nous avez dit que, le mot clé de votre mémoire, c'était « manque ». Alors, « Manque d'un plan intégré avec une vision et une cohérence locale, régionale et nationale ». Est-ce que c'est de ça dont on parle ou c'est autre chose, ça?

2200 **M. ALAIN FISET :**

Bien, en fait, en stratégie il y a deux mots clés « la vision », « la cohérence ».

2205 Donc, la vision « Qu'est-ce qu'on veut pour le Québec? » Donc, est-ce qu'on veut des parcs éoliens parfaits? Où est-ce qu'on veut qu'ils soient positionnés? Selon quels critères c'est acceptable de les positionner? Quelle est la grandeur maximale que nous autres on est prêt à accepter, en fonction des impacts que ça peut avoir?

2210 Puis dans l'élément de cohérence, bien, comment on s'assure que, ça, c'est mis en place? Et puis comment est-ce qu'on s'assure aussi d'avoir les particularités régionales de chacune, de sorte que, on puisse consulter chacun des patelins et non pas les élus et les acteurs économiques, bénéficiaires du projet, mais bien les gens qui font partie de la communauté qui vont devoir vivre avec l'impact des projets, pour être sûr de les harmoniser au mieux; parce que l'argent n'achète pas tout, l'argent n'achète pas la quiétude.

2215

LA COMMISSAIRE :

2220 J'aurais peut-être juste une petite dernière question.

Je reviens à ma première question. À l'étape où on est actuellement avec le projet qu'on a là, dans le temps qui nous reste, on n'a pas le temps de développer un plan intégré avec une vision. Ça, c'était intéressant, mais c'est quand même à moyen terme.

2225 Là, demain matin, vous voudriez quoi comme consultation?

Parce que, on a appris en première partie d'audience que le promoteur n'a pas encore définitivement installé chacune de ces 57 éoliennes. Alors, ici à ce que ce soit fait, vous voudriez quoi
2230 comme consultation de sa part?

M. ALAIN FISET :

Bien, en fait, moi, je ne m'attends pas à ce que Boralex consulte parce qu'il est en conflit
2235 d'intérêts, mais bien, dans les ministères et organismes, là, au ministère de l'Économie, il est biaisé; au ministère du Sport, du Loisir, certainement; ministère des Affaires municipales, absolument.

Ministère de l'Environnement, ministère des Ressources naturelles, est-ce qu'il y a possibilité, eux autres qu'ils définissent des critères de consultation? Est-ce que c'est un sondage? Est-ce que c'est
2240 un référendum? Est-ce que, on peut, idéalement, il faut faire la mixité, et je pense que vous avez beaucoup d'informations au BAPE pour avoir une assez bonne représentativité des impacts potentiels.

Et nous, bien, on est trois qui avons parti le bal, et on s'est dit, « compte tenu qu'il y a tellement d'impondérables... », c'est pour ça qu'on demandait la zone tampon de 3 km, pour dire, « bien, s'il y a
2245 des inconnus, agissons par principe de précaution », et comme la topographie le présente, bien, c'est assez physique, là, c'est assez scientifique en disant « si la montagne cache, bien, si je ne les vois pas, je risque de moins les entendre et le reste, ça aura moins d'impact ».

Puis ce serait peut-être intéressant pour le BAPE de consulter le CMQ, la communauté
2250 métropolitaine de Québec, parce qu'eux autres, ils ont passé passablement d'énergie pour développer la codification, et ça donne peut-être lieu à des recommandations bien intéressantes et du support.

Il y a une panoplie, ils n'ont pas écrit ça sans avoir un paquet d'experts en arrière de ça.

2255 Donc, à court terme, selon moi, une zone tampon, c'est indéniable, il faut se prémunir. Après ça, bien, est-ce qu'on peut... c'est sûr qu'une gouvernance en parallèle doit s'installer. Est-ce qu'elle va être parfaite au début? Non, absolument pas. Mais est-ce qu'elle peut prendre en charge les plaintes? Est-ce qu'elle peut se donner des critères qui fait que le bruit, l'effet sur le paysage, l'effet visuel peut être circonscrit? Absolument.

2260 Est-ce qu'on peut se donner des critères? Bien, je pense que ça peut se faire relativement rapidement.

2265 Est-ce qu'on est obligés de dire « le projet démarre au mois de septembre »? Est-ce que, il y a un certain travail qui peut se faire dans la prochaine année en se donnant un moratoire d'un an, avec des actions... On n'étire pas l'élastique pour étirer l'élastique, mais il y a des actions bien précises, pour être sûr que, bien, le tampon, c'est-tu 3 km? c'est-tu 5 km? Il y a-tu des éoliennes qui dérangent davantage? Il y a-tu des études qui nous permettent de? Est-ce que, 7 mégawatts, c'est l'idéal? Est-ce que c'est peut-être 5 mégawatts, des éoliennes de plus petite envergure? Est-ce que, l'énergie qu'on
2270 souhaite mettre là, on peut aller le chercher ailleurs?

Donc, j'ai l'impression qu'il n'y a pas d'urgence énergétique à avoir un projet au mois de septembre autrement que les actionnaires de Boralex et la reddition financière de ces grandes institutions-là.

2275 Et si le gouvernement donne du lest, bien, évidemment, Boralex, c'est une entreprise privée, on comprend que les actionnaires ne seront pas contents. Mais Hydro-Québec, il y a une redevance, il y a une reddition de compte à faire au gouvernement, bien, si on lui donne du lest, on lui donne les moyens de ses ambitions, il est capable de se repositionner.

2280 **LA COMMISSAIRE :**

Bien, je vous remercie beaucoup, monsieur Fiset.

2285 **M. ALAIN FISET :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2290 Monsieur Fiset, si vous permettez.

M. ALAIN FISET :

2295 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2300 Tout à l'heure, dans votre présentation - si vous permettez, je veux bien clarifier une ou deux choses, là.

Vous avez dit qu'il y a des problèmes de conflit quand le monde n'est pas bien consulté. Est-ce qu'il y a des conflits entre les gens? Les habitants?

2305 Est-ce que dans votre milieu, du fait de ce projet-là, vous avez noté des problèmes qui pourraient survenir entre des personnes?

M. ALAIN FISET :

2310 C'est une bonne question. À chaque fois qu'il y a des décisions prises par des décideurs économiques...

LE PRÉSIDENT :

2315 Mais non, dans le cas concret de ce projet, est-ce que c'est (inaudible)

M. ALAIN FISET :

Dans le cas concret, je peux sentir qu'il y a des gens en faveur et des gens...

2320 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

M. ALAIN FISET :

2325 ... en défaveur. Il y a des gens qui se disent « le laisser-vivre », mais ça, c'est la minorité, parce que j'ai échangé beaucoup sur les médias sociaux dernièrement pour communiquer... ce n'est pas parce que je souhaitais échanger avec les gens, mais je voulais au moins communiquer l'information.

2330 Très peu, certains m'ont dit « c'est le laisser-vivre qui devrait prévaloir », mais la plupart des gens m'ont dit « on souhaite », mais certains ne pouvaient pas s'exprimer, parce que, ils étaient bénéficiaires de sommes de Boralex ou parce qu'ils n'avaient pas le temps, une jeune famille et le reste.

2335 Mais je sens, en fait, que les gens qui viennent ici à Saint-Ferréol ont le goût d'avoir une nature sauvage, et ce projet-là les dérange.

Donc, à partir du moment où est-ce que, il y a éolienne qu'on risque de voir et d'entendre, 24/7, bien, ça risque de créer des discussions entre les citoyens que je sens, parce que la plupart viennent ici pour une nature sauvage.

2340 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Donc je comprends que, il n'y a pas de conflit en tant que tel, mais il y a des citoyens qui, chacun, exprime leur point de vue...

2345 **M. ALAIN FISET :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2350 ... par rapport à un projet.

M. ALAIN FISET :

2355 Absolument.

LE PRÉSIDENT :

2360 Merci beaucoup.

En parlant de la gestion des plaintes, vous avez dit que vous n'avez jamais vu des plaintes gérées par des organismes eux-mêmes, qui sont des projecteurs, ou qui sont des initiateurs.

2365 Quels sont les exemples que vous avez de mécanismes de gestion de plainte qui se fait par des organismes indépendants ou par des indépendants?

M. ALAIN FISET :

2370 J'ai travaillé pour de grandes multinationales, et on s'est toujours assuré que la gestion de plainte, la gestion d'incident ne soit pas sous la gouverne des opérations. Pourquoi? Parce que les opérations voudraient minimiser l'impact des plaintes pour être sûr d'être performant financièrement, et d'un point de vue des affaires, et ça, c'est dans toutes les organisations, à partir du moment que le service à la clientèle règle les plaintes et est sous la gouvernance de la gestion des opérations, bien, il y a un conflit d'intérêts puis il y a des plaintes qui sont amenuisées.

2375 Et moi, je me suis souvent amusé à créer des fausses plaintes pour savoir si les temps étaient respectés, les délais, les procédures et le reste.

2380 Donc, il y a souvent des mécanismes d'audit quand il y a un service de plaintes pour s'assurer que la procédure est suivie et que la reddition est faite à une personne qui est neutre, puis quand je vous dis « complètement neutre », on n'est jamais complètement neutre, mais on veut l'être le plus possible.

2385 Mais c'est évident que, à partir du moment que on fait une plainte, et celui qui prend la décision de ce qu'il fait avec la plainte doit aussi livrer le service, il est en conflit d'intérêts, puis il va amenuiser la plainte.

2390

LE PRÉSIDENT :

2395 O.K. Donc, si j'ai bien compris, s'il y a une plainte, tout ce que vous dites, là, c'est qu'il faut que, même si c'est au niveau de l'initiateur que ça se passe, que ce soit un organisme à l'intérieur des bureaux de l'initiateur, mais un organisme indépendant du bureau qui s'occupe des opérations.

M. ALAIN FISET :

2400 Dans le cas où est-ce que...

LE PRÉSIDENT :

2405 Ce n'est pas qu'il faut aller chercher quelqu'un en dehors de la structure pour (inaudible)

M. ALAIN FISET :

2410 Dans le cas où est-ce que la gouvernance est la même...

LE PRÉSIDENT :

O.K.

2415 **M. ALAIN FISET :**

J'ai travaillé chez CGI, chez Fujitsu, chez Pratt & Whitney, évidemment, on ne peut pas demander à un externe de gérer, donc, on gère, mais en l'absence de conflit d'intérêts.

2420 Dans le présent cas où est-ce que l'écosystème est multipartite, Boralez, Énergir, Hydro-Québec, les différents paliers de gouvernement. Bien, pour moi, comme conseiller, je vous recommanderais de gérer les plaintes à l'extérieur du giron économique au niveau de la gouvernance du Québec.

2425 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, monsieur Fiset.

LE PRÉSIDENT :

2465 Parfait.

M. GILLES BORDELEAU :

2470 Maggy ne pouvait pas être là malheureusement.

LE PRÉSIDENT :

2475 Bon, allez-y.

M. GILLES BORDELEAU :

Donc, dès maintenant, on va passer au premier acétate. La suivante. Parfait. Très bien.

2480 J'ai tenu important de mentionner, parce que, il y a eu un article qui est passé dans Le Devoir tout récemment, le 26 février, un article écrit par Louis-Gilles Francoeur, un ancien de vos collègues, qui stipulait que les grands projets hydroélectriques qui ont été faits au Québec, ils n'ont pas juste été faits pour faire de l'hydroélectricité, mais aussi pour servir de réservoir pour l'éolien.

2485 Ça, c'est deux éminents chercheurs qui sont arrivés avec cette idée-là. Ça fait 34 années que je travaille dans l'hydroélectricité, je trouvais ça vraiment une bonne idée, je voulais le mentionner d'emblée.

2490 On peut passer à l'acétate suivant.

Dès le début, j'ai essayé... j'ai écouté au maximum ce que je pouvais lire, puis je suis venu voir le promoteur à deux reprises, puis ce que je comprends de son contrat qu'il a signé avec Hydro-Québec, bien, un, le promoteur a mis des taux avant.

2495 Les ingénieurs ont analysé sur le site, Secteur sud, le potentiel de 400 mégawatts. Ils ont dit, ils ont été voir Hydro-Québec et ils ont dit « bien là, on pourrait te signer 400 mégawatts, Hydro-Québec est très acheteur ces temps-ci d'électricité verte ». Alors, ils ont signé une entente de 400 mégawatts.

2500

Pendant trois ans de temps, ils ont consulté la population, ou plutôt ils ont informé la population, et lorsque, ils nous ont consultés, on les a rencontrés, et on leur a dit « Bien, il faut qu'ils reculent, ça n'a pas de sens, les éoliennes, elles sont vraiment trop proches. » Mais ils ont dit « C'est impossible de reculer les éoliennes, il n'y a plus de place, il n'y a pas d'autres places pour les mettre ». « Ah, bien, tu diminues ton 400 mégawatts », « Non, ce n'est pas possible de diminuer de 400, on a signé pour 400. »

2505

Ça fait que c'est là que je trouve la logique un peu étrange, puis que je voulais simplement le mentionner.

On va passer aux prochains acétates.

2510

La même coupe type que monsieur Fiset avait montrée tout à l'heure. Ça, c'est une coupe qui a été faite avec le modèle de terrain de Google Earth Pro. Alors, c'est une coupe réelle. Elle est faite entre le fleuve Saint-Laurent et l'extrémité nord des Terres du Séminaire, le parc du Mont Sainte-Anne est indiqué, tout comme la fameuse zone tampon.

2515

Et ce qu'on se rend compte, c'est que les Terres du Séminaire sont sur la chaîne, les hautes montagnes de la chaîne Laurentienne, et malheureusement, ils sont propriétaires des premières montagnes qui surplombent l'ensemble des municipalités, le parc du mont Sainte-Anne, et qui, si on cherchait à mettre des éoliennes pour qu'elles soient vues, c'est exactement là, c'est le meilleur spot qu'on ne peut pas les mettre.

2520

Fait que c'est pour ça que moi, j'ai bâti un modèle sur... bien, en réalité, j'ai implanté l'ensemble des éoliennes que le promoteur m'a transféré sur des questions, puis je me suis baladé à gauche, à droite, pour me rendre compte qu'il y a une zone tampon de 3 km qui avait été proposée par la MRC, c'était la distance idéale pour se sauver de la vue.

2525

On va passer au prochain acétate.

Donc, j'ai eu moi-même en arrière de mon petit ordinateur, procédé à des simulations visuelles avec les 17 éoliennes de zone-tampon ou sans les 17 éoliennes.

2530

Et puis ce qu'on voit, c'est que si on va sur la tour d'observation sur l'Île-d'Orléans, à Saint-François, on ne voit à peu près aucune éolienne si on réussit à avoir une zone tampon de 3 km. Mais si on ne le fait pas, il va y avoir un impact visuel important.

2535 On va voir l'acétate suivant, va montrer encore une simulation visuelle, qui sont quand même extrêmement importantes, cette fois-ci du village de Saint-Joachim, puis là, ça veut dire, en même temps, toute la côte de... le bord du fleuve Saint-Laurent va être la même chose, à moins qu'on s'en aille trop à l'ouest, puis qu'on se cache en arrière du Mont Sainte-Anne.

Fait que ce qu'on voit encore une fois, méchant impact entre zone tampon ou sans zone tampon.

2540 Passons à l'acétate suivant qui nous montre cette fois-ci, à partir du stationnement de Saint-Julien, monsieur Fiset l'a montré tout à l'heure aussi, et on se rend compte qu'il y a toute une différence. On fait du vélo de montagne, on finit notre sortie, on arrive, on prend une petite bière dans le stationnement, on regarde les éoliennes tourner, ça va être bien différent.

2545 Simulation suivante. Simulation donc à partir de où les compétitions de ski de fond se font, les compétitions souvent de niveau national, fait que, là, il y a du monde toute la fin de semaine. Là, c'est ça qu'on va voir, on va voir des éoliennes tourner au paysage au loin sur un mode sportif.

2550 Et puis, si on va au dernier acétate, s'il y a une autre simulation visuelle. Oui, il n'y en a pas d'autres.

2555 Alors, là, moi, je me suis convaincue, j'ai dit : ça prend vraiment une zone tampon, mais est-ce que je suis seul à voir que c'est nécessaire? On a fait un sondage, on a bâti des questions, donc quatre questions qui ont été posées à des résidentes, et c'est Maggy qui est coautrice du mémoire, qui est allée et a procédé et a cogné aux portes pour avoir l'opinion des gens.

2560 Puis ce qu'on se rend compte, malheureusement, je n'ai pas... je fais de l'analyse statistique hydrologique, mais je n'ai pas la capacité de faire la répartition des indécis, mais si c'était fait au prorata, l'opinion des gens, ceux qui sont non indécis, pour et contre, on aurait jusqu'à 91 % des gens pour la zone tampon.

2565 Alors, là, on se retrouve avec un citoyen qui fait un sondage. C'est un peu étrange aussi. Il me semble que ça devrait être la Municipalité, mais toujours est-il que les gens de la municipalité de Saint-Ferréol-Les-Neiges veulent une zone tampon, malgré le fait que ce qu'on a vu qu'ils étaient peu informés, qu'il y a beaucoup de monde qui n'ont pas de boîte postale, donc ils ne sont même pas au courant qu'il y a un projet avec des éoliennes de 200 m de hauteur qui s'en vient.

On va passer à l'acétate suivant.

2570 Là, je vais vous partager un de mes hobby qui est de faire du ski hors-piste. O.K. Moi, je travaille fort, j'ai ma petite entreprise, je travaille chez moi; là, après ça, je pars de chez moi. Là, je pars. On embarque sur nos skis, puis on aime ça, skier hors des pistes.

2575 Alors, quand je suis allé voir le promoteur en 2022 puis en 2023, j'ai été extrêmement surpris. Pourquoi sur les 11 panneaux ou les 10 panneaux qu'il n'y a aucune délimitation du parc du Mont Sainte-Anne pour dire que les éoliennes vont être à côté.?

2580 Je l'ai mentionné, puis ils m'ont dit « Ah, ça alourdit, il ne faut pas donner trop d'informations. » O.K., mais je me suis dit « en 2023, ils vont le présenter, ça ne se peut pas ».

Puis là, je suis arrivé, puis encore la même chose, il n'y avait pas le contour du Mont Sainte-Anne, alors que le parc éolien, puis le parc du Mont Sainte-Anne, bien, il allait être à côté.

2585 Fait que là, toujours est-il que, on s'en va faire une balade, pas juste dans les sentiers, hors sentiers. Quand on va hors sentier, là on cherche où il n'y a pas de bois, on cherche des érablières, on cherche des zones de feuillus, puis l'hiver, on voit loin avec les zones de feuilles.

2590 Ça fait que là, on s'en va se promener, on a une grosse semaine de travail dans le corps, on fait du ski, on se détend, on s'en va où ce qu'il n'y a personne dans le parc, la belle petite zone du Mont Ferréol. Puis là, on skie là-dedans.

Puis on va passer à l'acétate suivant qui va nous montrer les belles photos qu'on est capable de prendre.

2595 À gauche là, on avait une petite neige dans les arbres, c'est pour ça qu'on voit un petit peu moins à travers que d'habitude, mais qui nous montre comment... parce qu'il y a des orignaux qui sont là puis qui font un ravage, puis ça fait 20 ans qu'il y a un ravage à cet endroit-là.

2600 Fait que là, le bois, c'est très visible à travers. Moi, j'ai vu les simulations que le promoteur a proposées à partir des pistes de ski de fond, on ne voyait rien à travers les arbres, mais, moi, je peux vous dire une chose, c'est que, à maints endroits on va les voir, puis là, on est à un kilomètre des éoliennes.

2605 Puis là, c'est une cuvette, on est d'un côté de la rivière Jean-Larose, de la tête de la Jean-Larose, puis de l'autre côté, on a des montagnes encore plus hautes qui nous dominant, puis au-dessus de ça, on va mettre des tours de 200 m de haut. On va les entendre siller, c'est sûr. On va les voir tourner, là, le complexe industriel.

2610 Je ne suis pas sûr que le samedi matin c'est là que je vais avoir le goût d'aller, là. Je vais être obligé de prendre mon char pour m'en aller dans le parc Des grands jardins pour aller respirer l'air pur, puis l'ambiance paisible. Là, si c'est ça faire du développement vert, de prendre sa voiture pour aller faire trois heures, je ne le sais pas.

2615 Ce que je trouve aussi désolant, c'est que, il y a plein d'argent là-dedans, Terres du Séminaire vont se mettre 200 millions de dollars en 30 ans, là. Le BAIIA, le bénéfice avant impôt, immobilisation et amortissement du projet de 1500 mégawatts, c'est un demi-milliard de piastres de bénéfices cette affaire-là une fois que c'est amorti. Wow!

2620 Pourquoi que c'est les citoyens qui vont payer pour que tout le monde s'en mette plein les poches? Ça, j'ai de la misère avec ça. Mais enfin!

On continue notre super balade, on est dans le bois, on skie, c'est bien l'fun, je tourne la tête...

Puis on va aller à l'acétate suivant.

2625 C'est ça qu'on va voir. Fait que là, on est à 1 km. Est-ce que une machine de 7 mégawatts qui spin... Moi, en tout cas, je sais que dans une centrale hydroélectrique, on n'est pas capable de se parler, là, c'est impossible, les turbines, ça tourne, ça fait du bruit.

2630 Ça fait que les éoliennes, je ne le sais pas, je ne sais pas pantoute, mais je sais que je vais les voir tourner, puis joyeusement, puis ça ne m'attirera pas. Puis est-ce que ça va attirer le monde, puis...

2635 Ah oui, une chose que j'ai oublié de vous dire, c'est que, je ne savais même pas, mais il y a sur internet, sur Facebook, il y a un groupe qui s'appelle « Ski hors-piste Mont Sainte-Anne ». « Ski hors-piste Mont Sainte-Anne, 525 membres », que j'ai vu avant-hier. Maintenant, il y en a 526, je me suis mis membre.

Je veux juste vous dire que moi, ce n'est pas mon petit cas à moi, cette affaire-là, c'est le cas de pleins de personnes.

2640 On va prendre l'acétate suivant.

Puis on va regarder aussi, le centre de ski de fond, c'est-tu vrai qu'on ne verra pas d'éoliennes tourner? C'est-tu vrai qu'on va être aussi zen que d'habitude?

2645 Là, j'ai mes deux *partners* de ski hors-piste, là, que je leur ai demandé « eille, tournez-vous, je veux voir l'échelle », parce que, il y avait l'anémomètre, tour anémométrique en arrière. O.K. Ça, ça fait 84 m de haut, la tour anémométrique. On la voit constamment d'une place ou de l'autre. Moi, j'ai l'œil affûté pour ces affaires-là. Là, ça, ça a 84 m de haut.

2650 Je vous ai fait un pointillé que je pense être à peu près le giratoire, mais ça n'a pas été calculé scientifiquement. Mais ça doit être à peu près ça l'éolienne qu'on va voir. Fait qu'à tout bout de champ, on va voir des éoliennes de même.

2655 Là, il y a une tour anémométrique. Moi, je la vois fréquemment. Là, elle, elle a 84 m. Là, les éoliennes vont avoir 200 m de haut, puis il va y en avoir 17 dans le champ de vision sur le coteau des montagnes, qui vont surplomber le parc. Ça va changer, dénaturer le parc au complet. Fait que, ça, je sentais que c'était très important de vous dire ça.

2660 On va passer à l'acétate suivant.

Bien, déjà, on est à la conclusion, je vais peut-être sauver du temps. J'ai fait mon record, parce que je l'ai fait trois fois aujourd'hui, puis j'ai dépassé le temps.

2665 Ce que je pense, c'est que j'espère que vous allez arriver à la même conclusion que moi, j'espère que vous allez voir assez de pleins d'endroits. J'ai fait la simulation de la ville de Québec aussi. Il va y avoir de la lumière la nuit à partir de la ville de Québec, ça va être hallucinant, quand les trois phrases vont avoir été complétées, il faudrait que vous preniez conscience, et j'espère que le BAPE va prendre conscience puis recommander au ministre que le minimum qu'on peut faire, c'est une zone tampon 3 km.

2670

LE PRÉSIDENT :

2675 Merci. Merci beaucoup, monsieur Bordeleau, une belle conclusion et une très bonne présentation aussi. Et belle conclusion, parce que vous demandez une zone tampon de 3 km.

Pouvez-vous me dire comment vous êtes arrivé à retenir cette distance de 3 km?

2680 Hormis, bien sûr, le fait que c'est une distance qui est déjà appliquée au Parc national de la Jacques-Cartier et qu'il l'était aussi jusqu'à l'été passé pour la forêt de Montmorency. Vous...

M. GILLES BORDELEAU :

2685 Oui.

LE PRÉSIDENT :

... en parlant aussi de calcul scientifique...

2690 **M. GILLES BORDELEAU :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2695 ... comment êtes-vous arrivé à déterminer ces 3 km?

M. GILLES BORDELEAU :

2700 Comme je disais lors de ma présentation, avec Google Earth Pro, c'est un modèle numérique de terrain, on peut le virer en 3D.

2705 Sur un autre logiciel, SketchUp, avec l'information du promoteur, on a fait une éolienne en 3D. Puis là, on est allé l'implanter, avec l'information qu'on a reçue en mai 2023, à chacun des endroits, avec des superpositions de cartes, ça se fait très bien.

2710

Précision, j'en suis fort confortable, puis j'ai confiance. Et, après ça, tu fais juste te promener avec ton *soft*, là. Tu dis, « O.K., première affaire que je fais, moi, je m'en vais chez nous, O.K., je m'en vais chez nous, en face de chez nous, je regarde, bien, je vois trois éoliennes ». Le promoteur, il me dit que je vais voir sur le toit de ma maison trois éoliennes. Bien, il ne sait pas que j'ai une fenêtre de notre chambre, que je vais les voir tourner pareil. Bon.

2715

Après ça, je me promène à gauche, à droite, je m'en vais à l'Île-d'Orléans, je m'en vais chez mes chums, je m'en vais sur la rue de la Reine, je m'en vais... toutes les places qui sont pertinentes, puis là, j'ai 83 éoliennes. Parce qu'il y en avait 83 à ce moment-là. Là, je mets les 83, puis là, j'en décoche, puis là, j'ai analysé 3 km, et puis j'ai analysé 2 km. Fait que je décoche juste les deux... celles qui sont dans le 2 km.

2720

Oh! Ce n'est plus les mêmes simulations visuelles, on en voit encore. Les plus impactant, c'est les 3 km, les trois premiers km. Puis, après ça, dans leur zone que ça leur fait mal, parce que ça fait mal, là, ces 17 éoliennes-là. Malgré que ça va finir à 300 et quelques, là.

2725

Ça fait que tu ne peux pas laisser deux ou trois là-dedans, parce que faut que tu les raccordes ensemble, puis faut que tu envoies ça à un transformateur, puis il y a des frais à tout ça. Le 3 km, c'est ce qui est raisonnable visuellement.

LE PRÉSIDENT :

2730

Merci pour votre réponse.

En répondant tout à l'heure, vous avez ouvert la porte à une autre question que j'ai pensée. Et on sait maintenant que l'initiateur travaille actuellement au positionnement final de ces 57 éoliennes, en considérant à peu près une possibilité de 69 sites, sites potentiels.

2735

Alors, si les deux sites excédentaires servaient, par exemple, à réduire les éoliennes les plus proches, de 17 à 5, est-ce que vous trouvez que c'est une option qui est acceptable pour vous et que cette option-là pourrait représenter un compromis, un bon compromis?

2740

M. GILLES BORDELEAU :

2745 Dans votre question, il y a un sous-entendu qui est gigantesque, selon moi, comme ingénieur civil spécialisé en production hydroélectrique, c'est « vous voulez leur laisser leur 400 mégawatts », mais ils ne sont pas barrés à 400 mégawatts. Une ligne électrique, ce n'est pas 400 mégawatts ou zéro mégawatt.

2750 Il n'y a aucun problème avec Hydro-Québec à avoir 300 mégawatts. S'ils sont capables d'en tasser 12, tant mieux, mais, après ça, qu'ils en enlèvent 5 autres. Puis ils vont finir à 370 mégawatts. S'il y a un ingénieur qui n'est pas capable de faire 380 mégawatts au lieu de 400 mégawatts, là, il faut qu'il retourne à l'école.

LE PRÉSIDENT :

2755 Donc, pour vous, ce n'est pas un compromis acceptable.

M. GILLES BORDELEAU :

2760 C'est parce que ce qui serait dommage, c'est que, là, dans les simulations que je vous ai montrées, là, on est, supposons, sur le *pad* de départ des compétitions nationales de ski de fond, que, au lieu d'en avoir sept, on en a une.

2765 Nous autres, on a fait le tour du Mont-Blanc, avec ma blonde, l'été dernier, O.K., puis les paysages étaient merveilleux. Je ne sais pas pourquoi, du côté français, à un moment donné, ils l'ont échappé, ils ont mis une ligne de transport électrique, puis il y avait juste un foutu pylône. Dans le merveilleux paysage, il y avait juste un foutu pylône, puis à chaque fois on se regardait puis on était là « C'est-tu dommage quand même, hein! »

LE PRÉSIDENT :

2770 Un dernier complémentaire, pour une réponse très très courte.

2775 J'ai cru entendre quand vous parliez tout à l'heure que vous allez vous déplacer, vous allez devoir vous déplacer advenant que le projet se réalise pour aller respirer de l'air frais ailleurs. Est-ce que le parc éolien vous empêcherait de respirer de l'air frais ici?

M. GILLES BORDELEAU :

Faisant du ski hors-piste, là, j'ai été à des endroits, j'ai des photos avec mes chums sur le bord des éoliennes de 65 m de haut, c'est gigantesque, puis tu les entends siler.

2780

Moi, ce n'est pas ça que je cherche. L'air va être probablement tout aussi frais, mais mon cœur ne sera plus là.

LE PRÉSIDENT :

2785

Merci.

LA COMMISSAIRE :

2790

Oui. Juste une petite question. Vous avez mentionné dans votre présentation que vous vous êtes aperçu qu'il y a un groupe Facebook « Ski hors-piste Mont Sainte-Anne ». Vous êtes maintenant le 526e membre.

2795

Est-ce que vous avez échangé avec les quelques autres pour voir quelle était leur position par rapport au projet? Ou est-ce qu'ils ont une opinion? Est-ce que ça concorde à peu près avec ce que vous venez de nous dire?

M. GILLES BORDELEAU :

2800

Là, je ne veux pas être méchant envers quiconque, mais ce qui est vraiment dommage là-dedans, c'est que l'arbitrage a dit qu'il fallait passer la *puck* à une autre, gestion, station Mont Sainte-Anne, il a perdu sa cause en face de la Sépaq.

2805

Puis il y a un OBNL qui a été formé, puis ils ont tout... ils sont bien organisés, ils sont intelligents, ils sont financés, puis ils prévoient faire de quoi sur le parc. Puis sûrement que vous avez lu ça dans des mémoires.

2810

Bien, eux autres, là, c'est eux autres qui sont là, mais ils ne peuvent pas se prononcer, ils n'ont pas de mandat, puis ils n'ont pas le goût de venir ici foutre la pagaille, ils ont peur de ne pas recevoir le mandat. Puis c'est à eux qu'il faut que ça aille, ce mandat-là.

Ça fait qu'en réalité, c'est ces gens-là qui auraient pu venir s'exprimer, parce que c'est eux qui connaissent le mieux le site, mais ils sont bâillonnés, ils ne peuvent pas vraiment, parce que toute la machine, la grosse machine veulent de l'énergie, de l'énergie pour qu'on puisse vendre aux Américains, puis eux autres, ils ne veulent pas faire d'étincelles, puis je les comprends.

2815

LA COMMISSAIRE :

Je vous remercie beaucoup pour votre franchise, monsieur.

2820

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup pour votre participation et bonne soirée.

Je vais inviter maintenant monsieur Marc-André Labelle à se présenter.

2825

M. MARC-ANDRÉ LABELLE (DM36, DM36.1)

2830

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, bienvenue. Prenez place, s'il vous plaît.

2835

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

2840

Bonsoir. Vous avez la parole.

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

2845

Merci. Vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

Très bien, oui.

2850 **M. MARC-ANDRÉ LABELLE :**

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

2855

Allez-y.

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

2860

Aujourd'hui, je vais présenter évidemment le résumé de mon mémoire. Ma demande est claire.

Prochain acétate, s'il vous plaît.

« Demande de moratoire d'au moins deux ans pour le projet.

2865

Pourquoi le moratoire?

Plusieurs principes de développement durable sont non respectés. »

2870

Et là j'ai mis vous allez voir, les effets négatifs élevés positifs et tout ça, mais je ne vais pas les lire à chaque fois, ça va être un peu trop long, mais vous allez les voir.

Donc, il y a des impacts importants, permanents et irréversibles sur les paysages, « patrimoine culturel ».

2875

« Dommage collatéral perturbateur sur les paysages avec les nouvelles lignes haute tension qui vont devoir être montées par Hydro-Québec.

2880

Absence d'alternative de l'initiateur, il doit explorer des alternatives. Il y a un conflit d'intérêts apparent dans la réalisation de l'étude d'impact environnemental.

Principe, équité et solidarité sociale, on en a parlé, l'acceptabilité sociale inexistante et processus antidémocratique.

2885

Principe de précaution, climat sonore incertain et non scientifiquement démontré. »

Prochain acétate, s'il vous plaît.

Il va y avoir un impact sur la qualité de vie des citoyens de la communauté.

2890

« Pollueur-payeur », donc le principe de développement durable. « Démantèlement potentiellement très coûteux et absence d'engagements financiers de l'initiateur et absence d'obligations légales à ce sujet.

2895

Exploration et mettre en œuvre des alternatives énergétiques. Quand on parle de re-powering, solaire, efficacité énergétique, production hybride des réservoirs, éolien offshore, ce qui éliminerait le besoin d'implanter des éoliennes dans un milieu naturel comme celui du Projet éolien - Secteur sud.

2900

Cadre législatif normatif inexistant sur le développement de la filière énergétique éolienne au Québec. »

Donc, un BAPE générique serait requis dans la période du moratoire de deux ans. Je demande également que la Vérificatrice générale doit se pencher sur ce dossier par l'entremise du Commissaire au Développement durable.

2905

Donc, aujourd'hui, ça, c'est un sommaire des éléments qu'on va aborder aujourd'hui.

Prochain acétate, s'il vous plaît.

2910

Donc, on ne peut pas tout discuter des principes du développement durable, mais on va faire un petit survol rapidement sur le développement durable, puis environnement social économique, des alternatives, je vais parler un petit peu du cadre législatif.

Prochain acétate, deux fois, s'il vous plaît.

2915 « Développement durable ». C'est quoi, le développement durable? C'est trois piliers ou des sphères, on appelle ça également des stocks de capital. Environnement social économique. Pour atteindre le développement durable, il faut atteindre un équilibre entre les trois, donc dans le centre.

Vous pouvez changer d'acétate, s'il vous plaît.

2920 De là découlent des principes de durabilité, fort et faible, dont vous connaissez sûrement.

2925 « *Durabilité faible, de capital économique à substituable à capital naturel. Des dégradations de l'environnement naturel sont acceptées si elles permettent de maintenir ou de développer la performance du système économique aux dépens des angles sociaux et environnementaux.* »

Elle admet le principe de substitution entre les stocks de capitaux du moment que la somme totale des stocks reste inchangée. »

2930 Quand elle est dans un mode de durabilité forte, les trois stocks de capital ne sont pas substituables, ils seraient complémentaires.

2935 « *Le dépassement d'un seuil de capital ne peut pas être compensé par l'augmentation d'un autre stock de capital. Dans cette perspective, l'activité économique ne disparaît bien évidemment pas, mais elle doit s'insérer dans un tissu naturel et social qu'elle ne dégrade pas, voire même qu'elle régénère.* »

Dans ces cas-ci, mon opinion, c'est que l'initiateur est présentement dans une position de durabilité faible. Donc, il favorise l'économie au profit de l'entreprise privée, les redevances, au détriment de l'équilibre durable et des piliers social et environnemental.

2940 Prochaine *slide*, s'il vous plaît. Deux fois.

« Principe de protection au patrimoine culturel », donc, je vais parler du paysage.

2945 Donc, on ne peut pas substituer le paysage, il constitue un capital naturel critique. C'est quoi, un capital naturel critique? Selon l'Office québécois de la langue française :

« *C'est un élément de capital qui n'est pas substituable par un élément d'un autre capital et dont la disparition, la détérioration constituent une perte irréparable pour les générations futures.* »

2950 Donc, le paysage dans ce cas-ci devrait absolument être maintenu à l'état naturel, car il serait impossible de ne pas dégrader ce capital naturel avec la mise en place du Projet d'éoliens Des Neiges - Secteur sud.

2955 *« Une position de durabilité forte doit être prise par le gouvernement pour préserver le stock de capital environnemental. L'environnement »*

Prochaine *slide*, s'il vous plaît.

On va parler du principe de prévention pour le paysage.

2960 Donc, « Principe de prévention » on stipule que :

2965 *« en présence d'un risque connu, des actions de prévention d'atténuation, des corrections doivent être mises en place en priorité à la source. »*

2970 Le ministère de l'Environnement stipule que, dans les impacts d'étude, la prise en compte du paysage vise surtout à proposer des mesures d'atténuation et d'intégration visuelle. En ce moment, le Secteur – sud pour le projet, oui, il cause des impacts visuels importants, mais il n'y a aucune alternative proposée par l'initiateur.

Prochaine *slide*, s'il vous plaît.

Je vais vous proposer des pistes de bonification pour le paysage. Parce qu'il y en a.

2975 « Zone tampon 3 km », oui. Mais vous voyez que j'ai mis un effet positif moyen.

2980 *« Désignation d'un paysage exceptionnel sur le plan esthétique, patrimonial et biodiversité, de l'intégrer au plan de l'aménagement du territoire de la MRC pour adopter des lois pour le protéger, pour protéger ce capital naturel.*

Désignation des Terres de la Seigneurie en aire protégée, en zec ou en parc récréotouristique.

S'inspirer des pratiques et des lois européennes existantes pour protéger concrètement le paysage. Ils sont des années-lumière devant nous. »

2985 *Reconnaître la valeur économique du paysage », ce qui a été fait au Saguenay-Lac-Saint-Jean. »*

Également, une zone tampon de 35 km qui a été adopté ou qui va être adoptée par le gouvernement de l'Alberta, un article qui a été sorti il y a quelques jours, une semaine.

2990 Éviter, j'aimerais éviter également une situation comme le rapport du BAPE en 2012, la Seigneurie # 4, qui contenait seulement un petit paragraphe sur le paysage. Et la conclusion n'en fait même pas mention malgré les grandes inquiétudes de la population soulevées.

2995 Les ministres et les ministères, les gouvernements, doivent écouter ces inquiétudes sérieuses et prendre action sur ces enjeux avant que la vague des 250-300 éoliennes de 200 m de haut vienne envahir tout le paysage de la Côte-de-Beaupré et Charlevoix.

Prochaine *slide*, s'il vous plaît.

3000 Je vais parler du principe de précaution qui est « Climat sonore et effet négatif élevé ».

Parce qu'il y a un risque de dommages graves ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement.

3010 Ce qu'on ne sait pas présentement, les connaissances empiriques sont méconnues, pas très bien connut avec les éoliennes de 200 m de hauteur. Les techniques d'exploitation de cette envergure sont trop récentes, les études de cas sont limitées. Ça provoque une inquiétude sur les impacts potentiels sur l'environnement, la santé et la qualité de vie des citoyens.

Ce que l'on sait, c'est quand l'intensité est suffisamment élevée, la distance de propagation peut être très importante dans un endroit où il n'y a aucun bruit ambiant comme le Mont Sainte-Anne, des sons de basse fréquence peuvent être portés sur de grandes distances.

3015 Et le bruit généré par un parc éolien varie en fonction du nombre d'éoliennes, de leur puissance et de leur disposition, rapport du BAPE 2012. Donc, on parle ici également d'un effet cumulatif potentiel avec les 4 phases.

3020 « Pistes de bonification ».

Prochaine *slide*, s'il vous plaît.

3025 Donc, on revient au moratoire de deux ans. Également installer les éoliennes ailleurs que près du centre récréotouristique et des habitations. Demander un BAPE générique pour réglementer le développement de la filière énergétique. Zone tampon de 3 km, mais encore mieux 35.

Des études scientifiques doivent être faites avec les éoliennes de 200 m, avec le volume, également, qu'on anticipe.

3030 Prochaine *slide*, s'il vous plaît, deux fois.

3035 « Pilier social ». Je vais parler un petit peu des principes de participation et d'engagement, l'équité et solidarité, l'accès au savoir, donc en termes de l'acceptabilité sociale. Il y a un manque clair de la municipalité, un manque de transparence, de la MRC et de l'initiateur.

3040 Il y a un processus antidémocratique qui perpétue par la MRC afin d'appuyer le projet. Il n'y a aucune bonne pratique qui a été suivie pour obtenir cette acceptabilité sociale de la communauté riveraine, pas de consultation à la population mise à part celle en novembre 2023., mais ce n'était pas une consultation, c'était plus une période d'information. Pas de concertation, pas de négociation, pas d'encadrement.

3045 Aucune n'écoute de la Municipalité face aux inquiétudes et interrogations de sa population. Municipalité de Saint-Ferréol-Les-Neiges, je veux bien préciser.

Prochaine *slide*, s'il vous plaît.

Pistes de bonification pour l'acceptabilité sociale.

3050 « *La mise en place d'un cadre législatif et de métriques précises pour mesurer l'acceptabilité sociale est très souhaitable pour favoriser le respect des principes de développement durable axés sur le pilier social.*

3055 *Un moratoire permettrait de mettre en place les recommandations du BAPE 323 du parc éolien de Sainte-Marguerite qui demandait à Hydro-Québec de changer ses critères qui sont présentement basés seulement sur l'acceptabilité des Municipalités et de la MRC. »*

Et ça n'a pas été complété.

3060 *« Le moratoire permettrait également une mise en place d'un processus légal d'acceptabilité sociale démocratique. »*

Prochaine *slide*, s'il vous plaît.

3065 *« Pilier économique », et l'autre slide. Principe « pollueur-payeur » pour le démantèlement précisément.*

3070 *« L'initiateur dit s'être engagé à assurer le démantèlement du parc éolien Des Neiges-Secteur sud ainsi que la remise en état du site, et d'en assumer tous les frais, mais aucune garantie financière n'est prévue dans cet engagement. L'initiateur n'est régi par aucune loi garantissant la disponibilité de ses fonds lors de cette étape cruciale. Un risque majeur découle.*

3075 *À qui reviendrait la responsabilité de démanteler ce parc dans le cas d'une faillite de l'initiateur? L'initiateur n'est pas à l'abri d'une faillite. »*

3080 En 2007, l'UQAR a sorti une étude pour des éoliennes en termes d'estimation de coût de démantèlement qui était estimé à 100 000 \$ par mégawatt. 400 mégawatts en 2055 équivalent à 120 millions de dollars avec un 2.5 % d'inflation. En termes de dollars d'aujourd'hui, c'est environ 57 millions de dollars.

On regarde également l'ampleur du parc, total de 1200 mégawatts, je n'ai même pas mis le 1534, mais on parle de 360 millions de dollars pour démanteler le parc dans 30 ans.

Prochaine *slide*, s'il vous plaît.

3085 *« Piste de bonification pour le démantèlement. Cadre législatif à instaurer entourant la planification et la mise de côté des frais ou des coûts de démantèlement. »*

3090 Donc, garantir les coûts nécessaires, ajustés, actualisés, avec une inflation anticipée sur une période de 30 ans.

3095 « Investir ces fonds en fiducie pour s'assurer de pouvoir effectuer ce démantèlement indépendamment de la situation financière dans laquelle se trouve la compagnie dans 30 ans. Ceci assurerait la disponibilité des fonds le moment venu de démanteler le parc éolien. »

Prochaine diapositive, s'il vous plaît. Merci.

3100 Là, on tombe dans les alternatives énergétiques. Parce qu'on peut se poser la question : est-ce qu'on en a vraiment besoin de ce parc éolien là? Parce qu'il y a plusieurs alternatives énergétiques qui existent, qui ne sont pas exploitées à leur plein potentiel.

« Ceci contribuerait clairement à répondre à la demande en énergie d'Hydro-Québec, par conséquent, d'éviter les projets comme celui de secteur Des Neiges-Secteur sud. »

3105 Donc, j'en ai mis quatre, mais il y en a d'autres sûrement. J'en ai quatre.

3110 « Développer une production hybride », comme on avait parlé tantôt, ça, c'est d'installer des éoliennes dans les bassins des barrages, dans un environnement qui est déjà dégradé, et l'infrastructure qui existe déjà pour transporter cette électricité-là. C'est une proposition de Louis-Gilles Francoeur, ex-président du BAPE.

LE PRÉSIDENT :

3115 Deux minutes.

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

Parfait.

3120 Donc, miser davantage sur l'efficacité énergétique. Donc, en ce moment, Hydro-Québec, où il dit que c'est 1.8 térawatt, on est capable d'aller chercher 20 à 40.

3125 L'énergie solaire, on pourrait le subventionner, changer le Code du bâtiment, on a un potentiel de 27 térawattheures avec le solaire, sur les toits des édifices déjà construits qui ne nécessiteraient pas une acceptabilité sociale. Puis le *re-powering*, c'est de changer les vieilles pour des nouvelles de puissance.

Prochaine *slide*, s'il vous plaît.

3130 « Cadre législatif ». Donc, en résumé, le moratoire projet Des Neiges pourrait justement aider à instaurer un cadre législatif avec un BAPE générique sur le développement de la filière éolienne.

3135 Des cadres législatifs qui pourraient justement régir sur le paysage, acceptabilité sociale, démantèlement.

« *Cadre législatif pour nouveau modèle de financement de gestion des études d'impact.* »

3140 Également, transformer le statut des Terres de la Seigneurie en aire protégée, zec, parc récréotouristique.

« Zone tampon 3 km au minimum », et puis même aller explorer le 35 km.

3145 Donc, en conclusion, le projet dans son état actuel n'est pas acceptable pour la société. Un moratoire pour une période de deux ans au minimum s'avère la recommandation optimale à faire.

Puis pourquoi ce moratoire? En résumé, on retrouverait l'équilibre entre les trois sphères du développement durable, en tout cas, on espérerait, pour favoriser un développement durable fort. Il y aurait un effet positif élevé.

3150 Actuellement, la sphère économique prime largement au détriment des deux autres sphères dans ce projet.

3155 BAPE générique ». Cadre législatif, on en a parlé. Puis les alternatives, faudrait absolument regarder ça. Puis toute piste de bonification, également, qui ont été citées dans mon mémoire. Là, on fait juste un petit résumé, mais au minimum une zone tampon de 3 km.

LE PRÉSIDENT :

3160 Merci beaucoup.

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

3165 Merci.

LE PRÉSIDENT :

3170 Merci beaucoup, monsieur Labelle. Je vais laisser ma collègue faire un bout de chemin avec vous.

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

3175 Oui.

LE PRÉSIDENT :

En attendant, si j'ai d'autres questions, je vais revenir.

LA COMMISSAIRE :

3180 Merci beaucoup, monsieur Labelle.

J'aimerais peut-être commencer par la page 28 de votre mémoire. Je suis sûre que vous l'avez, c'est frais à votre mémoire, c'est le cas de le dire.

3185 Vous faites référence au rapport du BAPE # 323.

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

3190 Oui.

LA COMMISSAIRE :

3195 Puis vous en avez parlé ici aussi, là.

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

3200 Oui.

LA COMMISSAIRE :

3205 Où il est question de... à cette époque-là, le BAPE recommandait d'implanter une mesure objective pour mesurer l'acceptabilité sociale.

 Pour vous, ce serait quoi, une mesure objective pour mesurer cette acceptabilité sociale? Ça pourrait reposer sur quoi?

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

3210 Avec la même consultation de la population. J'essaie de trouver des solutions, de la négociation aussi avec les promoteurs, selon les désirs de la communauté. Puis également, dans le document, des chercheurs de l'UQAR, ils suggèrent vraiment une démarche très précise.

3215 Donc, il y a beaucoup d'éléments, là, je n'ai pas tous par cœur, mais sauf que c'est aussi dans mon mémoire en termes de (inaudible)

LA COMMISSAIRE :

3220 Oui. Bien, vous fournissez le tableau, là, qui est tiré des écrits de l'UQAR.

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

3225 Oui.

LA COMMISSAIRE :

3230 Mais ça, c'est une démarche...

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

3235 Oui.

LA COMMISSAIRE :

3240 Tout à l'heure, vous parliez de « métrique » dans votre présentation. Une métrique pour moi, c'est un nombre, ça se quantifie.

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

3245 Oui. Donc, vous avez raison, je n'ai pas de métrique précise que j'ai suggérée dans mon mémoire, mais je suggère de justement en chercher, en trouver. Justement, parce qu'un projet se mesure également par des métriques, par des KPI, par des métriques très précises pour savoir : est-ce que vous en avez ou non? Puis, c'est ça que je suggère d'implanter.

3250 Je ne suis pas expert dans l'implantation de métriques d'acceptabilité sociale. Par contre, je fais appel aux experts justement pour développer une méthodologie pour justement favoriser cette évaluation-là d'acceptabilité sociale qui serait potentiellement et plus facilement comparable avec d'autres projets, également si on a une norme québécoise sur l'acceptabilité sociale, donc, basée sur des métriques.

LA COMMISSAIRE :

3255 Un intervenant précédent, monsieur Fiset...

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

3260 Oui.

LA COMMISSAIRE :

3265 ... nous a parlé de sondage, de mettre sur place, de mettre en place une marche à suivre pour évaluer, bien, pour réaliser ces consultations-là, puis, en bout de ligne, obtenir une acceptabilité sociale. Donc, ce serait des méthodes que vous favoriseriez aussi?

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

3270 Oui, ça pourrait certainement être une des méthodes utilisées. Certainement. Pas la seule, je pense, mais ça serait certainement une des méthodes qu'on pourrait utiliser.

LA COMMISSAIRE :

3275 O.K. Maintenant, je reviens en arrière dans votre mémoire à la page 24.

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

3280 O.K.

LA COMMISSAIRE :

3285 Encore une fois, là, vous citez le rapport du BAPE de 2012.

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

Oui.

3290 **LA COMMISSAIRE :**

Sur la Seigneurie-de-Beaupré 4.

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

3295 Oui.

LA COMMISSAIRE :

3300 Je vous lis la citation :

« *Aucune étude n'a été complétée avec cette quantité...* » Vous indiquez... Pardon, je la recommence, parce que j'ai l'impression que je vais vous mêler, là.

3305 Vous indiquez en citant un rapport du BAPE de 2012, donc, Seigneurie Beaupré 4, que :

« *Aucune étude n'a été complétée avec cette quantité d'éoliennes gargantuesques rassemblées dans un même endroit et qui demande des preuves empiriques ou connaissances valables pour prendre une décision sur les impacts sonores de l'exploitation de ce gros parc éolien.* »

3310 Vous suggérez de compléter les connaissances avec des études particulières.

3315 Est-ce que vous avez une idée un petit peu plus précise de ce que vous vouliez dire? Vous pensiez à quoi, là, en termes d'études particulières à compléter? Et est-ce que ça devrait déboucher sur une évaluation des impacts cumulatifs?

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

3320 Je ne suis pas... En fait, je pense que ce que je voulais dire là, c'est que les impacts... les études qui ont été faites dans le passé, en 2012, ne sont pas avec des éoliennes de 200 m de hauteur ni également l'effet cumulatif qu'on va avoir présentement.

3325 Donc, avant de dire qu'on va de l'avant avec le projet, je pense qu'il serait de bonne foi et vraiment par principe de précaution d'avoir davantage de résultats sur les impacts climat sonore, sur les impacts de qualité de vie et tout ça par rapport au fait que les études de 2012 disent que c'est 1 ou 2 mégawatts.

3330 Mais là, on parle de 7 mégawatts, on n'a pas fait ces études-là, il nous manque des études scientifiques qui démontrent hors de tout doute qu'il n'y a pas, ou qu'il y a des impacts en termes de climat sonore.

Et également, j'ajoute l'effet de masse, l'effet des 250-300 éoliennes qui peuvent avoir un effet cumulatif en termes de son, qui était une des citations, également, que j'ai mise, là, de Atkins, SNC-Lavalin.

3335 **LA COMMISSAIRE :**

O.K. D'accord. Merci beaucoup.

Peut-être une dernière question.

3340

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

Oui.

3345 **LA COMMISSAIRE :**

Vous aviez dans votre liste de suggestions...

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

3350

Oui.

LA COMMISSAIRE :

3355

... l'établissement d'une aire protégée...

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

Oui.

3360

LA COMMISSAIRE :

... avec la Seigneurie-de-Beaupré. C'est bien ça?

3365

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

Oui.

3370 **LA COMMISSAIRE :**

C'est l'ensemble du territoire?

3375 **M. MARC-ANDRÉ LABELLE :**

Oui, exact.

LA COMMISSAIRE :

3380 O.K. Puis quel statut vous... Là, on parle d'un terrain privé.

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

Oui.

3385

LA COMMISSAIRE :

Donc, il y a quelques embûches.

3390 **M. MARC-ANDRÉ LABELLE :**

Il y en a!

LA COMMISSAIRE :

3395

Quelque statut, quel statut vous voudriez lui voir accordé?

3400

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

3405 Écoutez, je n'ai pas la réponse exacte. Moi, dans le fond, j'amène l'idée pour dire : est-ce que, on veut... de un, c'est le plus gros territoire privé au Canada, là, avec 1600 km carrés. C'est un petit peu flou pour moi comment ça, là. En tout cas, on va retourner loin en histoire pour le comprendre, mais ce territoire-là, il faudrait se poser la question en tant que citoyen québécois : est-ce que, on veut vraiment que ça soit l'appartenance d'une personne?

3410 Pourquoi ce ne serait pas la Sépaq qui achète ça? Pourquoi ça ne serait pas une aire protégée pour, justement... une aire protégée dans des milieux qui sont habités, entre guillemets, avec une communauté quand même de 30 000 personnes sur la Côte-de-Beaupré?

3415 Pas dans, t'sais, dans le Grand Nord où il n'y a pas un chat qui habite là, puis qu'on fait une aire protégée. C'est super bien, mais ils ont quand même des objectifs à atteindre en termes d'aire protégée, le gouvernement.

3420 Pourquoi ne pas utiliser ce territoire-là pour le transformer en aire protégée, en zec, en récréotouristique? Oui, c'est privé, mais tout se fait. Il y a un prix à ça aussi, puis le gouvernement paye également pour rendre des aires non protégées en protégées.

Fait que c'était une idée que je lançais, je trouvais que c'était intéressant d'explorer cette idée-là, puis je voulais apporter le sujet avec vous.

LA COMMISSAIRE :

3425 Merci beaucoup, monsieur Labelle. Merci.

Georges?

3430 **LE PRÉSIDENT :**

Oui?

3435 Bien, si vous permettez, je...

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

Certainement.

3440 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais juste chercher à clarifier quelque chose.

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

3445

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3450

Vous avez parlé de climat sonore.

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

Oui.

3455

LE PRÉSIDENT :

3460 Lorsque vous parliez de demande, d'études, de connaissances, est-ce que vous parlez de climat sonore ou vous parlez de ce qu'on a discuté cette soirée, là, les infrasons et les sons de basse fréquence? Est-ce que vous faites une différence entre les deux?

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

Non, un tout.

3465

LE PRÉSIDENT :

O.K. Parce que c'est clair que, il y a des études qui sont disponibles sur le climat sonore.

3470

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

Oui.

3475 **LE PRÉSIDENT :**

On a des études qui se trouvent dans le PE3A et le PE55...

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

3480

Mais avec les éoliennes de 200 m de haut et avec l'effet cumulatif de 250 à 300?

LE PRÉSIDENT :

3485

Bien oui, les études sont quand même disponibles, y compris des estimations quand même sur les impacts cumulatifs.

Donc, si vous n'avez pas encore consulté, bien, je vous invite à les regarder pour compléter un peu comme ça, ça va vous donner encore une idée beaucoup plus précise du type d'informations qui manque, qu'il faut aller compléter, qui est quand même très importante, parce que vous êtes revenu plusieurs fois sur le principe de précaution, donc...

3490

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

3495

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... naturellement, qu'est-ce qu'on peut faire d'autre pour aller au-delà de ce que vous voulez.

3500

Alors, une dernière chose que je voulais aussi clarifier avec vous, vous avez parlé de piste de bonification pour l'acceptabilité sociale. Qui devrait faire ça? Ce que vous avez proposé...

3505

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

Clairement un acteur neutre.

3510 **LE PRÉSIDENT :**

Comment... la mise en place d'un cadre?

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

3515

Mais moi, je pense que le gouvernement doit se mettre dans le cadre législatif. Donc, un cadre législatif québécois. Le gouvernement doit prendre en charge cette mise en place de cadre législatif de l'acceptabilité sociale. Pour moi, un acteur neutre, doit prendre ça en charge.

3520 **LE PRÉSIDENT :**

C'est parfait. Merci beaucoup et bonne soirée à vous.

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

3525

Merci, vous aussi.

LE PRÉSIDENT :

3530

Alors, je voudrais inviter madame Anne Savary.

Mme ANNE SAVARY (DM31)

3535

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, bienvenue madame Savary. Prenez place.

3540

Mme ANNE SAVARY :

Moi, je vais vous donner un avertissement, à cette heure-là habituellement je suis couchée, fait que...

3545

LE PRÉSIDENT :

Ah, désolé.

3550

Mme ANNE SAVARY :

Alors, je sens mon - comment dire? - mon énergie qui est un petit peu baissé donc, je vais vous demander d'être indulgent.

3555

LE PRÉSIDENT :

On va y aller avec ce qu'il vous reste comme énergie!

Mme ANNE SAVARY :

3560

Ça m'aurait pris un petit café!

Bon. Moi, j'ai rédigé un mémoire sur le sujet principal « L'acceptabilité sociale », parce que c'est un enjeu que je pense qui est très très important, puis qui prend toutes sortes de significations, alors, j'ai voulu en avoir le cœur net. Je ne suis pas une spécialiste, mais j'ai fait des recherches, puis bon, le titre de ma présentation, ça va être « Test d'acceptabilité sociale » qui n'est pas réussi pour le projet éolien Des Neiges sud ». Puis je vais vous énoncer toutes les justifications.

3565

Moi, je suis résidente à Saint-Ferréol depuis trois ans. Je suis originaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Puis je dis « oui » à l'énergie éolienne, en général, je ne suis pas contre, mais je pense que ça doit être fait de manière intelligente puis encadrée; ce que je n'ai pas l'impression qu'il est encadré, mais du tout ici, là, c'est une espèce de chèque en blanc qui est donné à l'initiateur.

3570

Bon. Alors, je vais vous parler un peu, comme ça a été mentionné, il y a plusieurs projets éoliens déjà en marche dans la Seigneurie-de-Beaupré.

3575

Il y a un élément important, c'est que le parc éolien est collé carrément au parc du Mont Sainte-Anne, ça a été à plusieurs reprises, puis pour le décoller un peu, bien, on demande une zone tampon. Mes collègues en ont parlé tantôt, là. Il ne faut pas oublier que le parc du Mont Sainte-Anne appartient à la Sépaq, ça n'appartient pas à un privé.

3580

La définition de l'acceptabilité sociale, on en retrouve plusieurs, on en retrouve au ministère de l'Environnement, puis c'est énoncé en grande pompe. Je ne vous le lirai pas, mais c'est énoncé dans les Procédures d'évaluation et d'examen des impacts sur l'Environnement, puis on s'attend que ça doit être suivi, ces directives-là par l'initiateur. Mais je ne pense pas que ça l'a été.

3585

Les facteurs qui constituent l'acceptabilité sociale, selon un chercheur, Feurtey et collaborateurs 2008, bien, il faut dire que l'acceptabilité sociale, c'est assez récent, puis bon... Mais il y a quand même un chercheur qui est revenu souvent dans la littérature, même qu'il a été présenté lors d'un projet du BAPE, il a été cité comme référence.

3590

Bien, moi, j'ai trouvé six des neuf facteurs qui sont énoncés par cet auteur-là, qui justement font défaut, là, ici dans le Projet éolien Des Neiges sud.

Il y a les impacts. Des impacts sur le paysage important, les impacts sonores aussi.

3595

Il y a l'origine et le contrôle local du projet. Il n'y a aucun contrôle local du projet. La MRC a donné un chèque en blanc et ne participe à peu près pas, là, à l'investissement.

La légitimité du processus. Des moyens insuffisants pour garantir la participation citoyenne.

3600

Ensuite, l'équité dans la décision. Il y a une répartition inégale des avantages et des inconvénients au sein de la communauté.

On a les retombées. Il va y avoir des redevances réparties dans plusieurs communautés d'accueil. Il y en a au moins trois à ce qu'on sait, mais le montant est entièrement inconnu. On parle d'une fourchette entre 60 et 80 millions, mais on ne sait pas qu'est-ce que ça va représenter pour la MRC.

3610

Puis il y aussi le fait dans l'historique du territoire. Il y a l'historique du territoire. Le territoire du centre du Mont Sainte-Anne, c'est un centre récréotouristique qui date de quand même assez

longtemps. C'est un pôle touristique, un des trois pôles touristiques énoncés par la MRC, puis c'est probablement le principal, parce que, le premier, c'était la Basilique, puis il y a quand même un manque d'intérêt envers la religion.

3615 Alors, c'est le pôle touristique le plus important de la MRC en termes de fréquentation puis de retombées économiques. Fréquentation de 750 000 visiteurs/année. Impact économique possible de 97 millions de dollars par année, ce n'est pas rien.

3620 Puis la Seigneurie-de-Beaupré qui a une somme importante d'avantages économiques et puis qui est exemptée de payer des taxes et de l'impôt, puis qui siège sur le conseil de la MRC. Bon. C'est quand même difficile à prendre tout ça, là.

Alors, je vais y aller plus en détail pour ces éléments-là.

3625 En l'absence de tout processus de consultation auprès des citoyens dans la gouvernance municipale. C'est une attitude anti-acceptabilité sociale. Moi aussi, je peux citer le guide, là, qui a été rédigé par l'UQAR, puis on dirait qu'ils ont lu le guide, puis ils ont dit « on va faire le contraire de ça ». C'est carrément ça, là.

3630 Donc, il n'y a pas eu aucune consultation auprès des citoyens, même que je vais vous dire, c'est la loi de l'omerta, si on en pose des questions « non non non non, c'est accepté, tatata-tatata », alors, c'est une fin de non-recevoir, c'est un mur qu'on a devant nous. Moi aussi, je suis allée à la dernière réunion municipale du conseil municipal au mois de décembre, puis je vais vous dire, on se fait quasiment, là, revirer comme des crêpes, là, on n'est rien à côté de ce projet-là, notre avis ne compte pas.

3640 La consultation réalisée par Boralex est jugée insuffisante de la part du ministère de l'Environnement. Suite au rapport d'impact environnemental en août 22, le ministère est revenu avec des questions répétées pour demander à l'initiateur de donner plus d'informations sur les préoccupations, les enjeux, qui auraient été identifiés par les citoyens lorsqu'ils ont fait des rencontres.

Sur l'origine des gens, jamais ils n'ont pu donner des réponses dans ce sens-là. Tout ce qu'ils font, c'est qu'ils énumèrent des sujets. Pourtant, le sujet du paysage ressort souvent dans la liste des énumérations qui sortent, mais ils n'ont pas jamais allumé pour dire que c'est une préoccupation.

3645 C'est un manque. T'sais, ça manque de bonne foi, tout ça. Puis le ministère leur a dit à plusieurs réponses, à plusieurs occasions que ça ne les satisfaisait pas.

Je pourrais vous citer, bon, dans la page 13 de mon mémoire, je peux dire, ils ont insisté pour avoir des réponses.

3650

« L'étude d'impact ne fournit pas d'informations sur la provenance géographique, le lien de proximité, ni l'intérêt par rapport au projet dans la trentaine de participants aux consultations de la population de type portes ouvertes. L'initiateur mentionne des éléments concernés par les principaux commentaires – na-na. L'énumération faite par l'initiateur de ces principaux thèmes de questionnement ne représente pas les préoccupations concrètes exprimées par les participants et ne permet pas de savoir si les informations et les réponses fournies par l'initiateur dans ce contexte sont jugées satisfaisantes par les participants. Aussi, les préoccupants persistaient. »

3655

Alors, c'est une consultation qui est faite, mais qui est vide. Moi, c'est comme ça que je peux conclure. Puis j'ai d'autres questions dans le même sens qui ont été énoncées par le ministère de l'Environnement.

3660

C'est quand même un peu... c'est fort, là, puis de répondre toujours la même chose sur une liste de sujets. Bon, c'est banal. Alors, il n'y a pas de légitimité dans le processus à ce point de vue là aussi. La seule période de consultation qu'on a eue, c'est quand le BAPE est venu le 22 décembre.

3665

Là, par le fait de dynamique de l'ensemble des gens, on a pu avoir vraiment une consultation, les préoccupations sont ressorties. Puis c'est arrivé tard un peu, c'était impossible de modifier le projet, ça a été mentionné souvent par l'initiateur.

3670

Autre élément important, l'initiateur, il n'a jamais présenté de solution de rechange, alors que c'est requis, c'est requis dans les directives ministérielles, la section 2.1.4. Il n'a jamais proposé de solution, puis ça a été redemandé à au moins deux reprises dans ce que j'ai lu dans deux listes de questions, puis le promoteur, l'initiateur répond toujours par des... il louvoie la réponse, et puis on a l'impression d'entendre Hydro-Québec en arrière qui parle.

3675

Moi, sincèrement, là, en lisant ça, moi, je ne peux pas, bon, avoir un discours comme ça devant mes enfants, parce que, ils me diraient « t'es pas un parent, toi, là, là, t'sais, tu ne réponds pas à ma question ». Alors, c'est difficile à accepter.

3680 Moi, j'aurais une proposition de solution de rechange à énoncer, ce serait de faire du re-powering avec la phase 1 de la Seigneurie-de-Beaupré. On a 126 turbines qui ont été installées en 2012, de deux mégawatts chacune, l'échéance est prévue pour 2033.

3685 Bien, moi, le Projet Des Neiges, là, je l'installerais dans ce projet-là. Il y a 126 turbines, 126 turbines à 7 mégawatts, ça fait 882 mégawatts. Je vais vous dire, le compte est bon, là. Bah, peut-être qu'il y aurait de petits ajustements, là, mais je pense que, on pourrait retarder le Projet Des Neiges, faire... avoir un moratoire, puis devancer un peu la fin de vie du projet phase 1.

3690 Ensuite de ça, l'avantage de ça, ce serait de tester le démantèlement. Mon collègue Marc-André en a parlé, le démantèlement, c'est un sujet qui n'a pas été traité puis il n'a pas été vraiment vidé, là, avec l'initiateur.

3695 C'est encore « Ah, Boralex a les reins solides », mais il n'a pas d'argent qu'il a mis de côté en garantie pour ça en 30 ans. On a vu comment ça se passe avec les minières, monsieur, là. C'est un élément qu'il faut tenir en compte, parce qu'aujourd'hui, l'écologie, c'est important.

3700 Quand tu t'engages à monter des éoliennes comme ça, faut que tu t'engages aussi par la boucle écologique à les démanteler. Puis il devrait y avoir de l'argent qui est prévu, puis c'est un montant astronomique quand même d'après ce que j'ai pu entendre tantôt.

3705 Bon. Il y a un autre élément « l'impact sur le paysage », qui est un peu à la base de toute la montée de boucliers pour la zone tampon. Moi, j'estime que l'évaluation qui a été effectuée par Boralex est trompeuse, puis elle est sous-estimée sur le paysage entre autres, là, du... ce que l'on a en haut du parc du Mont Sainte-Anne. Bon.

3710 Le tableau 6.2 dans son rapport d'impact environnemental, l'initiateur fait un beau tableau où il énonce par unité de paysage, il y en a une vingtaine, l'impact de la résistance, le degré de perception puis le bilan, c'est l'importance de l'impact. Sur les 20, ça va de nulle à moyenne. La moyenne étant l'impact sur le paysage sur le haut du mont Sainte-Anne.

3715 Moi, c'est dommage, mais je considère qu'il n'a pas tenu compte de la – comment dire? – ça n'a pas été... c'est une moyenne qu'ils ont obtenue à partir des matrices pour arriver à ce résultat-là, l'importance de l'impact.

3715 Puis ça, là, au moins, il devrait y avoir une cinquième colonne, la valeur de ce paysage-là. C'est
quoi, la valeur d'un paysage? Ce n'est pas juste une valeur géographique, là.

 Il y a des auteurs, il y a un auteur, Antonson, en 2011, puis il est reconnu quand même dans la
littérature, qui a dit... bon, parce qu'on se fait dire souvent « les paysages, c'est subjectif, un paysage
3720 avec des éoliennes, il y en a qui trouve ça beau, na-na-na-na ».

 Alors, lui, là, cet auteur-là, il a énoncé les trois perceptions en lien avec le paysage. Tu as la
valeur symbolique, qui est le visuel, puis c'est lié à la collectivité; la valeur propre à l'individu lié à ses
expériences; puis tu as la valeur traditionnelle qui vient de l'aspect purement géographique, les collines
3725 avec des lacs, des rivières, tout ça.

 Bien, moi, ce que je vois, c'est que l'initiateur, il a juste analysé l'importance de l'impact en
fonction de la géographie. Il n'a pas tenu compte de la valeur associée de façon symbolique par les gens
du coin, ceux qui fréquentent le parc, soit le ski de fond, par le centre de plein air ou le centre de ski
3730 alpin ou le cyclisme.

 Il y a un impact symbolique... c'est-à-dire, il y a une valeur symbolique importante. Il y a une
valeur aussi propre à l'individu, parce que, les gens qui fréquentent ce site-là, ils mettent une valeur sur
ce paysage-là.
3735

 Alors, moi, je considère que ça n'a plus... l'évaluation de l'impact, là, sur le paysage, de la façon
que c'est exigé par le ministère, il devrait évoluer, parce que maintenant, il y a de nouvelles notions, les
effets sur les changements, sur les effets des changements climatiques, on veut mitiger les effets sur
les changements climatiques. Il y a de nouveaux enjeux qui sont survenus, puis je pense que cette
3740 analyse-là de l'impact sur notre paysage n'est plus actuelle.

LE PRÉSIDENT :

 Encore deux minutes.
3745

3750 **Mme ANNE SAVARY :**

Oui. Alors, c'est ça. Puis pour avoir la valeur des paysages, bien, il y a un référentiel, la référence du Saguenay-Lac-Saint-Jean, ils ont établi la valeur en dollars par hectare d'un paysage, basée sur des critères.

3755

Ensuite, ils ont retenu les meilleures unités de paysage dans leur région, puis ils ont donné une valeur, un dollar à l'hectare. C'est fantastique. Alors, moi, je pense qu'il faudrait que ça soit réalisé, cette étude-là, à partir du haut du mont Sainte-Anne. C'est quoi, la valeur de ce paysage-là? De quoi est-ce qu'on va se priver si on installe des éoliennes? Il y a des données là-dessus, là.

3760

Ensuite de ça, la MRC qui n'a pas attribué de zone tampon, bien, je pense qu'on sait que, on s'est fait un petit peu... ce n'était pas sur des raisons très très très logiques, là. La municipalité de Saint-Ferréol aussi, vu que c'est une petite municipalité, elle est en position défavorable pour influencer le conseil de la MRC, parce qu'elle n'a pas de poids démographique.

3765

Si elle veut s'opposer, mettons, à un projet éolien comme ça, parce que c'est elle qui est la plus impactée, on va se le dire, là, elle ne peut pas, parce que les votes sont pris. Si elle avait voulu dire « bien là, moi, je vote contre le projet » ou « je vote pour qu'il soit modifié », si la majorité est en accord avec le projet, parce que, eux, ils ne sont pas impactés, elle, elle n'a pas de poids, parce que c'est un vote à double majorité. Alors, il faut qu'elle représente au moins la moitié de la population.

3770

LE PRÉSIDENT :

En terminant?

3775

Mme ANNE SAVARY :

Oui. Moi, je termine en disant que je pense que vous, vous voudrez faire pression pour faire reconnaître au gouvernement que le projet ici, là, il n'a pas l'acceptabilité sociale, puis c'est un facteur clé ça, pour les autres parcs aussi.

3780

Ensuite, on doit l'évaluation du paysage, selon de nouvelles méthodes. Il faut mettre de la pression aussi pour faire respecter la zone tampon de 3 km et enlever les 17 éoliennes. Mes collègues l'ont prouvé quand même.

3785 Faire pression sur le Séminaire pour qu'il se comporte en bon voisin corporatif, parce que c'est une entreprise forestière, le Séminaire. Je m'excuse, là, mais c'est une entreprise forestière qui a des bénéfices à n'en plus finir. Alors, ils prennent le beurre et l'argent du beurre, ce n'est pas acceptable socialement, aujourd'hui, non, on est en 2024.

3790 Alors, je demande aussi un moratoire, au mieux une zone tampon; au maximum, un moratoire.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup pour votre présentation et merci pour cette belle chute sur la zone tampon.

3795 Et là, ça me donne l'occasion de vous demander, à votre connaissance : est-ce qu'il y a eu des efforts qui ont été faits par les partisans de l'établissement de la zone tampon?

3800 Est-ce qu'on a fait des efforts pour rencontrer, par exemple, les responsables du projet du centre de plein air du Mont Sainte-Anne pour vérifier avec ces gens-là si cette différence était conforme avec leur vision de développement futur du secteur, par exemple?

Mme ANNE SAVARY :

3805 Je vais vous dire, je me suis informée à cet effet-là, moi, parce que je connais quelqu'un qui... une personne qui gravite dans ce milieu-là, puis il y a la loi de l'omerta, comme Gilles en parlait, les gens qui se font donner des subventions par Boralex pour tenir leur organisme, ils sont mal à l'aise pour, t'sais, là, partir en guerre contre une grosse entreprise comme ça.

3810 Il y a vraiment un effet, t'sais, là, *too big too fail*. Puis il y a un effet d'influençage malsain quelque part, tout le monde reçoit des subventions, des aides de Boralex, ils ont préparé le terrain depuis longtemps, là.

3815 J'ai des témoignages à cet effet-là, moi. Dans des écoles aussi qu'il donne de l'argent. Moi, ce que... comment un professeur peut se porter contre ce projet-là? Puis c'est un petit milieu, ça, monsieur, là, on n'est pas à Québec, là.

C'est comme ça que ça se passe, les guerres de clocher, les gens n'osent pas parler. Ceux qui parlent pour le projet, il y en a beaucoup qui ont des intérêts.

3820 Ils ont des actions, ils ont des compagnies qui vont faire affaire. Ils sont sur les réseaux sociaux, ils montent le monde : « Eille, ça n'a pas de bon sens, les gens sont pour une zone tampon, na-na-na, na-na-na, pour qui qu'ils se prennent, qui qui va voir ça l'autre bord du Mont? »

3825 Bien, je vais vous dire, moi, sur le site de la MRC, là, les photos qu'il y a pour mettre en valeur le beau paysage de la MRC, il n'y a jamais de photos pour l'arrière-pays en arrière du Mont Sainte-Anne, c'est juste des photos du fleuve, des photos des maisons patrimoniales, mais je m'excuse, là, mais le paysage de l'arrière-pays, là, il a une grande valeur.

3830 Il nous donne des services écosystémiques depuis des millénaires. T'sais, là, la route patrimoniale, c'est bien beau les maisons, mais je veux dire, ce n'est pas ça qui nous fait vivre, là, je suis désolée, je...

LE PRÉSIDENT :

3835 Mais la distance...

Mme ANNE SAVARY :

3840 La distance...

LE PRÉSIDENT :

... la zone tampon que vous demandez...

3845 **Mme ANNE SAVARY :**

Bien, ce n'est pas mon souvenir.

LE PRÉSIDENT :

3850 Est-ce que vous avez fait une démarche pour...

3855 **Mme ANNE SAVARY :**

Bien oui, une de mes collègues, ils en ont parlé, ils sont allés voir la municipalité...

LE PRÉSIDENT :

3860

Ils en ont parlé, ils ont...

Mme ANNE SAVARY :

3865

Oui, on l'a mentionné à la municipalité lors d'une réunion au mois de décembre, puis c'est une fin de non-recevoir.

LE PRÉSIDENT :

3870

Mais le centre de plein air?

Mme ANNE SAVARY :

3875

Non, je vous l'ai dit, là, ils n'ont pas voulu se positionner à cause de...

LE PRÉSIDENT :

Ils n'ont pas voulu se positionner...

3880

Mme ANNE SAVARY :

À cause de...

LE PRÉSIDENT :

3885

Vous avez estimé qu'ils n'ont pas voulu se positionner ou bien...

3890 **Mme ANNE SAVARY :**

Bien, je l'ai...

LE PRÉSIDENT :

3895

... vous avez vraiment fait la démarche pour voir, c'est quoi leur...

Mme ANNE SAVARY :

3900

J'ai parlé à quelqu'un qui est sur cet organisme-là, puis il m'a dit qu'ils n'ont pas parlé, parce que, ils ne veulent pas avoir de... ils ne veulent pas se voir couper les fonds, les dons qui sont donnés par Boralex.

3905

Vous savez, là, cette influence-là, c'est réel, là, ça là. Il ne faut pas, je veux dire, il ne faut pas penser que, il y a juste ici que ça se passe comme ça, là. Les gens cherchent de l'argent, les municipalités aussi, alors, ils sont prêts, ils sont affamés, ils sont prêts à accepter n'importe quoi.

3910

C'est la même chose pour le projet ici. La municipalité, la MRC, elle n'a pas besoin d'argent, c'est riche là, ici, là, par le Mont Sainte-Anne. C'est riche ici, ils n'ont pas besoin de ça, là.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

3915

Mme ANNE SAVARY :

Ce n'est pas comme le Massif du Sud, ce n'est pas... le Massif du Sud, ils ont accepté le projet, parce que le parc s'en allait en faillite. Ce n'est pas le cas ici, monsieur.

3920

LE PRÉSIDENT :

Je voulais voir aussi avec vous, j'ai regardé dans votre mémoire, à la page 6, je vais vous citer. Vous indiquez que :

3925 « L'entièreté des inconvénients se retrouve concentrée dans une seule partie du territoire de la
MRC... »

Mme ANNE SAVARY :

3930 Oui.

LE PRÉSIDENT :

« ... soit la Municipalité de Saint-Ferréol-Les-Neiges et le parc Mont Sainte-Anne. »

3935

Mme ANNE SAVARY :

Exact.

3940 **LE PRÉSIDENT :**

« ... avec un impact visuel très important ainsi qu'un impact sonore important vu qu'il se trouve
autour du centre plein air du Mont Sainte-Anne. »

3945 **Mme ANNE SAVARY :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3950

Et la question qui me vient à l'esprit, cet impact sonore dont vous parlez, comment est-ce que
ça se manifeste au centre de plein air, selon vous?

Mme ANNE SAVARY :

3955

Bien, vous savez, la norme pour l'initiateur, c'est de respecter 40 décibels, alors que, dans le
centre de plein air, on parle plutôt d'une sonorité de 25 à 30 décibels. C'est un milieu naturel, tranquille.

3960 Alors, si vous arrivez avec des éoliennes qui donnent un impact sonore de 40, il y a une différence, là. Dans un milieu très calme, ça va se percevoir ça. Puis c'est un milieu très calme, qui se promène sur le pourtour du parc et qui est appelé aussi à se développer.

Alors, s'il y a des éoliennes, ça coupe toutes les possibilités de se développer.

3965 **LE PRÉSIDENT :**

Ah, mais c'est intéressant ce que vous dites. Alors, est-ce que des plaintes auraient été formulées, par exemple, chez le projet qui est à l'Étude maintenant, là, sur le bruit par les usagers actuels de ce centre, à votre connaissance? Est-ce qu'il y a eu des plaintes sur le projet à l'étude?

3970

Mme ANNE SAVARY :

Bien, à ma connaissance, je ne le sais pas, monsieur.

3975 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

Mme ANNE SAVARY :

3980

Je n'ai aucune idée, là.

LE PRÉSIDENT :

3985 Alors, vous dites également :

« Sans avantage pour la Municipalité de Saint-Ferréol-Les-Neiges, puisque les redevances seront entièrement versées à un fonds de développement économique régional, versées à la MRC dont les critères de répartition sont non connus. »

3990

Qu'est-ce que, vous, vous auriez souhaité pour les redevances?

Mme ANNE SAVARY :

3995

Moi, je vais vous dire, Monsieur le Président, j'en avais déjà parlé avec la mairesse, je connais la mairesse un peu, une conversation confiden... bien, entre nous, ce n'est pas ça qu'elle m'avait dit, que ça allait être réparti, ça allait être octroyé à un organisme de développement économique.

4000

Puis, lors d'une assemblée du conseil, moi, j'avais demandé « Comment ça va être réparti? », elle m'avait dit « 40-40 » auprès des municipalités. Et puis ce que j'ai appris lors du BAPE du 5 février, c'était que ça allait être remis entièrement à l'organisme de développement économique. Ça fait qu'il y a comme deux versions, là.

4005

Alors, ce n'est pas... bon, c'est elle qui a tous les impacts négatifs, puis le parc du Mont Sainte-Anne aussi. Et puis, je ne pense pas qu'elle peut négocier des montants additionnels, parce qu'elle est impactée plus.

4010

Moi, je pense qu'il faut qu'il y ait une zone tampon pour reculer ces impacts-là pour que ce soit plus équitable avec les autres municipalités. Les autres municipalités, ils veulent tous avoir ce projet-là, parce que c'est des sous, qu'ils n'ont aucun impact, là, eux.

LE PRÉSIDENT :

4015

Mais si vous trouvez que les redevances, par exemple, causent un problème, la répartition telle qu'elle est faite n'est pas adéquate; vous, vous auriez souhaité quoi si vous aviez un pouvoir de décision par rapport à ce qu'aurait fait votre mairesse? Vous, qu'est-ce que vous lui auriez dit?

Mme ANNE SAVARY :

4020

Bien, moi, ce n'est pas l'argent comme le fait de dire, bien, « je veux avoir les redevances, mais j'ai des conditions aussi pour que ce projet-là respecte un minimum de précautions puis de mitigation par rapport aux éoliennes, la zone tampon. Qu'est-ce que j'aurais aimé?

4025

Bien, moi, je pense que, même avec une zone tampon, c'est eux qui sont les plus proches, là, quand même du projet. Ils auraient mérité d'avoir des redevances quand même différenciées par rapport à celles des autres MRC.

LE PRÉSIDENT :

4030

Alors, ma dernière question, puis peut-être que ma collègue en a une.

Quel serait pour vous le mode de compensation, puisqu'on est sur les compensations, le mode compensation acceptable pour la perte de paysage? Par exemple, dans le côté (inaudible)

4035

Mme ANNE SAVARY :

Bien, ça, là, il faut évaluer la valeur du paysage. Il faut l'évaluer. Moi, je ne le sais pas. La valeur du paysage qui a été soumis dans le projet au Saguenay-Lac-Saint-Jean, toutes les unités de paysage sont évaluées en fonction de la valeur environnementale, de la valeur culturelle, la valeur esthétique, la valeur emblématique et la valeur sociale. Ensuite, les payeurs...

4040

LE PRÉSIDENT :

4045

Donc, il faut...

Mme ANNE SAVARY :

Oui.

4050

LE PRÉSIDENT :

Il faut...

4055

Mme ANNE SAVARY :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

4060

... une étude complémentaire pour...

Mme ANNE SAVARY :

4065

Oui, absolument.

LE PRÉSIDENT :

4070

... pour évaluer cette valeur-là avant de penser à une compensation...

Mme ANNE SAVARY :

4075

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... par rapport à une perte éventuelle de paysage.

4080

Mme ANNE SAVARY :

Absolument.

LE PRÉSIDENT :

4085

J'ai bien résumé?

Mme ANNE SAVARY :

4090

Oui. Ce que Boralex nous dit « On va vous payer une tour d'observation en haut du Mont Sainte-Anne pour voir mieux les éoliennes. » C'est comme ça qu'il nous propose de mitiger l'impact visuel, Monsieur.

4095

Écoutez, la valeur de ce paysage-là, c'est peut-être une des valeurs les plus grandes. T'sais, peut-être pas au Québec, mais je veux dire, avez-vous déjà vu l'arrière-pays de ça, là, toutes les montagnes, la forêt boréale, tous les services écologiques?

Le « non-usage », elle a une valeur aussi, le non-usage, pour les générations futures dans le contexte du développement durable.

4100

Alors, moi, je demande qu'il y ait une analyse de la valeur du paysage, au minimum, parce que, là, on essaye de trouver toutes sortes de raisons pour dire qu'on n'en veut pas si proche, mais le fondement, la valeur de ce paysage-là est une problématique qui n'est pas énoncée.

4105

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame Savary. Merci beaucoup.

Mme ANNE SAVARY :

4110

Je m'excuse, je suis un peu brûlée...

LE PRÉSIDENT :

4115

Merci de votre patience aussi.

Mme ANNE SAVARY :

Je m'en vais me coucher.

4120

LE PRÉSIDENT :

Pourtant, vous avez eu toute votre énergie, hein, on voit que...

4125

LA COMMISSAIRE :

Ça a bien été.

Mme ANNE SAVARY :

4130

Il a fallu que je me pompe un peu!

LE PRÉSIDENT :

4135 Ah, bien oui, évidemment, ça, c'est bien, continuez!

Merci et bonne soirée.

4140 Alors, je vais inviter monsieur Francis Flynn. Et, après monsieur Flynn, on aura monsieur François Toussaint qui va intervenir en vidéo. Donc, il va commencer par se préparer.

4145 Et pendant que monsieur Flynn se prépare, il va venir, je profite pour rappeler quand même la possibilité pour toute personne de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire ou la présentation d'une participante ou d'un participant.

Il s'agit d'erreurs de date ou de quantité, de fausses références, de citations erronées. Donc, quand vous allez vouloir faire valoir ce droit, soyez bref et soyez factuel.

4150

M. FRANCIS FLYNN (DM22, DM22.1)

LE PRÉSIDENT :

4155 Bienvenue, monsieur Flynn. La parole est à vous.

M. FRANCIS FLYNN :

4160 Alors, comme la première diapositive le dit, mon nom est Francis Flynn. Je suis résident de Beaupré depuis 13 ans. J'étais résident non permanent à Saint-Ferréol depuis 21 ans.

4165 Je m'intéresse au projet éolien depuis les premiers projets de la Seigneurie-de-Beaupré, et je suis un ancien ingénieur, à la retraite. Je n'ai même pas le droit de dire « ingénieur à la retraite », j'étais ingénieur avant, et j'ai travaillé pendant 32 ans au ministère de l'Environnement et de la... à l'époque, du Service protection de l'environnement et tous les noms qui ont découlé.

Alors, on va passer à la deuxième.

4170

Alors, ce qu'on voit sur cette première, sur cette diapo, c'est la zone du Projet Des Neiges, c'est la carte du potentiel éolien du secteur. Elle a un bon potentiel... le projet Des Neiges a un bon potentiel, mais une partie de ce potentiel est localisée en bordure du parc du Mont Sainte-Anne et de la municipalité de Saint-Ferréol; ce qui entre en conflit avec les usages récréotouristiques et de villégiature actuels et futurs.

4175

Il semble qu'il y ait peu de possibilités de déplacer dans la zone d'études considérant la grandeur de la zone en tant que telle, les autres éoliennes et les zones non propices à l'éolien, comme les vallées.

4180

On peut remarquer que l'autre parc qui va être celui de l'ouest a une surface beaucoup plus grande, mais elle a un potentiel éolien, il y a beaucoup moins de potentiel que celui-là en termes... on peut dire au kilomètre carré.

Troisième.

4185

Pour bien comprendre le projet des éoliennes, le Projet Des Neiges - Secteur sud, il faut mentionner le projet éolien SB4. SBX. Je m'excuse si j'ai dit SB4, puis si c'est marqué à quelque part. Ça, c'est SBX, qui a été mis de l'avant en 2017 dans le cadre d'un appel d'offres d'Hydro-Québec pour la fourniture d'électricité au Massachusetts.

4190

La partie éolienne n'a pas été retenue. Le projet a été abandonné en 2018. Vous remarquerez, en le comparant avec les prochaines diapositives, que ce dernier est identique au Projet Des Neiges sud dans son emplacement et la dimension de la zone d'études.

4195

Donc, on est rendu ici. Alors, voici les paramètres qui ont guidé la conception du Projet Des Neiges sud tel que présenté par le promoteur. Six paramètres doivent être pris en compte : qualité du gisement éolien, climat sonore aux installations humaines, distances séparatrices par rapport aux milieux sensibles, topographie, contraintes réglementaires, distances minimales entre les éoliennes.

4200

Il n'y a aucun critère relatif aux impacts des éoliennes sur le pourtour du Mont Sainte-Anne, et ce, malgré des rencontres et les commentaires faits à ce sujet en 2017, 2022 et 2023.

Je suis intervenu en 2017 sur SBX pour faire part de la problématique des éoliennes à ce moment-là, et je l'ai fait en 2022 suite au dépôt de l'étude d'impact, je l'ai fait en 2023, et je l'ai fait aux réunions d'information.

On passe à la prochaine.

4205 Là, ce que l'on voit, c'est le projet, la configuration initiale. Je vous dirais, ça ressemble beaucoup au projet SBX. Il y avait 83 positions, on va en étudier 60 à 80 dans les phrases ultérieures.

L'autre diapositive.

4210 En 2024, ça, ce document-là a été présenté lors de la première partie de l'audience, il y avait 69 positions et on est rendu à 57. Cette diminution provient principalement de l'augmentation de la puissance des éoliennes de 5 à 7 mégawatts. Il n'y a rien de magique, là, la norme est tout simplement en relation avec la puissance des éoliennes.

4215 Dans ce processus, seulement quatre éoliennes ont été éliminées de la zone problématique de moins de 3 km, passant ainsi de 21 à 17.

Diapositive, numéro 7.

4220 Vous avez la chronologie du Projet SBX. Configuration initiale. Configuration préliminaire. Configuration préliminaire 2024. Configuration optimale, celle qui est à venir, là, on vient d'apercevoir un critère à la fin, qui vient dire qu'on va tenir compte des impacts du paysage du Mont Sainte-Anne trop peu trop tard.

4225 Aucun ajustement significatif, le projet a été... pour tenir compte des impacts associés à la présence des éoliennes, depuis le début.

Diapo, numéro 8.

4230 Vous retrouvez ici, c'est la carte numéro 9 dans l'étude d'impact que j'ai agrandie et sur laquelle j'ai... en tout cas, j'ai bizouné, j'ai un peu fait d'aménagement, là, pour pouvoir placer des trucs qui permettent de comprendre l'élément.

4235 On constate un élément très important, la ligne jaune que vous voyez et qui tourne tout le tour des éoliennes, c'est la ligne d'influence forte. Elle est à au moins 800 m à l'intérieur du parc du Mont Sainte-Anne, avec situation qui est incompatible avec le développement d'activités récréotouristiques.

Vous êtes directement dans la zone où il y a le plus d'influence, et, là, c'est là que le développement du parc peut être impacté.

4240 On remarque aussi sur... bien, le rendu n'est pas tellement bon, mais on peut voir qu'il y a plusieurs résidences qui sont dans des zones où la couleur est verte, vert pâle, ce sont des zones où il y aura plusieurs éoliennes qui seront visibles en tout ou en partie.

4245 Plusieurs auront une vue directe sur... et sur l'éclairage nocturne, le balisage de celui-ci rouge et de 20 à 40 éclats par minute. Alors, la nuit, vous allez avoir un éclairage continu de ces tours, et les gens auront une vue sur cet aspect-là.

4250 Et ce qui est important quand même, c'est vraiment le fait qu'on est dans une partie du parc du Mont Sainte-Anne, et dans la zone d'influence forte. C'est la pire zone.

Diapositive, numéro 9.

4255 Bon. On voit sur cette diapositive ce plan d'ensemble, il a été ce qu'on appelle « Le plan d'ensemble des opportunités », a été fournie par les Amis du Mont Sainte-Anne. Alors, sur ça, c'est la vision que ces gens-là ont du développement du parc du Mont Sainte-Anne.

4260 Il y a déjà les activités de ski, mais ce qu'on pense surtout, c'est l'utilisation du côté nord, le plus au nord, le long de la ligne de... le long de la limite. Comme si vous interposez la ligne jaune qui se promenait, bien, tout le sentier au Nord, qui est un nouveau sentier qui veut être construit, de longues randonnées toute saison et de refuges, sera dans cette ligne d'impact.

4265 Vous avez des développements qui sont prévus tout le tour. Mais ce qui est vraiment, là, c'est un territoire d'une superficie de 68 km carrés. C'est quand même un... les gens avaient une vision à ce moment-là, lorsqu'ils ont fait le parc du Mont Sainte-Anne.

On voit qu'il va y avoir effectivement aussi un point d'observation sur le sommet du mont Ferréol, et que, la partie nord de cette zone-là, c'est celle qui a un grand potentiel de développement.

4270 Je vais passer à la diapositive 10.

Alors, c'est le même plan qui a été fourni par les Amis du Mont Sainte-Anne sur lequel j'ai fait disposer les éoliennes qui sont les plus proches de la limite, comme vous voyez, 17 éoliennes, là, vous remarquez qu'il y en a un petit peu plus, il y en a, si vous regardez carrément à gauche, au sommet, il y en a quatre et une à côté, celles-là ne sont pas dans la ligne, dans la zone de trois, de 3 km.

4275

Et l'éolienne tout à fait à droite en haut n'est pas dans cette zone-là. Toutes les autres sont dans la zone de 3 km.

4280

17 éoliennes sur 6 à 8 km le long de la limite nord, dont huit entre 500 et 1000 mètres de cette limite. La réglementation de la MRC prévoit pourtant une distance de séparation de 800 mètres, soit quatre fois la hauteur totale de l'éolienne entre celle-ci et la limite d'une propriété voisine. Toutes les éoliennes à moins de 3 km de la limite du parc sont des éoliennes à impact sur l'environnement.

4285

Cette notion-là provient de la réglementation, c'est par l'inverse, on définit les éoliennes à faible impact, on ne définit les éoliennes à aucun impact sur le paysage. On n'est même pas sur l'environnement, c'est sur le paysage, donc, celles qui ne sont pas ni l'un ni l'autre, sont des éoliennes à impact sur l'environnement.

4290

Comme je disais, la zone d'influence forte empiète de façon importante dans la zone de développement que vous avez dans la partie nord. Cela va impacter de façon durable le développement de cette zone et amener une perte de valeur par perte d'usage potentielle.

4295

Aucune mesure d'atténuation possible, seul le déplacement à l'intérieur de la zone d'étude ou le retrait des éoliennes problématiques pourra éliminer ces impacts.

4300

Passez à la prochaine.

Alors, les Municipalités impactées, les deux principales Municipalités qui sont impactées par ce projet-là au niveau, je dirais, économique, ce sont Beaupré et Saint-Ferréol. La population de Beaupré, c'est 4000 personnes, et 3266 non-permanents.

C'est quand même... ça veut dire que c'est des gens qui ont des résidences secondaires sur le territoire.

4305 Dans les dernières années, dans les années de 20 à 23, il y a eu 293 logements de construits pour une valeur de 81 millions de dollars. C'est quand même beaucoup d'argent qui a été investi pour... et que ça a été investi, parce que c'est situé proche du Mont Sainte-Anne, c'est investi, parce qu'il y a à cette station-là, avec son potentiel, avec ses activités récréotouristiques.

4310 Saint-Ferréol-Les-Neiges. Saint-Ferréol, dans les trois dernières années, 147 logements, une valeur de 59 millions de dollars. Cette croissance des logements est attribuable largement aux activités récréotouristiques du secteur du Mont Sainte-Anne.

4315 Cette croissance ne doit pas être mise en péril par un projet qui n'apporte pas, malgré des redevances, une telle croissance, et ce, pour les années à venir.

Diapositive 12.

4320 Bon. Alors, le Mont Sainte-Anne, rapport annuel de l'Association des stations de ski du Québec 2021-2022. 6.2 millions de journées/ski pour le Québec. 1 million de journées/ski pour la région de Québec-Charlevoix. Ce un million de journées/ski ne comprennent pas le Massif, parce que le Massif ne fait pas partie de l'Association des stations de ski. 866 millions en retombées économiques sur le PIB du Québec.

4325 Les retombées économiques de la région de Québec, je les ai estimées à 144 millions. Le calcul a été fait tout simplement à partir de 1 million sur 6 millions pour cette faction-là, multiplié par le... effectivement, par le PIB, le 866 millions.

4330 Alors, vous retrouvez 144 millions. Les retombées sur la station du Mont Sainte-Anne ont été faites à partir de la proportion, je vous dis, on n'avait pas toute l'information, mais je vous donne comment je l'ai fait.

4335 À ce moment-là, on a pris le nombre d'employés de la région de Québec qui travaillent dans les stations de ski versus le nombre d'employés au Mont Sainte-Anne. Le nombre d'employés au Mont Sainte-Anne, on parle de, c'est entre 500 et 750 selon les données, là, qui sont dans le Registre des entreprises du Québec.

Cette partie-là, en faisant cette proportion-là, j'arrive, on arrive à la conclusion qu'il y aurait entre 80 et 100 millions de retombées dans la région qui serait dus au Mont Saint-Anne.

4340 **LE PRÉSIDENT :**

En terminant, monsieur Flynn.

4345 **M. FRANCIS FLYNN :**

C'est déjà fini?

LE PRÉSIDENT :

4350 Oui.

M. FRANCIS FLYNN :

Oui? Ah *boy!* Un instant, là (inaudible) mes conclusions.

4355 **LE PRÉSIDENT :**

Vous n'avez pas entendu tout à l'heure quand je disais « deux minutes encore ».

4360 **M. FRANCIS FLYNN :**

Deux minutes. Oui, O.K.

LE PRÉSIDENT :

4365 Non, c'est terminé.

M. FRANCIS FLYNN :

4370 Non non non, ce n'est pas terminé. Non non non non (inaudible)

LE PRÉSIDENT :

Il vous reste 36 secondes.

4375 **M. FRANCIS FLYNN :**

Je ne suis pas venu ici juste pour ça.

LE PRÉSIDENT :

4380

Oui. Alors, allez-y.

M. FRANCIS FLYNN :

4385

Alors...

LE PRÉSIDENT :

4390

Comme tout le monde.

M. FRANCIS FLYNN :

Acceptabilité sociale. La prochaine.

4395

« Considérant les discussions et négociations privées du promoteur avec la MRC pour présenter son projet, établir les redevances, modifier la réglementation pour éliminer des contraintes de localisation. »

4400

Je vous rappelle quand vous avez dit tantôt que la zone de 3 km avait été enlevée au mois d'août, quand les gens ont parlé, je voudrais bien mettre le contexte que cette demande-là a été faite à la demande expresse de Boralex.

LE PRÉSIDENT :

4405

En terminant? En terminant, s'il vous plaît.

M. FRANCIS FLYNN :

Oui, bien... Alors... Et vous avez pris le temps de lire pendant que je faisais ça?

4410 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est déjà fait. On l'a fait.

4415 **M. FRANCIS FLYNN :**

Il me reste? Bon, en tout cas.

« *La signature d'un contrat... La présentation pratiquement du même projet par le promoteur lors de toutes ses portes ouvertes sans apporter de modifications... »*

4420

L'autre acétate.

« *La signature du contrat, couvert par des règles de confidentialité, en 2022 avec Hydro-Québec, sans connaître toutes les contraintes. Contrat qui ne semble pas pouvoir être ajusté pour permettre des modifications au projet, ou qu'Hydro-Québec ne veut pas renégocier.*

4425

Les avenues d'harmonisation envisagées ne portent que sur des compensations d'ordre monétaire. Cette approche acceptée par la MRC et l'absence d'implications des municipalités ne peuvent être considérées comme celles menant à l'acceptabilité sociale du projet. »

4430

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Flynn. Quand on va vous poser des questions, on va revenir sur ces aspects-là.

4435

M. FRANCIS FLYNN :

Bien, il y avait toutes les... quand même la recommandation, à moins que vous vouliez la savoir ou pas?

4440

LE PRÉSIDENT :

Bien, on les a déjà dans le mémoire.

4445 **M. FRANCIS FLYNN :**

Bien, c'est à cause que... O.K.

LE PRÉSIDENT :

4450

Merci beaucoup pour votre présentation.

Je vais demander à ma collègue Mireille de revenir sur un certain nombre de points qu'on voudrait clarifier avec vous pour être sûr qu'on vous a bien compris.

4455

LA COMMISSAIRE :

Merci beaucoup, monsieur Flynn, pour votre présentation.

4460

Je commencerais par la page 17 de votre mémoire. L'avez-vous avec vous?

M. FRANCIS FLYNN :

Non. Dites-moi-le, je vais peut-être m'en rappeler.

4465

LA COMMISSAIRE :

Bien, ça tombe bien, j'ai la citation au grand complet.

4470 **M. FRANCIS FLYNN :**

O.K. Merci.

LA COMMISSAIRE :

4475

Vous parliez de... je vais juste vous situer, peut-être que ça va vous aider, au niveau de... on est à la section 5.1 « Les paysages et les activités récréotouristiques ».

4480 **M. FRANCIS FLYNN :**

Hum-hum.

4485 **LA COMMISSAIRE :**

Vous dites que cette configuration du territoire fait en sorte que des sommets du Mont Sainte-Anne et du Mont Ferréol, d'avenue Royal, et là, vous énoncez...

4490 **M. FRANCIS FLYNN :**

Oui. Oui.

4495 **LA COMMISSAIRE :**

C'est bon.

« Nous pouvons même nous demander pourquoi ce paysage ne fait pas l'objet d'une protection particulière dans le schéma d'aménagement durable de la MRC-CDB et celui de la CMQ. »

4500 Est-ce que, à votre connaissance, il y a des démarches qui ont déjà été initiées pour reconnaître certains statuts à ce paysage-là? Démarches qui auraient été initiées par des citoyens ou un groupe particulier.

4505 **M. FRANCIS FLYNN :**

Il faut se rappeler que ce schéma-là provient du règlement intérimaire. Après ça, on remonte en 2013, hein, pour l'adoption de ce projet-là. Alors, moi, à ma connaissance, je n'ai pas fait de commentaires sur cet aspect-là, et je n'ai pas connaissance qu'il y ait eu de discussions à ce sujet-là.

4510 **LA COMMISSAIRE :**

O.K. D'accord.

Je reviens à ce que vous avez dit tout à l'heure à propos de SBX.

4515 **M. FRANCIS FLYNN :**

Oui.

4520 **LA COMMISSAIRE :**

Dans une de vos présentations qui étaient placées en 2017.

4525 **M. FRANCIS FLYNN :**

Oui.

4530 **LA COMMISSAIRE :**

Puis qui ressemblait quand même, bon, mettons que c'est...

4535 **M. FRANCIS FLYNN :**

On pourrait mettre une des acétates, une par-dessus l'autre, là.

4540 **LA COMMISSAIRE :**

Oui, une par-dessus l'autre.

4545 Vous avez dit que, vous, en tout début, en préambule, que vous vous intéressez au parc éolien depuis le tout début.

4550 **M. FRANCIS FLYNN :**

Oui.

4555 **LA COMMISSAIRE :**

Est-ce que ce commentaire-là d'une zone tampon, d'un recul des éoliennes plus vers le Nord a déjà été fait à ce moment-là?

4550 **M. FRANCIS FLYNN :**

En 2017, il faut se rappeler que c'était une... lorsque le projet a été présenté, parce que ce que vous avez vu comme acétate, si vous la voyez bien, vous voyez que c'est un chevalet sur lequel...

4555 **LA COMMISSAIRE :**

Oui.

4560 **M. FRANCIS FLYNN :**

... j'ai pris une photo. Alors, j'ai fait part aux gens de cette problématique-là, qu'à partir de l'est de la municipalité en s'en allant jusqu'au Mont Sainte-Anne, on allait voir des éoliennes sur toute sa grandeur.

4565 C'est ça que j'ai indiqué. C'était quand même un élément important. Puis il y avait des maisons des citoyens qui allaient être impactés par ça. C'est ce que j'ai intervenu à ce moment-là en 2017 sur ça.

4570 **LA COMMISSAIRE :**

Et ça, c'était à l'occasion d'un genre de portes ouvertes ou...

4575 **M. FRANCIS FLYNN :**

Exactement.

4580 **LA COMMISSAIRE :**

O.K.

4580 **M. FRANCIS FLYNN :**

J'ai eu des discussions par la suite, j'ai eu des échanges de conversation avec les gens de Boralex, et on m'a confirmé que le projet était abandonné.

4585 Et, effectivement, là, sur cet effet-là, je vous dirais que, le seul effet notable de ce commentaire que j'ai fait en 2017, c'est la présentation, la simulation visuelle faite à partir du rang Saint-Léon. On voit tout à fait... c'est le seul élément qui a été fait à ce moment-là.

4590 Ça n'a pas été assez loin pour qu'on ait le temps de discuter de cette chose-là, mais on avait déjà les simulations et je me rappelle très bien avoir dit « Ça n'a pas beaucoup d'allure », mais ce n'était pas un combat à mener à ce moment-là.

LA COMMISSAIRE :

4595 D'accord. À la section 5.2.2 qui s'intitule « Activités récréotouristiques et Développement du territoire », vous commencez votre section avec la carte qu'on a vue dans votre présentation, là, qui est tirée du sommaire exécutif 2021 qui vous a été fourni par Les Amis du Mont Sainte-Anne.

M. FRANCIS FLYNN :

4600 C'est ça.

LA COMMISSAIRE :

4605 Bon. Tout à l'heure, avec madame Savary, puis un peu avant avec monsieur Bordeleau, on a aussi évoqué l'espèce de projet, là, qui est très vivant dans le moment, là, le centre de plein air du Mont Sainte-Anne, où c'est un peu délicat, les gens n'osent pas trop se prononcer.

4610 Est-ce que vous pouvez nous, vu que ça fait longtemps que vous êtes dans le coin, là, nous brosser un portrait, les tenants du centre de plein air par rapport aux Amis du Mont Sainte-Anne et leur implication?

4615 Est-ce que vous êtes un peu au courant de... Pouvez-vous nous donner de l'information là-dessus?

M. FRANCIS FLYNN :

Je n'ai pas une grande connaissance de ça. Les Amis du Mont Sainte-Anne, c'est deux choses différentes, un qui a une vision du développement, qui ont préparé un plan pour mettre de l'avant une

4620 réflexion sur le développement du Mont Sainte-Anne pour le maintenir, pour le protéger... pour qu'on puisse finir par avoir quelque chose qui a été abandonné, hein. On comprend bien qu'en quatre-vingts... quand le gouvernement l'a vendu, on a abandonné le Mont Sainte-Anne.

LA COMMISSAIRE :

4625 Hum-hum.

M. FRANCIS FLYNN :

4630 C'est clair, on l'a laissé aller de même. Et aujourd'hui, c'est un élément qui est envoyé pour reprendre le *lead* dans ce dossier-là. Mais je n'ai pas de... un va gérer le territoire, puis l'autre est un organisme qui se veut, tout simplement, pour donner une vision de ce que pourra être.

4635 Évidemment, les deux choses vont peut-être être utilisées, ce que je comprends, mais je n'ai pas de connaissance plus que ça.

LA COMMISSAIRE :

4640 O.K. Dans votre mémoire, vous abordez un autre point que vous êtes le seul à avoir abordé, fait que vous êtes unique par rapport à ça.

M. FRANCIS FLYNN :

4645 Toujours!

LA COMMISSAIRE :

C'est le chemin d'accès.

4650 **M. FRANCIS FLYNN :**

Oui.

4655 **LA COMMISSAIRE :**

Vous avez l'air très préoccupé par le chemin d'accès, vous demandez que le promoteur s'engage à utiliser toujours le chemin d'accès pour tous les parcs éoliens, c'est-à-dire celui qui est à l'étude, mais aussi les parcs existants. Qu'est-ce qui vous amène à proposer ça? Qu'est-ce qui vous inquiète, là?

4660

M. FRANCIS FLYNN :

Deux éléments. Un élément premièrement pour replacer ça dans son contexte, il faut se rappeler, si vous avez probablement lu le mémoire, tout ça découle d'un problème qui a eu lieu lors de la construction des parcs SB2, 3, 4 et le parc communautaire. Il y a eu des problèmes de voisinage importants, ça s'est fini avec un recours collectif qui a été, sur lequel il y a eu des sommes versées importantes et dans lequel découle le nouveau chemin.

4665

C'était une des conditions, je ne sais pas, où elle a été mise, est-ce que c'était... l'engagement avait été pris par la Municipalité, mais je sais que, on m'a rappelé qu'il avait été aussi inscrit dans le recours collectif comme une des conditions.

4670

L'élément de ça, c'est que, aujourd'hui, on construit un nouveau chemin, et on nous dit « Pendant la construction, on va... tous les employés vont... tous les travailleurs vont passer par là. Numéro un. Pendant qu'on va construire, pendant qu'on va démanteler le parc, le nouveau parc, on va passer par là. »

4675

Le promoteur a même pris l'engagement pour le démantèlement des parcs existants, les trois parcs existants. Il a pris cet engagement-là. Toutefois, il n'a pas pris d'engagements sur la notion de tous les remplacements.

4680

Vous avez une éolienne qui brise, on a eu des cas, un transfo, ce n'est quand même pas si vieux que ça, mais ils ont été obligés de changer un gros transformateur. Il a été transporté dans les routes, puis ça a bloqué dans un tournant d'une route, puis le chemin a été bloqué.

4685

Dans le futur, ce qui serait intéressant et qui serait souhaitable, et que je vous dirais que lors de la réunion d'information, ou la... je ne sais pas, lors de la réunion d'information, le promoteur n'a pas fermé la porte au transport des pièces hors norme. Ce qui serait important pour éviter de laisser ça dans un vide.

4690 Parce que ce serait un petit peu aberrant d'avoir un nouveau chemin puis qu'il ne serait pas utilisé si demain matin vous avez besoin de ramener des pales d'éoliennes ou une nacelle, ou un gros générateur qui est la turbine qui est sur le sommet, que vous passiez dans les rues qui ont causé, qui ont amené des problèmes.

4695 Alors, ça me semble normal qu'il y ait un engagement de cette nature-là. La réticence du promoteur... C'est sûr qu'il y a zéro contrainte d'être toujours la meilleure réponse, hein. Pour nous autres aussi, hein, mais pour le promoteur, sûrement.

4700 Alors, je pense que cet engagement-là serait très pertinent, il serait respectueux aussi de ce que les gens ont vécu dans ce secteur-là à l'époque, et que ça ne me semble pas quelque chose d'impossible à faire, là.

4705 Je peux comprendre s'il y a des situations particulières : en hiver, est-ce qu'on fera rouvrir un chemin pour une pale? Je veux dire, il y a sûrement des moyens de se discuter, mais, de façon générale, toutes les pièces hors norme, que ça soit pour le projet Des Neiges, tous les parcs éoliens, toutes les pièces hors norme qui demandent des transports adaptés devraient passer par ce chemin-là.

LA COMMISSAIRE :

4710 Je vous remercie beaucoup, je n'ai pas d'autres questions.

LE PRÉSIDENT :

4715 Merci beaucoup, monsieur Flynn.

M. FRANCIS FLYNN :

Mais vous ne voulez pas avoir mes conclusions?

4720 **LE PRÉSIDENT :**

On les a.

4725 **M. FRANCIS FLYNN :**

Bien, maudit...

LE PRÉSIDENT :

4730

On les a, inquiétez-vous pas, on les a, on les a analysées.

M. FRANCIS FLYNN :

4735

Oui, puis moi, j'ai attendu trois heures pour dire ça, là, ça me tanne un peu, je vais vous dire, là. Si je vous fais ça en deux secondes... deux, trois minutes...

LE PRÉSIDENT :

4740

On est désolés.

M. FRANCIS FLYNN :

Il y a-tu quelqu'un qui va poser un problème?

4745

LE PRÉSIDENT :

Alors, nous avons... Merci beaucoup en tout cas pour...

4750

M. FRANCIS FLYNN :

O.K. Bien...

LE PRÉSIDENT :

4755

... la présentation de votre mémoire.

4760 **M. FRANCIS FLYNN :**

O.K. On n'en fera pas de mémoire.

4765

PRÉSENTATION VERBALE

4770

**M. FRANÇOIS TOUSSAINT
ASSOCIATION DE L'INDUSTRIE ÉLECTRIQUE DU QUÉBEC**

LE PRÉSIDENT :

4775

Notre dernier intervenant de cette soirée, monsieur François Toussaint, qui va intervenir par visio cinq minutes de présentation. Je demande...

M. FRANCIS FLYNN :

4780

Lui, il a cinq minutes?

LE PRÉSIDENT :

4785

Oui. Parce qu'il intervient de l'extérieur. Pas une minute de plus.

Bonsoir. Voilà, vous êtes avec nous.

M. FRANÇOIS TOUSSAINT :

4790

J'espère que vous m'entendez bien.

4795 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, on vous entend très bien.

4800 **M. FRANÇOIS TOUSSAINT :**

Oui, je suis avec vous.

LE PRÉSIDENT :

4805 Allez-y, vous avez la parole.

M. FRANÇOIS TOUSSAINT :

4810 Bon. Merci. Ce ne sera pas très long. Je sais que je suis le dernier, mais, en même temps, c'est un regard totalement différent, parce que je suis de l'Association de l'industrie électrique du Québec.

4815 Alors, mon nom est François Toussaint, je suis le directeur des opérations à l'Association de l'industrie électrique du Québec, et nous intervenons au BAPE, parce que, évidemment, nous... Alors, on souhaite signifier notre appui, nous, au Projet de parc éolien Des Neiges – Secteur sud, et nous l'appuyons pour quatre raisons principales.

4820 D'abord, c'est l'importance de répondre à la demande électrique d'ici 2035, c'est la mise en place d'une solide démarche en termes d'acceptabilité sociale et d'atténuation maximale des impacts sur les éléments du milieu, la nécessité d'accroître le leadership technologique et l'importance des retombées économiques.

Alors, permettez-moi, c'est pour ça que j'ai hésité un petit peu au début, donc permettez-moi de nous présenter.

4825 Alors, l'AIEQ est un organisme à but non lucratif qui regroupe les divers intervenants de l'industrie électrique du Québec. C'est un secteur économique qui comprend 350 entreprises et qui emploie 63 000 personnes.

4830 Notre mission est de promouvoir un climat d'affaires qui est favorable à l'écosystème de l'industrie électrique du Québec. Notre vision, c'est de faire du Québec un carrefour d'innovation.

4835 Nous réunissons des fabricants d'équipement électrique, des fabricants de matériel électrique, des sociétés de services et de génie-conseil, des entrepreneurs en construction, en plus d'avoir des activités au Québec, plusieurs des entreprises de l'industrie électrique du Québec ont des activités hors Québec. Les exportations de ce secteur économique dépassent 5 milliards de dollars. Alors, voilà!

4840 Alors donc, je commence avec... Vous me direz quand arrêter, là, je sais qu'il est tard, puis d'abord, je vous remercie de nous permettre de nous exprimer. Je n'ai pas pu remettre notre lettre tout simplement parce que, une question de temps, on n'a pas réussi à la remettre en temps, et nous en sommes désolés, mais je peux au moins lire quelques extraits de notre lettre.

4845 Alors, nous, on souhaite que l'éolien continue à se développer au Québec, particulièrement dans un contexte de forte croissance de la demande d'électricité au cours des prochaines années. Le récent plan d'action d'Hydro-Québec a évoqué des besoins de 8 000 à 9 000 mégawatts de nouvelles capacités d'ici 2035.

4850 Hydro-Québec prévoit également l'ajout de 10 000 mégawatts de nouvelles capacités éoliennes pour la même période. La société d'état a également signifié qu'il faudra entre 150 et 200 térawatts/heure additionnels pour répondre à la demande d'électricité d'ici 2050, soit deux fois plus qu'actuellement. C'est énorme.

4855 Alors, pour y parvenir, elle entend tripler la production éolienne, ajouter de la capacité de production hydroélectrique tout en augmentant la puissance des centrales existantes et en créer de nouvelles, bien sûr.

L'efficacité énergétique aura une contribution importante dans le plan ainsi que l'ajout d'autres sources de production d'électricité.

4860 Alors, nous, on se réjouit que l'énergie éolienne soit une filière de choix pour les prochaines années et qu'elle demeure l'un des piliers du parc de production d'électricité du Québec. C'est une source de production économique et pourrait être mis en service rapidement.

4865 En plus d'accroître la capacité installée, nous rappelons que le développement de cette filière a surtout permis le développement et la consolidation d'un écosystème industriel local et d'une expertise de pointe dans des créneaux d'affaires quand même stratégiques.

Alors, oui, le Québec misera sur une filière éolienne pour accroître sa production d'électricité, mais n'est pas le seul à faire ce choix.

4870 Alors, on souhaite porter votre attention à l'effet qu'à l'échelle mondiale, il y a une accélération importante des investissements dans les énergies renouvelables, et particulièrement l'éolien.

4875 Un récent rapport qui a été produit par l'Agence internationale de l'énergie indique que les énergies renouvelables vont dominer la croissance de l'offre mondiale d'électricité au cours des trois prochaines années. À eux seuls, l'éolien et le solaire ont accaparé près de 85 % de l'augmentation de la production d'électricité.

LE PRÉSIDENT :

4880 Encore une minute.

M. FRANÇOIS TOUSSAINT :

4885 C'est un boom mondial... Oui?

LA COMMISSAIRE :

Je pense qu'il n'a pas compris, répète.

4890 **M. FRANÇOIS TOUSSAINT :**

Non, je n'ai pas compris.

LE PRÉSIDENT :

4895 Encore une minute, s'il vous plaît.

M. FRANÇOIS TOUSSAINT :

4900 O.K. Bien, regardez bien, O.K., bien là, regardez bien, là, rapidement.

J'aurais aimé vous dire qu'il y a quand même...

LE PRÉSIDENT :

4905

Oui oui.

M. FRANÇOIS TOUSSAINT :

4910

J'ai entendu tous les commentaires qui ont été faits jusque... mais il y a quand même une solide démarche en termes d'acceptabilité sociale qui a été mise en place par le promoteur, puis moi, j'aurais aimé souligner quand même certains éléments qui ont été mis en place, qui ont permis à des citoyens de s'exprimer en amont et en aval.

4915

Il y a quand même ça qui est important, et ça a permis quand même certaines transformations à la solution de départ jusqu'à la solution retenue. Alors, c'est une démarche qui est solide et qui existe depuis plusieurs années au Québec.

4920

Je n'ai pas le temps, en une minute, je n'aurai pas le temps, mais je voulais dire qu'il y a quand même une expertise qui est solide en termes d'évaluation environnementale ici au Québec et ça existe depuis des années.

4925

Donc, si vous me permettez, je vais juste aller le plus loin possible pour parler de l'importance des retombées économiques d'un projet comme celui-là.

À lui seul, le projet dont les investissements sont estimés à plus d'un milliard de dollars va solliciter jusqu'à 500 travailleurs lors de la phase de construction et va créer des emplois à long terme.

4930

Une enveloppe de 80 millions est prévue pour les communautés d'accueil. Plusieurs entreprises de l'écosystème de l'industrie électrique fabriqueront des produits et des services pour la réalisation de ce parc.

4935

L'entrepreneur en construction sera le maître d'œuvre, bien sûr, mais il va collaborer de façon directe et indirecte avec plusieurs fournisseurs du Québec. On estime à peu près à 150 entreprises la filière éolienne au Québec, c'est beaucoup...

LE PRÉSIDENT :

4940

Merci. Merci.

M. FRANÇOIS TOUSSAINT :

Le projet va nécessiter aussi...

4945

LA COMMISSAIRE :

Il n'a pas entendu.

LE PRÉSIDENT :

4950

Merci.

M. FRANÇOIS TOUSSAINT :

4955

Ah! Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

4960

Merci, monsieur Toussaint, pour votre présentation.

Moi, j'aurais une seule question pour vous. Peut-être que vos réponses vont susciter une deuxième.

4965

Vous avez cité quatre raisons pour lesquelles vous appuyez ce projet. Et parmi ces quatre raisons, il y a, bien sûr, ce sur quoi vous êtes déjà revenu, une solide démarche de l'acceptabilité sociale.

M. FRANÇOIS TOUSSAINT :

4970 Oui.

LE PRÉSIDENT :

4975 Et j'aimerais bien vous entendre : qu'est-ce qui vous fait dire que la démarche qui a été appliquée dans le cadre de ce projet-là est si solide alors que déjà, on a entendu dans cette salle ce soir qu'il y a beaucoup de personnes qui ont soulevé le fait que sur un certain nombre de sujets, le projet n'a pas reçu l'acceptabilité sociale dans le milieu.

M. FRANÇOIS TOUSSAINT :

4980 Oui. Oui, je l'ai compris. D'ailleurs, j'ai écouté depuis le début. C'est sûr que ce sont des gens qui sont impactés directement, alors, peut-être qu'ils ont un regard différent.

4985 Mais, nous, ce que l'on dit, c'est que l'expertise environnementale au Québec, on a développé depuis des années un éventail complet de techniques, d'évaluations, d'analyses et de pratiques pour intégrer la recherche active de l'acceptabilité sociale.

4990 Pour nous, là, il faut qu'il y ait des mécanismes qui agissent en amont comme en aval des projets, comme ça a été fait dans ce projet éolien Des Neiges – Secteur sud.

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais, monsieur Toussaint...

4995 **M. FRANÇOIS TOUSSAINT :**

Nous... je pense que...

LE PRÉSIDENT :

5000 Monsieur Toussaint, ce que j'aimerais savoir : dans votre démarche, dans votre stratégie de l'acceptabilité sociale, tel que vous l'avez observé au niveau de ce projet-là, comment est-ce que les

5005

personnes vivant non loin, à proximité du futur parc, comment est-ce que ces personnes qui sont contre le projet, en tout cas, contre un certain nombre de choses dans le projet, par exemple, ou qui ont des demandes particulières, comment est-ce que dans votre démarche d'acceptabilité sociale vous prenez en compte les attentes de ces personnes-là? Ou vous les laissez de côté?

M. FRANÇOIS TOUSSAINT :

5010

Non non, je...

LE PRÉSIDENT :

5015

C'est ce que j'aimerais savoir, puisque vous semblez bien connaître le projet et que vous appuyez... et c'est quand même l'une des raisons, comment est-ce que c'est fait?

M. FRANÇOIS TOUSSAINT :

5020

Bien, comme je vous dis, je comprends qu'il y a des gens qui sont impactés directement pour une perspective différente, mais, encore une fois, pour moi, c'est... ça fait trois ans que cette démarche de consultation et d'écoute, et de communication est sur place. Ils ont eu plusieurs rencontres avec les citoyens.

5025

Maintenant, est-ce que, s'il y a encore une insatisfaction, moi, ce que je peux dire, c'est que le défi, c'est de trouver le meilleur équilibre possible. C'est sûr, là.

LA COMMISSAIRE :

5030

Monsieur Toussaint, j'aurais une question, toujours dans le domaine de l'acceptabilité sociale.

Est-ce que vous faites de la formation auprès de vos membres pour les préparer à rencontrer les communautés d'accueil ou vous les laissez... c'est quelque chose que vous ne planifiez pas de faire?

M. FRANÇOIS TOUSSAINT :

5035

C'est quelque chose que l'on ne planifie pas, parce que nous sommes une association économique, non pas environnementale. Mais nos membres détiennent une expertise, et, nous, on fait

la promotion de cette expertise-là. On n'est pas un groupe environnemental, nous, à proprement parler, là.

5040 **LA COMMISSAIRE :**

Mais il me semble que...

5045 **M. FRANÇOIS TOUSSAINT :**

Mais nos membres...

LA COMMISSAIRE :

5050 ... ça vous... Je comprends que vous n'êtes absolument pas un groupe environnemental, mais, comme vos membres ont à se confronter à ce concept-là, il ne vous est jamais venu à l'esprit que ce serait intéressant qu'il y ait des formations au sein de l'Association pour les préparer au moins avec un – comment je dirais donc? – avec les concepts de base?

5055 **M. FRANÇOIS TOUSSAINT :**

Oui, on le fait à l'occasion, on invite des producteurs canadiens à venir discuter de leur projet et de leur démarche, mais je ne dirais pas que c'est une façon structurée. On le fait en invitant des industries canadiennes que C Hydro, Ontario Power Generation. On le fait à l'occasion.

5060 **LA COMMISSAIRE :**

D'accord. Je vous remercie beaucoup.

5065 **M. FRANÇOIS TOUSSAINT :**

Pas de manière structurée comme vous l'avancez.

LA COMMISSAIRE :

5070 Parfait. Merci.

M. FRANÇOIS TOUSSAINT :

Merci.

5075

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, monsieur Toussaint, pour votre présentation. On vous souhaite bonne soirée.

5080

MOT DE LA FIN

LE PRÉSIDENT :

5085

Alors, le registre est fermé avec cette dernière présentation qui nous a été donnée par monsieur Toussaint. On me signale qu'il n'y a pas de demande de rectificatif.

5090

Donc, je voudrais sur ce, très sincèrement, remercier tous ceux et celles qui ont présenté un mémoire ce soir, et je vous souhaite une très bonne fin de soirée, et vous convie à la séance de demain qui débutera dans cette même salle à 13 heures 30 minutes.

Merci, bonne soirée et on se revoit demain.

5095

FIN DE LA SÉANCE
SÉANCE AJOURNÉE AU 6 MARS À 13 H 30

5100

5105

Je, soussigné, **Julien Slythe**, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte des notes prises par moi au moyen du sténomasque, au meilleur de la qualité sonore et des enjeux liés à une audience par visioconférence.

5110

LE TOUT CONFORMÉMENT À LA LOI.

ET J'AI SIGNÉ :

Julien Slythe,



5115

sténographe officiel.